

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

**INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES PAYS D'EUROPE
CENTRALE ET ORIENTALE (PECO) DANS LE
CONTEXTE DU NOUVEL ORDRE MONDIAL**

PAR

VALÉRIE ASSÉLÉ



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-58437-2

Canada

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO) DANS LE CONTEXTE DU NOUVEL ORDRE MONDIAL

Depuis la fin des années 80, le monde connaît des changements marqués notamment à l'Est par l'effondrement du communisme et de l'URSS, révélant les PECO (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Rép. Tchèque) comme des pays en développement (PED) en quête d'une intégration économique pour une meilleure insertion dans l'économie-monde. Les PECO réagissent, entre autre, par le recours à l'adhésion à l'Union Européenne (l'UE), conditionnée par l'instauration de la démocratie libérale et de l'économie de marché imposées par l'UE et réalisées par les PECO à travers des réformes politiques et économiques et des stratégies d'intégration. L'analyse des réformes permet de distinguer les plus avancés (Hongrie, Pologne, Rép. Tchèque) des moins avancés (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie); quant à l'analyse des stratégies, elle montre que les plus avancés adoptent une stratégie ouverte dans tous les cas alors que les moins avancés passent progressivement d'une stratégie fermée à une stratégie plus ou moins ouverte.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I - LES GRANDES TRANSFORMATIONS INTERNATIONALES ET LEUR IMPACT SUR LES PECO	6
A - La fin de la guerre froide, le nouvel ordre mondial et les PECO.....	6
B- L'Évolution de l'économie monde et les PECO	10
C- Le Nouveau régionalisme, l'émergence des blocs et les PECO	12
D- L'intégration économique: cadre théorique et précisions méthodologiques.....	15
D.1 - Théorie classique d'intégration économique.....	16
D.2 - Théorie d'intégration économique entre PED.....	19
D.3 - Précisions méthodologiques.....	23
II - L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA PERSPECTIVE D'ADHÉSION DES PECO	27
A - Introduction à l'Union Européenne.	27
B - Transition à l'Est et élargissement de l'Union Européenne.	30
C - Condition d'adhésion à l'Union Européenne.....	35
III - RÉALISATION DES REFORMES POLITIQUES ET ECONOMIQUES EN VUE DE L'ADHÉSION.....	38
A - Réformes politiques et evaluation des progrès accomplis.....	38
A.1 - En Bulgarie	39
A.2 - En Hongrie..	45
A.3 - En Pologne	49
A.4 - En Roumanie	53

A.5 - En Tchécoslovaquie	58
- En Slovaquie.....	58
En République Tchèque.....	63
B - Évaluation et comparaison des PECO par rapport aux conditions politiques.....	67
C - Réformes économiques et evaluation des progrès accomplis.....	73
C.1 - En Bulgarie	73
C.2 - En Hongrie	77
C.3 - En Pologne	80
C.4 - En Roumanie	83
C.5 - En Tchécoslovaquie	88
- En Slovaquie	88
- En République Tchèque.....	91
D - Evaluation et comparaison des PECO par rapport aux conditions économiques d'adhésion.....	95
IV - ANALYSE DES STRATÉGIES D'INTÉGRATION.....	105
A - Au niveau des groupes régionaux.....	105
A.1 - De Visegrád à l'ALECE: une intégration régionale déterminante?.....	106
A.2 - CEI, BSEC: des initiatives de coopération régionale	112
B - L'orientation des échanges commerciaux.....	118
C - La coopération multilatérale.....	125
CONCLUSION	132
BIBLIOGRAPHIE.....	138

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I:	Évolution de l'Union européenne dans le temps	29
Tableau II:	Présentation des candidatures des PECO à l'UE.....	30
Tableau III:	Écarts de richesse entre les pays de l'UE et les PECO candidats.....	32
Tableau IV:	Évaluation par rapport aux conditions politiques.....	70
Tableau V:	Évaluation par rapport aux conditions économiques.....	96
Tableau VI:	Réformes et niveau de développement.....	103
Tableau VII:	Commerce entre l'ALECE et l'UE et au sein de l'ALECE.....	109
Tableau VIII:	PECO et statut de membre des organisations économiques et géostratégiques relatives à l'UE.....	128
Tableau IX:	Synthèse des stratégies d'intégration.....	130
Tableau X:	Représentation synoptique de la vérification de l'hypothèse.....	133

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 80, une série de changements déferlent en Europe de l'Est, marquée notamment par la chute du mur de Berlin, la dissolution du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle (CAEM), la dislocation de l'URSS et l'effondrement du communisme. La situation engendrée par l'effondrement de l'URSS en tant que "puissance-mère" et l'affaiblissement inhérent de son pouvoir discrétionnaire dans la région conduit à un désengagement économique de sa part, ce qui permet désormais d'appréhender les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) dans leur réalité économique. A quelques exceptions près, on découvre des pays économiquement vulnérables et politiquement instables, avec un niveau de développement économique et une culture politique qui font d'eux des pays en développement (PED), en quête d'une intégration économique leur permettant de s'insérer dans l'économie-monde.

Parallèlement aux changements qui surviennent en Europe de l'Est, depuis les années 80, particulièrement vers la fin, le monde connaît des transformations assez spectaculaires aussi bien sur le plan politique qu'économique. La fin de la Guerre froide, la mondialisation de la production et du commerce, les nouveaux modèles de finance pour le développement, les nouveaux courants idéologiques sont autant de transformations qui donnent lieu à une effervescence économique de laquelle se dégage une nouvelle dynamique qui remodèle la carte des échanges en incitant les pays industrialisés (PI) à adopter des politiques économiques stratégiques, dans le cadre d'un nouveau régionalisme, afin de se protéger et/ou s'adapter à la nouvelle donne économique. C'est dans cette optique que les PI vont s'employer à édifier des blocs économiques régionaux tels des forteresses économiques dont la dynamique grandissante va amener les PED à réagir aux effets de la

discrimination commerciale inhérente à une zone de libre-échange ou à une union douanière, afin de sortir de la marginalisation passée, d'éviter une éventuelle marginalisation et survivre aux grandes transformations.

Ce nouveau régionalisme connaît particulièrement un vif écho en Europe de l'Ouest où l'édification de l'Union Européenne (l'UE) en tant que bloc économique s'est faite à la hauteur d'un chef d'oeuvre historique. Compte tenu de la proximité géographique, les réactions des PECO vont se manifester à l'égard de l'UE. Ainsi en tant que PED les PECO réagissent à ce nouveau défi d'une part en tentant d'éliminer les effets de la discrimination commerciale par le recours à l'adhésion éventuelle à l'UE, d'autre part en essayant de réduire ces effets par la création d'un bloc économique entre eux ou encore en préconisant des mesures multilatérales¹. De toutes ces réactions, l'adhésion éventuelle à l'UE est celle qui retient beaucoup plus l'attention des PECO et par conséquent fait l'objet principal de cette étude, sans pour autant négliger complètement les deux autres. D'ailleurs ces trois réactions constituent ensemble la stratégie globale de développement et d'intégration économique des PECO dans ce nouveau contexte. Tels sont donc les principaux paramètres de l'intégration économique des PECO que nous allons aborder.

Il est à noter que l'adhésion à l'UE est tout à fait conditionnée par des critères politiques et économiques à satisfaire faisant qu'au-delà de ceux-ci, les réactions des PECO vont prendre corps à travers des stratégies déterminées par le niveau d'avancement (politique et économique) de chacun d'eux, qui peut se mesurer par les réformes et les progrès accomplis à travers celles-ci. Or il semble que tous les PECO n'ont pas le même niveau d'avancement. Ce faisant, nous estimons que les PECO plus avancés auront plus d'opportunités d'adhésion à l'UE et vont par conséquent

¹ Charles Oman, Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?, Paris, OCDE, 1994, p.31.

adopter des stratégies d'intégration ouvertes, alors que les PECO moins avancés auront moins d'opportunités et vont de fait se contenter de stratégies dites fermées.

Nous entendons par pays plus avancés ceux qui, par delà les réformes, présentent un niveau politique et économique acceptable, mieux articulé que les autres pays de la région; généralement ces pays servent d'exemples ou de modèles dans la région. En d'autres termes, il s'agit des PECO dont les comportements politique et économique vont se rapprocher plus du libéralisme et de l'économie de marché. Inversement, les moins avancés sont ceux qui, au-delà des réformes, affichent une situation politique et économique en dessous des attentes. Il s'agit des PECO dont les comportements politique et économique se rapprochent moins des valeurs libérales.

L'hypothèse centrale de cette thèse est qu'il y a une relation entre les réformes politiques et économiques d'une part et la stratégie d'intégration d'autre part; il est donc suggéré que les PECO plus avancés vont adopter des stratégies d'intégration que nous désignons "ouverte", tandis que les moins avancés vont adopter des stratégies dites "fermées".

La stratégie d'intégration ouverte se manifeste par l'intensification des liens commerciaux et une ouverture grandissante du commerce extérieur orientés vers l'UE. Cette stratégie est dite ouverte dans la mesure où les politiques mises en oeuvre ne se limitent pas à ses voisins immédiats, c'est-à-dire à sa région spécifique mais va bien au-delà, orientées notamment vers l'UE. Cette stratégie d'intégration ouverte renvoie à un régionalisme coopératif et, au regard des conditions d'adhésion établies par l'UE et des rapports qui en découlent, on dirait que ce type de régionalisme renvoie à une gestion plus ou moins impérialiste de l'Europe (Est/Ouest confondu) sous l'égide du libéralisme et de l'économie de marché. Cependant, la stratégie dite fermée se manifeste par le maintien et/ou renforcement des liens économiques et concentration du

commerce extérieur au sein de l'espace-CAEM. C'est une stratégie dite fermée du fait qu'elle se limite largement à la région spécifique des pays concernés (CAEM) soit en raison du manque d'opportunités lié au passé de cette région qui évoque un régionalisme de repli par rapport aux grands courants de l'économie mondiale. Dans le cas des PECO, ce type de stratégie répondrait plus à des contraintes géopolitiques héritées de l'ancien ordre mondial et dont les séquelles persistent encore.

L'intérêt d'étudier l'intégration économique des PECO s'explique d'abord par le contexte assez particulier dans lequel cela se produit. La chute du communisme donne désormais aux PECO la liberté et la latitude de s'engager dans la voie de leur choix. Ce faisant, les démarches entreprises par les PECO depuis lors traduisent des tentatives pour sortir d'une certaine marginalisation et s'intégrer à l'économie-monde. Il s'agit ici de marginalisation comprise non pas dans le cadre des rapports Nord-Sud, mais par rapport à l'économie-monde dominée par le libéralisme et l'économie de marché. Nous partons du fait que, jadis enfermés dans le carcan communiste avec une dynamique socialiste, les PECO ont pratiquement évolué en marge du libéralisme et de l'économie de marché dominants: soit une certaine marginalisation. Alors qu'ils tentent de sortir de cette marginalisation du passé, ils doivent déjà faire face au défi du nouveau régionalisme et n'ont surtout pas l'intention de se soustraire à cette nouvelle dynamique économique, au risque d'endosser une deuxième marginalisation en demeurant à l'écart de cette nouvelle dynamique évolutive. Par ailleurs, en raison du facteur géographique, les PECO sont en meilleure posture pour profiter de l'intégration économique en Europe, devenant une région privilégiée d'échange pour l'UE.

Considérant le nombre toujours croissant des PECO suite au phénomène éminent de désintégration et de partition des États dans cette partie de l'Europe depuis la fin de la Guerre

froide, nous avons décidé de limiter notre étude aux PECO, c'est-à-dire aux pays ayant appartenu au bloc communiste en excluant l'ex-URSS et tous les États nés de sa dislocation d'une part et ceux nés du démembrement de l'ex-Yougoslavie d'autre part. Ceci nous amène à limiter notre étude à un échantillon de pays ayant présenté une candidature d'adhésion à l'UE, à savoir: la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la République Tchèque.

Pour mieux saisir l'hypothèse centrale de cette étude, il est important de connaître et comprendre d'abord le contexte dans lequel elle s'inscrit, ce qui permet alors de voir comment elle se pose pour ensuite faire l'objet d'une vérification. Ce faisant, nous avons décidé de répartir cette étude sur quatre chapitres dont le premier, consacré au contexte proprement dit, permet de comprendre comment les grandes transformations internationales telles que la fin de la guerre froide et le nouvel ordre mondial, l'évolution de l'économie-monde, le nouveau régionalisme et l'émergence des blocs entraînent des changements à l'Est et influencent l'attitude des PECO, qui se tournent résolument vers l'UE dont nous abordons la problématique de l'élargissement au chapitre II en examinant la perspective et les conditions d'adhésion des PECO. Ces derniers ne peuvent satisfaire aux conditions d'adhésion qu'à travers la réalisation de réformes politiques et économiques qui sont présentées et évaluées au Chapitre III, permettant de distinguer les pays plus avancés des pays moins avancés, distinction utile à la vérification de notre hypothèse. Cette distinction nous permet ensuite de mettre en exergue les stratégies d'intégration au chapitre IV en examinant la nature et la dynamique des groupes régionaux auxquels les pays appartiennent, en regardant l'orientation et l'intensité des échanges commerciaux, puis la participation de ces pays aux organisations multilatérales relatives à l'UE, pour finalement voir si notre hypothèse est vraisemblable.

I - LES GRANDES TRANSFORMATIONS INTERNATIONALES ET LEUR IMPACT SUR LES PECO

A - LA FIN DE LA GUERRE FROIDE, LE NOUVEL ORDRE MONDIAL ET LES PECO

Après des périodes de détente et coexistence pacifique, la Guerre froide a finalement pris fin entraînant ainsi l'émergence d'un nouvel ordre mondial. On parle de nouvel ordre mondial par opposition à l'ancien ordre né de la Deuxième Guerre mondiale et caractérisé par la Guerre froide à travers des tensions idéologiques Est/Ouest qui se manifestaient sous forme de condamnation de ce qui a été fait dans l'autre camp. Cet ordre mondial s'est effondré à la suite d'évènements survenus², en l'occurrence la chute du mur de Berlin et la fin de la Guerre froide. En effet, en 1989 on assistait à la chute du mur de Berlin comme symbole physique de la bipolarisation et par conséquent de la guerre froide; mais aussi à l'effondrement du communisme suivi d'une fragmentation sans précédent de l'URSS en micro-États satellites. Le nouvel ordre mondial est donc caractérisé par l'effondrement du communisme et la fragmentation de l'URSS, c'est-à-dire par l'effondrement d'une superpuissance et de son alliance, par la déroute de l'autre superpuissance et de son alliance d'une part et par l'apparition de nouveaux acteurs internationaux et de puissantes forces subnationales d'autre part.

Compte tenu des nouvelles données et des prérogatives des nouveaux acteurs internationaux, il n'y a aucun doute que «l'apparition d'un monde multacentrique et la réorientation du système mondial ont rendu le cours des événements trop complexe pour qu'un

² Vous trouverez une présentation plus détaillée et certainement plus explicite de ces événements dans James Rosenau, «Le nouvel ordre mondial: forces sous-jacentes et résultats», *Études internationales*, Vol. XXIII, No. 1, mars 1992, p. 9-11.

seul État puisse exercer le contrôle minimal que requiert la théorie de la stabilité hégémonique»³. Mieux encore, la complexité des événements qui conduisent au nouvel ordre mondial a fait dire à James Rosenau que: «...le nouvel ordre mondial pourrait être structuré à partir de schémas régionaux (des forces régionales dominantes pouvant éventuellement établir les règles qui régissent la région concernée)»⁴. En fait, ces forces régionales dominantes sont surtout de nouvelles forces économiques régionales règlementant les régions concernées pour mieux faire face au défi du nouvel ordre mondial sur le plan économique. Ces nouvelles forces économiques régionales se déploient donc sous nos yeux sous l'aspect de blocs économiques régionaux que les PED tentent d'imiter ou tout simplement auxquels ils tentent d'adhérer, tout comme les PECO qui se révèlent désormais comme des PED.

Avec la fin de la Guerre froide (fin des tensions idéologiques Est/Ouest) et l'émergence du nouvel ordre mondial, les préoccupations économiques deviennent aussi importantes que les préoccupations militaires ou géostratégiques. Les préoccupations économiques requièrent désormais beaucoup plus d'attention de la part des États et se traduisent par la quête d'une sécurité économique à travers des accords de libre-échange, des alliances commerciales contractées entre États et qui se concrétisent souvent par l'édification de grands blocs économiques qui acquièrent de plus en plus d'importance. D'ailleurs l'affirmation qui suit vient corroborer cette opinion: «L'intégration dans l'Union Européenne constitue, pour tous les pays d'Europe centrale et orientale, un des piliers (le second étant leur entrée dans l'OTAN) de leur

³ James Rosenau, «Le nouvel ordre mondial: forces sous-jacentes et résultats», Études internationales, Vol. XXIII, No. 1, mars 1992, p. 28.

⁴ Ibid, p. 29.

politique étrangère»⁵. Dans ce nouveau contexte, les PECO jouissent d'une plus grande marge de manoeuvre qu'avant et se précipitent d'ailleurs à la conversion de leurs économies, soit une ouverture économique vers l'Ouest, en l'occurrence vers l'UE du fait de la proximité géographique. Par ailleurs, l'UE en quête de nouveaux marchés n'hésite pas à se lancer à la conquête des marchés de l'Europe centrale et orientale en opérant un détournement des échanges, de l'investissement et de l'aide vers ces pays au détriment des PED officiellement reconnus comme tels. Ce détournement se produit à la faveur de la compétitivité éventuelle des PECO et de la proximité d'accès aux marchés européens dont ils bénéficient⁶.

L'existence de blocs économiques de plus en plus importants, la remontée des anciennes économies détruites durant la seconde Guerre mondiale (Japon, Allemagne) et la montée des nouveaux pays industrialisés (NPI) contribuent à remodeler la carte des échanges et à remettre en question l'hégémonie américaine dans ce nouvel ordre mondial. A ce propos, dans *«Le déclin (relatif) de l'Amérique»*⁷, Paul Kennedy perçoit la situation déclinante des États-Unis comme une situation découlant du fonctionnement, du rythme normal de l'évolution de la structure mondiale qui connaît d'ailleurs de grandes transformations. En ce sens le déclin des puissances hégémoniques est cyclique à travers l'histoire. Quoi qu'il en soit, Paul Kennedy s'attarde beaucoup plus sur l'idée d'un déclin relatif des États-Unis qui n'exercent plus la même influence ou la même domination. En fait, ils ne sont plus responsables du même niveau de détermination (surtout économique) sur la scène internationale, ce qui les amène à réagir en adoptant des

⁵ Jacek Wodz, «La coopération inter-régionale dans la transition politique en Europe centrale et orientale» p. 275, dans Richard Balme (sous la dir. de), *Les politiques du néo-régionalisme*, Paris, Economica, 1996.

⁶ Charles Oman, *Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?*, Paris, OCDE, 1994, p. 65-73

⁷ Paul Kennedy, «Le déclin (relatif) de l'Amérique», *Politique étrangère*, 4, 1987, P.865-881.

politiques économiques stratégiques au niveau régional afin de préserver leur sécurité économique. En effet, considérant le contexte relatif à la crise du GATT qui prévaut entre la mi-80 et le début des années 90, les États-Unis font face au risque d'une éventuelle perte partielle de leurs marchés d'exportation au regard des difficultés qu'ils éprouvent à pénétrer les marchés du Sud-Est asiatique d'une part, et des tensions avec l'Europe. Quant à la libéralisation du commerce agricole et des échanges de services d'autre part. Ce faisant, les États-Unis, défenseurs incontestés du multilatéralisme, n'ont guère le choix de rompre avec les visions économiques du passé en se convertissant au régionalisme pour mieux affronter l'avenir. L'intégration (dans le cadre du nouveau régionalisme) est alors adoptée par les États-Unis comme instrument privilégié d'une maîtrise stratégique sur son environnement comme en témoigne la création de l'ALENA et leur implication dans l'APEC.

Ainsi le contexte de la fin de la guerre froide et du nouvel ordre mondial favorise l'apparition d'un monde multicentrique⁸, d'une nouvelle économie mondiale multipolaire, cette multipolarité s'articule autour des nations industrielles organisées en trois grands pôles, à savoir: l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest (notamment l'UE) et l'Asie du Sud-Est. Le passage du monde bipolaire au monde tripolaire se fait par l'accroissement du nombre de partenaires qui intensifie et complexifie la concurrence au niveau des différentes branches industrielles, de sorte qu'il devient difficile pour les concurrents de créer une nouvelle hégémonie industrielle, d'où la multipolarité⁹.

⁸ Jeanne Kirk Laux, World economy and democratisation in central an eastern Europe, Working Papers, Department of Political Science, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa, 1994, p.28.

⁹ Bertrand Bellon et Jorge Niosi, «De l'hégémonie à la multipolarité», dans L'industrie américaine: fin de siècle, Montréal, Édition du Boréal Express, 1987, p. 9-20.

L'effondrement du bloc communiste et l'échec du socialisme signifient la victoire de l'idéologie libérale et de son pendant économique, à savoir l'économie de marché. Fort de cette situation, l'UE saisit l'occasion d'implanter les valeurs libérales (économie de marché, démocratie, pluralisme politique, droits de l'Homme etc...) à l'Est en les posant comme conditions d'adhésion ou d'assistance¹⁰, sachant que l'accès à son espace économique est convoité par les PECO.

En fonction de leur niveau d'avancement en matière de réformes politiques et économiques et en fonction de leurs opportunités, les PECO vont donc adopter des stratégies d'intégration pour répondre au défi du nouvel ordre mondial. Forts conscients de la situation économique qui prévaut dans le monde, les PECO tentent d'y faire face en adoptant des stratégies d'intégration à travers lesquelles on peut voir la recherche d'une insertion de haute qualité dans l'économie-monde¹¹.

B) L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE-MONDE ET LES PECO

On peut aborder l'évolution de l'économie-monde en parlant d'évolution du capitalisme suite aux mutations du système mondial. Cette évolution se serait alors produite à travers l'intensification de la concurrence mondiale et la montée des interdépendances. Bien que les PECO aient connu un certain type de régionalisme à travers des organisations ou regroupements tels que CAEM ou groupe VISEGRAD, et bien que certains de ces pays aient un certain niveau d'industrialisation, il n'en demeure pas moins qu'ils ont vécu assez longtemps en marge de la

¹⁰ Op cit., p. 7-15.

¹¹ Sálazar-Xirinachs José Manuel, Towards a High Quality International Insertion (HQI) Strategy for Central America and the Caribbean, Acapulco, Mexico: Paper presented at the annual meeting of the International Studies Association, 1993.

dynamique évolutive de l'économie-monde telle que décrite ci-haut. Raison pour laquelle les économies des PECO accusent un retard par rapport à leurs voisins de l'Ouest et sont considérées pour le moins comme étant un groupe de pays marginalisés dans cette étude, une marginalisation que la conversion de ces économies vient corroborer.

Les processus ayant mené à la réduction et/ou l'abolition des frontières, des barrières tarifaires peuvent s'exprimer sous le terme de mondialisation. Cela implique de nouveaux rapports entre État et marché: c'est le dépassement de l'État par la globalisation des marchés. Si l'on remonte jusqu'à l'effondrement du système de Bretton Woods, on constate que cela n'entraîne pas l'effondrement du système mondial parce que d'une part l'effondrement du système de Bretton Woods s'est produit dans un contexte de globalisation où les multinationales restructurent leurs activités, acquièrent une très grande autonomie économique et financière, surpassant l'État; d'autre part, il n'y a pas de lien fort entre les firmes multinationales américaines et l'État américain, l'État n'a pas de contrôle direct sur ces firmes qui d'ailleurs évoluent dans un processus transnational.

La fin du compromis fordiste, la fin du système monétaire de Bretton Woods, la fin des politiques keynésiennes entraînent la libéralisation des marchés et la restructuration de l'économie. Avec l'émergence et l'importance considérables des multinationales qui deviennent transnationales, on assiste à une déréglementation des systèmes monétaires et financiers, notamment à la suite des pressions exercées par les firmes. Des changements technologiques suivent cette déréglementation permettant des transferts instantanés de l'information, des transactions, des spéculations constituant des marchés de plus en plus fructueux qui échappent au contrôle des États. Ces derniers deviennent alors tributaires des spéculateurs privés, de ces

marchés financiers et monétaires, ce qui les conduit à l'adoption de politiques économiques plus stratégiques, à mener des actions concertées, à agir en groupe car l'époque du cavalier solitaire semble révolue.

En somme, l'intensification de la concurrence mondiale implique une utilisation stratégique des technologies et exige une concertation des acteurs économiques, de même que la montée des interdépendances qui nécessite la recherche et l'application de solutions globales exige une concertation des acteurs. En d'autres termes, cette évolution du capitalisme ou économie-monde exige une action concertée des acteurs, les contraignant à agir en groupe: c'est ce nouveau capitalisme que K. Valaskakis appelle le capitalisme d'équipe présentement en vigueur par opposition à l'ancien capitalisme individualiste¹². Ce nouveau capitalisme n'est, à mon avis, qu'une autre façon de désigner le nouveau régionalisme auquel les PECO tiennent à prendre part.

C) LE NOUVEAU RÉGIONALISME, L'ÉMERGENCE DES BLOCS ET LES PECO

Ainsi comme nous l'avons montré, les transformations mentionnées plus haut ont contribué de quelque façon à l'émergence du nouveau régionalisme, c'est-à-dire au régionalisme stratégique qui consiste en l'application de politiques économiques stratégiques à l'échelle régionale¹³.

Le nouvel ordre mondial est ainsi dominé par une guerre économique, marqué par l'intensification de la concurrence économique des nations et régions pour l'obtention des parts du

¹² Kimon Valaskakis, «Qui a gagné la guerre froide? Du capitalisme des cowboys au capitalisme d'équipe», dans La fin de la guerre froide (sous la dir. de Charles-Philippe David), Québec, Centre québécois de relations internationales, 1990, p. 41.

¹³ Deblock Christian et Dorval Brunelle, « Une intégration régional stratégique: le cas nord-américain » Études internationales, septembre 1993.

marché mondial, exige des stratégies concurrentielles très élaborées. En fait, on assiste à l'émergence d'un nouveau système économique basée sur l'alliance stratégique, soit une nouvelle forme de capitalisme basée sur la concertation entre acteurs économiques: c'est-à-dire le capitalisme d'équipe, «Le capitalisme d'équipe s'exprime donc par le phénomène de l'alliance et de l'action concertée dans le but de réaliser des profits et de gérer la complexité issue de la montée des interdépendances»¹⁴.

Le nouveau régionalisme renvoie au regain d'intérêt pour l'intégration économique au niveau régional aussi bien ailleurs dans le monde qu'en Europe centrale et orientale. On a tendance à l'ignorer ou du moins à le négliger en raison du niveau de développement atteint par les PECO tout en les excluant du groupe des PED. Or les stratégies mises en oeuvre par ces pays montrent qu'ils sont autant concernés par le nouveau régionalisme, certes pas au même titre que l'Afrique ou encore l'Amérique latine ou l'Asie. L'échec du GATT et les initiatives de l'UE seraient des éléments instigateurs de ce regain d'intérêt qui a conduit d'autres pays à adopter certaines stratégies comme réponses¹⁵. Considérant la proximité géographique de l'UE avec les PECO, ces derniers ne sont pas restés insensibles à ces initiatives, à ce nouveau régionalisme.

La coopération régionale et l'intégration régionale présentement en cours en Europe centrale et orientale remonte pratiquement à l'effondrement du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle (CAEM). Le processus d'intégration économique au sein du CAEM était tel que cette organisation relevant de l'ancien régionalisme offrait «un espace d'échanges au sein duquel

¹⁴ Op. Cit., p. 47.

¹⁵ Peter Robson, «The new regionalism and developing countries», Journal of Common Market Studies, Vol. 31, No. 3, septembre 1993, p.330.

chacun pouvait troquer ses médiocres produits fabriqués contre les matières premières soviétiques»¹⁶. Le modèle d'intégration au sein du CAEM est maintenant révolu; une intégration qui, dans ses manifestations, renvoie à des formes d'échanges archaïques tel que le troc, mais un troc quasiment à caractère impérialiste car étant organisé autour de la puissance-mère. Cette forme d'échange n'a fait que saper progressivement les bases d'une véritable intégration économique pour finalement se solder par la dissolution du CAEM. Quoi qu'il en soit, il n'aurait pas survécu aux grandes transformations économiques telles que la mondialisation des marchés, la création de grands blocs économiques édifiés à la faveur d'un capitalisme d'équipe qui insuffle aux uns et aux autres l'esprit d'un nouveau régionalisme de plus en plus en vogue.

Ainsi donc, c'est à la suite de l'effondrement du CAEM qu'on voit véritablement apparaître de nouveaux groupes régionaux en Europe centrale et orientale, témoignant de la recherche, par les PECO, d'une stratégie globale de développement et de nouvelles voies de coopération. A cet effet, on pourrait considérer le CAEM comme relevant de l'ancien régionalisme en Europe centrale et orientale, et toutes les stratégies d'intégration ou de coopération qui apparaissent après l'effondrement CAEM comme relevant du nouveau régionalisme. Ainsi, après cet effondrement, on voit apparaître de nouveaux groupes régionaux, à la recherche de nouvelles voies de coopération. Parmi eux et relativement aux PECO faisant partie de cette étude, nous retenons:

- **La Coopération trilatérale du groupe VISEGRAD**, née du traité de Visegrad conclu en février 1990 entre la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie sous les mêmes pulsions que celles conduisant au changement en matière de démocratie et économie de marché. Par la

¹⁶ Claude Karnoouh (sous la dir.), Le nouvel ordre international, 1991, p.29-30.

suite, soit en décembre 1992, ces trois pays signent entre eux un accord de libre-échange qui transforme le groupe VISEGRAD en ALECE (Accord de Libre Échange Centre Européen)¹⁷.

- **L'Initiative centre-européenne (CEI)** fondée en 1990 par l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Yougoslavie et rejoint ensuite par la Tchécoslovaquie et la Pologne.
- **Black Sea Economic Cooperation (BSEC)** formée en 1992 par des pays d'Europe du Sud et de l'Est dont la Bulgarie et la Roumanie.

Ce sont donc ces trois groupes régionaux que nous allons examiner plus largement dans le chapitre IV traitant de l'analyse des stratégies d'intégration. Comme mentionné dans l'introduction, nous regarderons la nature de ces organisations régionales comme indicateur de stratégie. Nous allons nous limiter à ces trois organisations dans la mesure où ce sont de nouvelles formes de coopération qui ont émergé en Europe de l'Est dans le sillage de la chute du CAEM et de l'effondrement de l'URSS, ce qui permet alors de voir si la dynamique économique de chaque organisation tend à intensifier les liens commerciaux et créer une ouverture vers l'UE ou si elle tend plutôt à maintenir et renforcer les liens au sein de l'espace-CAEM.

D - L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE: CADRE THÉORIQUE ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Dans cette partie, nous allons aborder, dans une certaine mesure, la problématique de l'intégration économique dans un cadre théorique et relativement aux transformations internationales. Nous verrons alors comment l'application de ce cadre à la situation des PECO aide à comprendre leurs choix, leurs stratégies et comment partant de là, la méthodologie de recherche s'en trouve complètement influencée.

¹⁷ Gabor Bakos, « After COMECON: A Free Trade Area in Central Europe? », *Europe-Asia Studies*, 1993, p. 1030.

Si l'on considère l'intégration économique comme procédé par lequel des États créent ensemble un espace économique commun et à la lumière des données empiriques, on remarque qu'elle peut alors revêtir, dans une perspective évolutive, plusieurs formes telles que: 1)le libre-échange, 2)l'union douanière, 3)le marché commun, 4)l'union économique et finalement 5)l'union supranationale (ou union politique) qui est le stade ultime de l'intégration. L'UE est par excellence l'exemple typique de l'évolution d'une intégration économique s'acheminant vers son stade ultime. Depuis son émergence, l'intégration économique régionale est d'abord et avant tout au service de la croissance économique comme en témoigne le cas de l'Europe occidentale qui, sortant affaiblie de la Deuxième guerre mondiale, a choisi la voie de l'intégration pour rebâtir ses économies et aussi renforcer et consolider leurs liens¹⁸. C'est donc au sein des pays du vieux continent que l'intégration économique va d'abord susciter un certain intérêt et connaître ses premières applications, avant de s'étendre ailleurs. L'idée d'intégration économique séduit ensuite les PED qui l'adoptent au départ comme voie idéale favorisant la croissance industrielle (et le développement en général). Dans l'ensemble, même si la motivation demeure relativement la même, l'intégration économique des PED est différente de celle des PI compte tenu du niveau de développement des uns et des autres et des paramètres économiques qui dictent implicitement l'orientation, permettant ainsi de dégager un cadre théorique adapter aux PI d'une part et aux PED d'autre part.

D.1 - Théorie classique d'intégration économique

La théorie classique d'intégration économique s'applique surtout aux PI dont l'exemple le plus illustre est l'UE. On a énuméré ci-dessus les différents stades d'intégration allant du libre-

¹⁸ André Gauthier, La construction européenne: étapes et enjeux, Paris, Bréal, 1996, p.49-50

échange à l'union supranationale. A ce propos, il faut souligner que la classification des cinq stades d'intégration répond au souci manifeste d'éliminer les obstacles qui nuisent au bon fonctionnement des échanges, de sorte qu'à chaque stade correspond un type de discrimination supprimée. Considérant l'exemple de l'UE, l'analyse de Bela Balassa¹⁹ nous éclaire sur la classification des stades. Il en ressort qu'au niveau du libre-échange, l'objectif visé est la suppression des barrières tarifaires dans les échanges commerciaux. En d'autres termes, la suppression de la discrimination se fait au niveau des restrictions quantitatives et des droits de douane, suppression qui ne touche cependant pas la politique douanière de chaque pays membre envers les pays tiers, d'autant plus que l'élaboration de cette politique est laissée à la discrétion de chacun, pouvant mener à des politiques préférentielles discriminatoires. Ce faisant, le passage au stade de l'union douanière permet alors de résoudre le problème de la politique douanière en établissant un tarif extérieur unique et commun à tous les pays membre et envers les pays tiers. Cela implique inévitablement un transfert de compétence ou responsabilité à travers la renonciation de souveraineté (de chacun) en matière de politique douanière. La suppression des barrières tarifaires et l'établissement d'un tarif extérieur commun conduisent au stade du marché commun où on assiste à la mise en oeuvre de politiques économiques communes et où le processus de suppression de discrimination devient alors celui de la libéralisation permettant la libre circulation des facteurs de production, à savoir: les capitaux, les entreprises, les travailleurs. Suivant la dynamique évolutive de l'intégration, le marché commun cède la place à l'union économique, c'est à ce stade que la suppression de discriminations prend une plus vaste proportion: il s'agit alors de supprimer toute discrimination tout en harmonisant les législations

¹⁹ Bela Balassa, Economic Development and Intégration, Mexico, Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos, 1965.

nationales aux niveaux politique, économique et social. En somme, de stade en stade se met en place un processus de suppression de discriminations, de libéralisation, d'harmonisation qui aboutit progressive à l'union politique ou supranationale comme stade ultime de l'intégration que

C. Deblock et D. Brunelle appellent l'intégration active:

On parlera tout d'abord d'intégration «active» lorsque l'intégration économique est envisagée comme la partie constitutive d'un projet politique et qu'elle engage la souveraineté des États participants; l'intégration économique est alors menée parallèlement à un projet d'intégration politique qui, par étapes, débouchera sur un véritable marché commun, et éventuellement, sur la création d'une nouvelle entité politique, [...] Le projet politique peut cependant être plus limité et, comme dans le cas des unions économiques, n'engager que partiellement la souveraineté des États participants²⁰.

Cette optique met en relief la théorie néo-fonctionnaliste de l'intégration politique selon laquelle l'intégration politique se déroule parallèlement à l'intégration économique et se présente comme aboutissement même du processus d'intégration. D'ailleurs ce sont des raisons politiques qui sont à la base de l'intégration économiques. L'UE, exemple typique d'une intégration entrant dans le cadre théorique classique, se trouve présentement au stade 4 c'est-à-dire celui de l'union économique et nourrit l'ambition de passer progressivement au stade 5. L'intégration économique régionale des PI vise la croissance économique et la réalisation de gains par l'utilisation plus efficace des facteurs de production au niveau mondial. Dans ce contexte de mondialisation, l'intégration économique des PI, notamment celle de l'UE, vise à maintenir les acquis économiques et approfondir l'espace économique de façon à renforcer la solidarité économique, voire politique. Cela est beaucoup plus évident dans le cas de l'UE où l'approfondissement de l'espace économique se manifeste à travers la problématique de l'élargissement à l'Est et donc de

²⁰ Christian Deblock et Dorval Brunelle, «Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain», Études internationales XXIV, septembre 1993, p.599.

l'intégration éventuelle des PECO pour ainsi satisfaire aux objectifs immanents d'un vaste projet géopolitique.

D.2 - Théorie d'intégration économique entre PED

Depuis son émergence et ses premières applications par les PI, l'intégration régionale adoptée et pratiquée par les PED a évolué en fonction des difficultés rencontrées par ces derniers, créant ainsi l'élaboration d'un cadre théorique. En étudiant le cas de certains PED, Andrew Axline et Lyne Mytelka²¹ ont identifié trois modèles d'intégration régionale entre PED, à savoir: le modèle du "laissez-faire", le modèle interventionniste et le modèle dirigiste.

1 - Le modèle du "laissez-faire" qui préconise l'intégration sur des mesures expansives dans une dynamique de libre-échange en vue d'apporter des bénéfices dans la région concernée, sans pour autant spécifier à qui (pays) cela profite exactement. Dans la pratique, ce modèle s'est buté à l'exacerbation des inégalités des avantages, ce qui conduit à son abandon pour lui préférer le modèle ci-après.

2 - Le modèle interventionniste qui, en tant que réponse au modèle 1, se veut compensatoire. Ce modèle conserve les mesures expansives auxquelles on ajoute des mesures distributives. Ces dernières sont réparties en deux catégories, à savoir: les mesures dites compensatoires pour répondre aux problèmes de répartition inégale et polarisation; les investissements qui ne sont pas liés à la recherche de gains. Cet interventionnisme, en faveur d'une répartition équitable des bénéfices de l'intégration, se manifeste à travers des transferts financiers en vue de dédomager les

²¹ Andrew Axline et Lynn Mytelka, «Sociétés multinationales et Intégration régionale dans le Pacte andin et dans la communauté des Caraïbes», Etudes internationales, 7 juin 1976, p.103-192.

partenaires les plus désavantagés. Malgré l'application de ce modèle, le problème de dépendance demeure important, ce qui entraîne l'émergence du troisième modèle.

3 - Le modèle dirigiste qui est un modèle conceptuel pour faire face à la dépendance et préconise l'auto-suffisance collective. Dans ce cas il y a combinaison des mesures expansives et distributives en vue de la réduction de la dépendance qui se pose comme obstacle au développement. Ce modèle tient largement compte de l'État qui va alors jouer un rôle important dans la distribution.

Tels sont les trois modèles qui ont façonné l'intégration régionale des PED. Même si ces modèles découlent d'une étude sur les PED d'Amérique latine et des Caraïbes, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent nous éclairer dans la compréhension de la dynamique d'intégration en Europe de l'Est. En effet, on pourrait bien insérer le COMECON / CAEM dans le modèle dirigiste avec l'accent mis particulièrement sur le rôle important de l'État et sur l'auto-suffisance qui, dans ce cas, fait place à un développement extrêmement autocentré, faisant dire à certains auteurs qu'il s'agit «d'une stratégie manifeste de repli vis-à-vis des grands courants de l'économie mondiale. Cette forme de régionalisation répond soit à des contraintes géopolitiques visant un décrochage maximal dont l'exemple le plus célèbre dans l'après-guerre a été le COMECON»²². Si le cas du COMECON révèle une forme extrême de décrochage, le modèle dirigiste tel que présenté par A. Axline et L. Mytelka apparaît comme «une forme atténuée de décrochage; cette stratégie, qui a été largement préconisée, sous l'influence des thèses de la CEPAL, comme moyen de protéger les

²² Christian Deblock et Dorval Brunelle, «Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain», Études internationales XXIV, septembre 1993, p. 598

pays de l'Amérique latine de l'influence destabilisatrice du commerce international sur les industries naissantes, n'a cependant pas été systématiquement poursuivie et [...] n'a guère été à la hauteur des attentes là où, et quand elle a été appliquée»²³. Cela explique alors le rejet des idées de la CEPAL et Raoul Prebisch, l'ingérence de l'État, rejet qui se solde par des changements au sein des organisations régionales influencées par ces idées. Ces changements se produisent à la faveur de l'émergence d'une nouvelle conception du régionalisme: c'est-à-dire le régionalisme ouvert. C'est un concept développé par le CNUCED à l'ONU pour l'Amérique latine et adopté par la CEPAL pour élaborer les nouvelles tendances du régionalisme dans cette partie du monde et ce dans un sens très normatif. Il s'agit en fait d'un retour aux idées de "laissez-faire" en mettant l'accent sur l'importance d'une libéralisation durable des échanges multilatéraux. Comme le souligne Charles Oman: «Cette importance traduit le nouveau cap pris ces dix dernières années par les PED, qui sont passés d'une stratégie d'industrialisation autocentrée à une stratégie tournée vers l'extérieur - souvent accompagnée d'une libéralisation unilatérale sensible des échanges»²⁴.

Avec la mondialisation de l'économie et le nouveau régionalisme des PI, c'est-à-dire l'application de politiques économiques stratégiques à l'échelle régionale, on assiste à un regain d'intérêt pour l'intégration régionale devenant impérative pour les PED, avec une logique dictée par les grandes transformations internationales, les amenant à changer d'orientation en délaissant la politique de substitutions aux importations, dans le cadre d'un régionalisme introverti pour lui préférer un régionalisme plutôt extraverti. L'objectif ultime visé par les PED demeure le même c'est-à-dire le développement, mais la voie ou les moyens pour l'atteindre ont cependant changé: avant les PED visaient le développement, la croissance industrielle par la mise en oeuvre d'une

²³ Ibid

²⁴ Charles Oman, Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?, Paris, OCDE, 1994, p. 31

politique de substitutions aux importations au niveau régional, aujourd'hui, ils cherchent à atteindre le même but au moyen d'une insertion de haute qualité dans l'économie-monde. Cette idée est également soutenue par la pensée néo-libérale qui prône l'ouverture des marchés pour une insertion globale. Depuis le début des années 90', cette pensée s'impose avec force, renforçant l'universalisation du modèle néo-libéral dont les éléments fondamentaux constituent la conditionnalité sine qua none de l'insertion dans l'économie-monde. Quant à l'insertion des PECO, affaiblis par des années de dictature communiste, elle passe nécessairement par des transformations profondes, par des réformes structurelles qui impliquent des changements de mentalité fortement ancrée. Étant donné qu'il s'agit de pays ayant chacun ses particularités au-delà de l'expérience historique commune, on peut s'attendre à ce que le niveau de développement (atteint par chacun) joue un rôle déterminant dans le choix des stratégies d'insertion qui s'offrent aux aux PECO à titre de PED. A ce propos, selon l'analyse faite par Andrew Axline²⁵, il y a deux grandes options qui s'offrent aux PED, à savoir: l'insertion individuelle et l'insertion collective. Il apparaît que seuls les PED armés d'un niveau de développement relativement élevé dans l'ensemble peuvent prétendre à un accès individuel au bloc dominant: soit une insertion directe au bloc. Quant à la deuxième option, d'une part il s'agit de l'accès collective au bloc dominant par les membres d'un groupe régional. Dans ce cas, l'insertion est envisagée après une étape préparatoire à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale. D'autre part il s'agit de s'organiser au niveau régional de façon à créer un contre-poids vis-à-vis des tiers. C'est donc par rapport à cette perspective que notre hypothèse est formulée et les résultats de l'analyse permettront non

²⁵ Andrew Axline, External opportunities, State strategies and regional integration among developing countries, University of Ottawa, 1996, p.1-15

seulement de vérifier l'hypothèse, mais aussi de juger de la pertinence de ces options dans le contexte des PECO.

D.3 - Précisions méthodologiques

La problématique de l'intégration économique en Europe Centrale et Orientale n'est certes pas très différente de celles des autres régions du monde d'un point de vue théorique. Cependant le rôle et l'implication de cette région dans la bipolarisation du monde et par suite l'opportunité offerte par la fin de la guerre froide et l'effondrement du communisme et de l'URSS en font une région où la dynamique d'intégration économique est par conséquent souvent plus politisée qu'on ne le pense: des motivations sous-jacentes de nature géopolitique sous-tendent l'intérêt et l'action de l'UE dans cette région.

Rappelons ici que la méthodologie choisie pour cette étude cherche à vérifier la relation, la correspondance possible entre les niveaux de développement et les stratégies d'intégration. Or il se trouve qu'en Europe Centrale et Orientale, depuis la chute du CAEM on assiste à une coopération régionale faible et donc une dynamique d'intégration régionale assez faible, à l'instar de l'ALECE qui présente un cas assez articulé. Dans une certaine mesure cela pourrait constituer une difficulté au niveau de l'analyse, mais également un défi pour la compréhension de l'intégration économique des PECO dans le nouveau contexte mondial, d'autant plus qu'il s'agit d'une région présentement en transition au moment où le monde connaît un regain pour l'intégration économique au niveau régional. Cela permet alors de découvrir les nouvelles formes de coopération qui émergent à la suite de la chute du CAEM et les stratégies d'intégration adoptées pour faire face au défi du nouveau régionalisme dans ce nouveau contexte mondial. Considérant la faiblesse de la coopération et l'intégration régionale à l'Est en vue de l'insertion

des PECO dans l'économie-monde, et considérant la proximité géographique avec l'UE, les PECO vont accorder une attention particulière à l'adhésion à l'UE qui leur permettrait une insertion de haute qualité dans l'économie-monde. De son côté, l'UE va saisir l'occasion non seulement d'étendre son marché à l'Est, mais aussi surtout d'imposer les valeurs libérales à l'Est en attirant les PECO (pour éventuellement les absorber progressivement) de façon à repousser au maximum les frontières de l'ex-camp communiste:

Aussi l'opinion occidentale peut-elle craindre qu'un brusque "retour de bâton" à Moscou, [...], ne conduise à une très grave crise internationale. [...] Les risques d'un conflit majeur seraient extrêmes si, [...], les appareils communistes cherchaient à reprendre le pouvoir en Europe de l'Est avec l'aide des garnisons soviétiques qui s'y trouvent encore. Mais le pire n'est pas certain et l'on comprend que les puissances occidentales, tout comme le Vatican pour ce qui le concerne, fassent tout ...²⁶.

L'UE va non seulement imposer aux PECO des conditions politiques et économiques en fixant le contenu et les paramètres de ces conditions, mais va également financer la mise en oeuvre de ces conditions et évaluer leur satisfaction par les PECO candidats. Ce faisant, l'UE va à la fois jouer le rôle de juge et partie dans le processus d'intégration économique des PECO, cette tendance va se refléter sur la méthodologie adoptée dans cette étude car à la base de l'hypothèse il y a le souci de porter un jugement et celui de l'UE est très important dans la mesure où il va déterminer l'éligibilité des pays candidats. Considérant la volonté d'insertion dans l'économie-monde, l'intégration économique des PECO dans le contexte du nouvel ordre mondial ne peut être abordée qu'en rapport avec l'UE qui, d'ailleurs, façonne de toutes pièces la dynamique de ce processus, raison pour laquelle notre thèse a également adopté une approche orientée vers l'UE. L'action ou l'implication de l'UE dans ce processus d'intégration est justifiée par des raisons

²⁶ Serge Cordellier (sous la dir.), Le nouvel état du monde: bilan de la décennie 1980-1990, Éditions La Découverte, Paris, 1990, p.20

économiques avouées mais sous-tendent des motivations géopolitiques inavouées ouvertement, ce qui met en exergue la politisation de l'intégration économique des PECO dans le contexte actuel. L'équivoque qui pourrait surgir au niveau de l'analyse viendrait alors de la méthodologie qui, en épousant l'approche orientée vers l'UE, s'inscrit automatiquement dans le processus politisé mentionné ci-haut. En outre, cela explique aussi pourquoi l'analyse des réformes est beaucoup plus descriptive. Dans le contexte actuel il est difficile d'appréhender l'intégration économique des PECO en dehors de l'UE car le but est de s'insérer dans l'économie-monde pour sortir de la marginalisation. Tout en tenant compte des autres alternatives quant au défi du nouveau régionalisme et d'autres sources que l'UE pour appuyer notre analyse, il est important de souligner que (pour des raisons que nous avons déjà évoquées plus haut) l'analyse des réformes s'appuie principalement sur des sources primaires: celles de l'UE qui revêtent ici une valeur analytique conférée par la dimension politique de la dynamique d'intégration économique des PECO. Cependant, nous avons également recours à d'autres sources (secondaires) qui viennent alors confirmer ou infirmer les données de sources primaires. Mais ces sources secondaires servent surtout d'appui ou d'explications complémentaires aux sources primaires.

En ce qui concerne les deux approches méthodologiques utilisées, à savoir les approches descriptive et comparative, la première (descriptive) permet d'évaluer clairement les réformes et voir comment les chaque candidat satisfait ou non au contenu des conditions. De plus cette approche peut s'avérer utile à la formalisation des comportements des PED candidats à l'adhésion au bloc dominant. Quant à la deuxième approche (comparative) elle a le mérite d'établir clairement la distinction, entre les PECO plus avancés et ceux moins avancés, nécessaire à la vérification de notre hypothèse. Cette approche permet aussi de saisir et expliquer

les subtilités, les différences sensibles émergeant de la description: c'est à ce titre que ces deux approches se complètent mutuellement dans cette étude.

II - L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE ET LA PERSPECTIVE D'ADHÉSION DES PECO

A - INTRODUCTION A L'UNION EUROPÉENNE

L'UE est l'aboutissement actuel d'un long processus de construction européenne entamé allègrement après la deuxième Guerre mondiale et instigué par le français Jean Monnet et l'allemand Robert Schuman. Le projet d'Union européenne est donc né d'une initiative franco-allemande au début des années 50, soucieuse des intérêts économiques de la France et de l'Allemagne dont la complémentarité apparente dans le domaine de la sidérurgie était à saisir dans le cadre d'un projet de coopération économique. C'est ainsi que le 28 avril 1950, J. Monnet Commissaire général au plan propose de « placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe »²⁷. La réponse de l'Allemagne à cette proposition est positive et communiquée par la voix de son ministre des Affaires étrangères: R. Schuman, sous forme de déclaration du 9 mai 1950.

Sur la base de la déclaration Schuman, l'Italie et les pays du Bénélux (Belgique, Hollande, Luxembourg) acceptent de négocier avec la France et l'Allemagne alors que le Royaume-Uni, réticent, s'abstient. C'est ainsi que les négociations entre les six se soldent par la signature d'un Traité le 18 avril 1951 à Paris, donnant ainsi naissance à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). C'est donc le début de ce qui deviendra le processus d'édification d'une forteresse économique à l'échelle continentale et en quête d'une identité politique commune à travers ce qu'il conviendrait d'appeler *l'esprit européen* qui grandit et se fortifie à travers les différents traités (Tableau I). On peut dire qu'avec la naissance de l'UE (qui succède à la CEE)

l'esprit européen est entré dans sa phase de maturité et que la réalisation de l'Union économique et monétaire (l'UEM) en sera la première expérience. Depuis sa gestation, il s'est développé à travers des *générations*²⁸ *d'intégration* (Tableau I) et par la reconnaissance progressive et quasi-totale que les États européens ne cessent de lui manifester à travers leur adhésion (Tableau I) aux projets et institutions dont il insuffle la dynamique. C'est dans cette perspective que les PECO entrent dans le décor à travers leur volonté manifeste de participer au grand projet européen, dans l'optique d'une Europe réconciliée, en vue d'une insertion de haute qualité dans l'économie-monde.

²⁷ André Gauthier, La construction européenne: étapes et enjeux, Paris, Bréal, 1996, p. 49.

²⁸ La génération est ici la période allant de la signature/ratification d'un traité à un autre et couvrant ainsi tout autre fait survenu durant cette période et guidé par l'esprit et les résolutions du traité concerné.

TABEAU I
Evolution de l'Union Européenne dans le temps

	Génération	Faits marquants	Objectifs	Adhésions	Élargissements	Nombre
I	Traité de Paris 1951	- Création de la CECA	marché commun du charbon et de l'acier	1958: Membres fondateurs: Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas		6 «la petite Europe»
II	Traité de Rome 1957	- Création de la CEE - Application du SME (ECU) - Acte unique européen	Union douanière et économique, Grand marché commun	1973: Grande-Bretagne, Danemark, Irlande '80: Grèce (1981), Espagne et Portugal (1986)	1er Élargissement 2ème Élargissement	12 «Europe des 12»
III	Traité de Maastricht 1992	- Naissance de L'U.E - Adoption de la monnaie unique	Réalisation de l'UEM et de l'union politique	1995: Autriche, Finlande, Suède	3ème Élargissement	15 «Europe des 15»
IV	Traité d'Amsterdam 1997	- Révision et complément du traité précédent	Poursuivre et parachever l'UEM et l'union politique	Futures adhésions	4ème Élargissement en perspective (vers l'Est)	A préciser ultérieurement

Source: Tableau adapté de l'oeuvre d'André Gauthier, La construction européenne: Étapes et enjeux, Paris, Bréal, 1996.

B - TRANSITION A L'EST ET ÉLARGISSEMENT DE L'UE

A la fin de la décennie 80, les PECO connaissent de grands changements marqués notamment par la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS qui crée progressivement un climat favorable au rétablissement harmonieux des rapports entre l'Est et l'Ouest et donc favorable à la libéralisation des échanges entre ces deux parties à travers des accords d'association. Ces changements qui inaugurent la période de transition à l'Est donnent aux PECO la liberté et la latitude d'explorer progressivement les voies de la démocratie libérale et de l'économie de marché à travers des réformes politiques et économiques soutenues par une importante aide financière octroyée par l'Europe occidentale en vue de faciliter la transition de l'économie planifiée à l'économie de marché. Ainsi, en quête d'une stratégie globale de développement et d'insertion dans l'économie-monde, certains PECO vont manifester leur intérêt pour l'adhésion à l'UE en posant leur candidature, comme suit:

TABLEAU II
Présentation des candidatures des PECO à l'UE

Pays	Dates de candidatures
Hongrie	31 mars 1994
Pologne	5 avril 1994
Roumanie	22 juin 1995
Slovaquie	27 juin 1995
Bulgarie	14 décembre 1995
République Tchèque	17 janvier 1996

Source: Commission européenne, Elargissement: questions et réponses, Memo/96/78, 1996.

Ce faisant, les 12 et 13 décembre 1997, le Conseil européen réuni à Luxembourg s'est penché sur la problématique de l'élargissement de l'UE aux PECO. Suite à cela, un processus d'élargissement a été lancé pour permettre aux PECO d'entrer dans la grande famille européenne en ébranlant définitivement les divisions du passé. Il est à noter qu'il s'agit en fait d'un processus global dont l'élargissement proprement dit (en d'autres termes l'adhésion des PECO) n'est que la finalité à atteindre au moyen d'une préparation ou stratégie de préadhésion suivie de négociations.

La problématique de l'élargissement de l'UE n'est pas sans heurter la sensibilité de certains. C'est une question relativement controversée qui suscite un débat entre élargissement et approfondissement. Ce débat porte particulièrement sur la capacité de l'UE à absorber de plus en plus de membres sans faillir à ses objectifs dans le sens de l'approfondissement de la construction européenne car «...de nouveaux élargissements ne vont pas sans risques pour le maintien et, à *fortiori*, le renforcement d'une réelle intégration des États membres dans une organisation de plus en plus étendue et, par là même, de plus en plus disparate. Ainsi, l'élargissement à un nombre de plus en plus important de pays compromettrait gravement l'approfondissement de la construction européenne»²⁹. Ces propos peuvent paraître alarmistes à certains égards mais méritent tout de même d'être considérés au regard de la situation engendrée par le dernier élargissement (Autriche, Finlande et Suède). On se souviendra par exemple que cet élargissement qui requérait un niveau plus élaboré de gestion de l'organisation a occasionné une crise institutionnelle accentuée par les difficultés liées à l'application des accords de Maastricht, de sorte que désormais tout éventuel élargissement suscite des inquiétudes. En fait, ce n'est pas tant l'élargissement qui inquiète, mais

²⁹ André Gauthier, La construction européenne: étapes et enjeux, Paris, Bréal, p.108.

plutôt les PECO candidats concernés par cet élargissement, notamment leur faible niveau de développement socio-économique qui les éloigne assez largement de la moyenne des pays de l'UE (Tableau III) au point où leur intégration se présenterait alors comme un défi de taille.

TABLEAU III

Écarts de richesse entre les pays de l'UE et les PECO candidats

Pays de l'UE	Indice(1)	PECO Candidats	Indice(1)
Luxembourg	143	Rép. Tchèque	44
Danemark	101	Hongrie	31
Belgique	101	Slovaquie	30
Autriche	100	Pologne	34
France	98	Bulgarie	22
Allemagne	97	Roumanie	19
Pays-Bas	94		
Italie	92		
Royaume Uni	89		
Suède	88		
Finlande	81		
Irlande	73		
Espagne	69		
Portugal	61		
Grèce	56		

(1) PIB par habitant en pouvoir d'achat, Autriche: base 100.

Source: André Gauthier, La construction européenne: Étapes et enjeux, Paris, Bréal, 1996.

Alors que certains sont en faveur d'un approfondissement de la construction européenne avant de permettre d'éventuels élargissements, d'autres n'y voient pas d'inconvénients majeurs et donnent libre cours à l'élargissement. D'ailleurs, dans l'ensemble, l'UE elle-même est en faveur de l'élargissement à l'Est tout en étant consciente des risques que cela implique. On peut même dire que sa politique à l'égard des PECO tient justement compte de ces risques et est de ce fait élaborée de façon à les minimiser suffisamment avant l'élargissement proprement dit. En effet, lorsque des événements surviennent en Europe de l'Est et la libèrent du joug du communisme,

L'UE saisit immédiatement cette opportunité en rétablissant les rapports entre les deux parties dans le cadre d'une politique de réconciliation européenne et d'expansion à bien des égards. Considérant la possibilité d'étendre son marché à l'Est et d'y implanter les valeurs libérales, elle procède d'abord à la mise au point d'accords d'association qui permettent progressivement la libéralisation des échanges entre les deux parties. Considérant le faible niveau de développement économique des PECO, l'UE va soutenir leurs efforts de transition en mettant en oeuvre un important mécanisme d'aide financière destinée beaucoup plus à faciliter la transition à l'économie de marché et ainsi donner aux PECO la possibilité de se rapprocher de leurs voisins occidentaux sur le plan économique.

Au coeur de ce mécanisme d'aide, on retrouve le programme PHARE (Pologne, Hongrie, Assistance à la Restructuration Économique) qui, au départ, était conçu pour venir en aide à la Pologne et à la Hongrie. Mais désormais, « L'UE appuie ces objectifs surtout à l'aide du programme PHARE: A l'origine un programme d'aide technique et humanitaire, PHARE est devenu l'instrument de financement le plus important de l'UE pour l'Europe centrale et orientale. Il se concentre sur le développement du secteur privé, une réforme de l'agriculture et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit »³⁰. Il s'agit donc d'un programme dont le contenu s'est diversifié pour finalement s'étendre à la plupart des PECO, ce qui témoigne certainement des intentions de l'UE à l'égard des PECO, intentions qui pourraient être interprétées comme l'affirmation implicite de sa volonté à intégrer progressivement les PECO au sein d'une grande Europe réunifiée.

³⁰ Commission européenne, L'élargissement de l'Union européenne à l'Est - Développements récents, 1997, p. 15

Ce faisant, elle les prépare à cette éventualité en appuyant les efforts de transition à travers un important mécanisme d'aide visant à favoriser l'émergence de conditions propices au rapprochement. L'UE va même plus loin dans le cadre d'une stratégie de rapprochement en élaborant un vaste document adressé aux PECO candidats: « En 1995, un livre blanc spécial a défini la liste des initiatives législatives et réglementaires que les pays candidats devaient entreprendre dans le domaine de la politique économique pour préparer leur adhésion future »³¹, «Il arrête les grandes lignes des processus d'adaptation réciproques et propose des mesures détaillées pour le rapprochement des États en transition à l'UE »³².

En parlant du débat entre approfondissement et élargissement plus haut, on a fait ressortir les risques potentiels d'un éventuel élargissement à l'Est. Mais il faut dire que ce dernier ne comporte pas seulement des risques, on peut également y déceler des avantages. D'ailleurs, l'UE elle-même reconnaît la nécessité politique de l'élargissement à l'Est et y voit l'opportunité historique pour l'Europe de se reconstituer. En effet,

L'adhésion des PECO à l'UE en elle-même est la meilleure façon d'assurer la stabilité politique, économique, sociale et écologique dans la région d'Europe centrale et orientale. L'agrandissement du marché unique de 370 à env. 480 millions de consommateurs par suite de l'élargissement dynamisera l'économie de l'Europe et lui donnera des impulsions nouvelles. L'UE élargie aura aussi bien un poids plus grand dans la politique mondiale qu'elle sera un partenaire plus fort dans les relations commerciales internationales³³

C'est donc dans cette perspective que « L'option d'adhésion fut en principe offerte à tous les pays avec lesquels l'Union a conclu un "accord européen". Ces accords sont déjà en vigueur avec la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, la Roumanie et la Bulgarie»³⁴

³¹ Commission européenne, Questions-réponses sur le traité d'Amsterdam, 1997, Q.19 - p.1

³² Commission européenne, L'élargissement de l'Union européenne à l'Est - Développements récents, 1997, p. 15

³³ Ibid, 1997, p.19

³⁴ Ibid, 1997, p.5

Dans l'ensemble, la politique de l'UE à l'égard des PECO se déploie à travers des accords d'association dits accords européens, un mécanisme d'aide financière particulièrement axée sur le programme PHARE, une stratégie de rapprochement élaborée dans le Livre blanc. En procédant de la sorte, l'UE vise en fait à créer des conditions nécessaires à l'adhésion des PECO, déjà partenaires. Au-delà de cette politique et ses paramètres, des éléments politiques et économiques émergent pour se constituer en conditions sine qua none d'adhésion à l'UE.

C - LES CONDITIONS D'ADHÉSION A L'UE

Considérant la situation politique et économique des PECO marquée par des décennies érosives de démocratie populaire et d'économie planifiée, l'UE a jugé nécessaire d'établir des conditions politiques et économiques requises pour l'adhésion. Ces conditions leur sont imposées pour leur permettre d'atteindre un niveau de développement politique et économique acceptable et relativement semblable à ceux des pays membres de l'UE.

Il convient de rappeler dans ce contexte que la démocratie, le respect des droits de l'homme et la protection des minorités sont des bases du traité sur l'Union européenne. Si un candidat à l'adhésion ne remplit pas ces conditions, une appartenance n'entre pas en ligne de compte et les négociations d'adhésion ne devront même pas être engagées³⁵

Les critères économiques de Copenhague obligent les pays candidats à disposer d'une économie de marché viable et à avoir la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union³⁶

Les conditions politiques établies par l'UE s'articulent évidemment autour de la pratique effective de la démocratie. Il s'agit de mettre sur pied des institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'Homme et le respect et la protection des minorités

³⁵ Commission européenne, L'élargissement de l'Union européenne à l'Est - Développements récents, 1997, p. 18.

³⁶ La Commission adopte les rapports sur les progrès accomplis par les pays candidats à l'adhésion, 1998, p.2.

ethniques. La démocratisation apparaît comme la principale, sinon la première condition d'adhésion dans la mesure où c'est un processus qui s'étend à l'ensemble des institutions aussi bien politiques qu'économiques pour permettre la pratique libre de toute activité.

L'existence et le fonctionnement d'une économie de marché est la principale condition économique et la viabilité de cette économie passe par la mise en oeuvre d'une stabilité macro-économique. Au-delà de la stabilité macro-économique, les candidats doivent être capable de faire face à la concurrence sur le marché européen et aux obligations découlant du statut de membre. Il y a de prime abord une relation de complémentarité qui s'établit entre la démocratisation et l'économie de marché, une relation qui ressort aussi bien des analyses faites dans la littérature que des attitudes et politiques d'aide et d'assistance mis en oeuvre par les pays occidentaux, particulièrement ceux de l'UE comme en témoigne les propos qui suivent:

« The G-24 aid regime evolved from the 1989 Paris summit of the G-7 which charged the Commission of the European Communities with coordinating aid aimed at promoting the transition to market economies and democratic policies [...] The G-24 western donors have clearly articulated the official assumptions which underpin assistance. In the first instance they postulate the necessity and inseparability of democratisation and marketization. Democratization was deemed the prerequisite to market reforms in 1989-91 »³⁷

Le couplage entre démocratisation et économie de marché crée une conditionnalité d'autant plus forte que les pays donateurs n'hésitent pas à établir une relation de complémentarité entre ces deux conditions de façon à légitimer leurs politiques. En fait, ce n'est pas la relation de complémentarité en soi qui est équivoque dans la conditionnalité, mais plutôt la

³⁷ Jeanne Kirk Laux, World economy and democratization in central and eastern Europe, Working Paper, #9401P, Department of Political science, University of Ottawa, 1994, p. 1&4.

récupération et la pratique de cette conditionnalité par les pays donateurs qui ont tendance à s'en servir pour légitimer leurs politiques et parvenir à leurs fins. En effet,

The G-24 could move from passively shared values to a proactive policy consensus that these liberal values should be applied as political and economic conditions for assistance, because the new regimes in East/central Europe themselves proclaimed their dedication to changes initiatives of western experience. Policy harmonization is based on what I call "consensual conditionality": that is, specific policy orientations are stipulated by western donors as conditions for continued assistance, but rather than being strictly donor-imposed these conditions are also recipient-endorsed³⁸.

Lorsqu'une telle conditionnalité (mettant en exergue des valeurs libérales) doit s'appliquer à des pays sortant fraîchement d'un autre système politique et économique, il faut nécessairement tenir compte des réalités spécifiques de ces pays et du contexte dans lequel s'inscrivent les réformes en cours de façon à mieux gérer la transition qui s'avère délicate.

Les PECO candidats à l'UE doivent nécessairement satisfaire aux conditions politiques et économique établies par l'UE. Ils doivent donc faire preuve de capacité à assurer les obligations liées au statut de membre. Satisfaire à ces conditions passe nécessairement par la mise en oeuvre de réformes politiques et économique efficaces. Dans le chapitre qui suit, nous allons donc nous atteler à examiner les réformes politiques puis économiques entreprises par les PECO. Nous allons procéder pays par pays pour mieux saisir les réformes réalisées par chacun afin de faciliter la critique ou évaluation à laquelle chaque PECO sera soumis. L'examen des réformes et même la façon de procéder est d'une importance pour notre hypothèse qui soutient d'emblée que les PECO vont réagir à travers des stratégies déterminées par le niveau d'avancement (politique et économique) qu'on peut mesurer par les réformes.

³⁸ Ibid, 1994, p. 8.

III -RÉALISATION DES RÉFORMES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES EN VUE DE L'ADHÉSION A L'UE

A partir de cette présentation et évaluation des réformes politiques d'une part et économiques d'autre part, nous serons donc en mesure de distinguer les plus avancés des moins avancés et voir les opportunités d'adhésion en procédant à une évaluation de la situation générale. Ainsi, l'importance de ce chapitre réside dans le fait qu'il constitue le premier maillon de vérification de notre hypothèse.

Depuis la fin des années 80, une vague de changements importants déferlent sur l'Europe de l'Est où l'on assiste à la mise en oeuvre de réformes politiques et économiques dans la plupart des PECO, particulièrement dans ceux qui ont posé leur candidature d'adhésion à l'UE. Il s'agit en fait de changements opérés dans la pratique de la politique et de l'économie et dans la perspective du rapprochement des législations des PECO de celles de l'UE. Dans l'ensemble, ces transformations touchent aussi bien les domaines politique, économique que social, dans le sens d'une ouverture à l'Ouest via l'adhésion éventuelle à l'UE.

A- RÉFORMES POLITIQUES ET ÉVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS

C'est précisément à partir de 1989 qu'on assiste à l'avènement de la démocratie libérale à l'Est, suite à la chute du mur de Berlin et les autres signes précurseurs de l'effondrement de l'URSS. On assiste donc à la mise en oeuvre d'institutions et procédés susceptibles d'assurer le fonctionnement d'une démocratie libérale et l'adoption progressive de comportements politiques allant dans le même sens. Pour chaque PECO, nous allons présenter les réformes politiques suivies d'une évaluation permettant d'analyser la capacité de chacun des candidats à rencontrer

les exigences établies par l'UE en vue de satisfaire aux conditions d'adhésion. Du point de vue politique, cela consiste à instaurer la démocratie, l'État de droit, les droits de l'Homme et la protection des minorités. La présentation et l'évaluation seront fondées sur l'organisation et le fonctionnement du législatif, de l'exécutif et du judiciaire et sur l'exercice des droits et libertés fondamentales aux plans politique, économique et social. L'analyse à laquelle nous allons procéder, pour chaque pays, est essentiellement basée sur l'avis de la Commission européenne chargée de dresser un bilan sur la situation de chaque pays relativement à leur demande d'adhésion, un avis établi à partir de sources fiables et rendu publique en 1997 par la Commission elle-même, sous forme de document pour chaque pays individuellement.

A.1 - En Bulgarie

En Bulgarie, la transition à la démocratie s'apparente beaucoup plus à un processus mimétique qui s'inspire de ce qui s'est produit dans les pays voisins. Toutefois, en Novembre 1989 le régime communiste s'ébranle³⁹; le Président Todor Zhivkov, au pouvoir depuis 1956, est relevé de ses fonctions et remplacé par un gouvernement intérimaire qui conduit le pays aux premières élections libres. C'est donc le début des changements politiques en Bulgarie. Mais ce n'est qu'en 1990 que le rôle dirigeant du PC est vraiment aboli, «Depuis lors, la vie politique bulgare se caractérise par des changements successifs de gouvernement et une forte polarisation, mais aussi par le respect de l'ordre constitutionnel et une absence quasi totale de violence»⁴⁰.

³⁹ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.3.

⁴⁰ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.3.

Entre la tenue des premières élections libres en 1990 et la victoire de l'*Union des Forces Démocratiques* (UFD) et ses alliés en 1997, la Bulgarie connaît une période d'instabilité politique marquée par une succession de gouvernements: d'abord les élections tenues en juin 1990 consacrent la victoire du *Parti Socialiste bulgare* (PSB) qui évince le Parti Communiste. Mais au cours de la même année, face à la crise économique qui sévit alors, le gouvernement socialiste est contraint de démissionner. De nouvelles élections sont ensuite organisées en octobre 1991 et se soldent par la formation d'un gouvernement de coalition conduit par l'UFD, ce gouvernement qui connaît une existence très éphémère s'éclipse en 1992. D'autres élections organisées en 1994 ramène au pouvoir les socialistes car l'issue du scrutin donne lieu à la formation d'un gouvernement socialiste majoritaire. Mais hélas, ce dernier est également ébranlé par la montée de nouvelles difficultés économiques. L'UFD se mobilise alors en appuyant Petro Stoyanov au poste de Président qui, aidé par un gouvernement intérimaire, va tenter de redresser la situation et conduire le pays jusqu'aux élections de 1997 qui aboutissent à la victoire de l'UFD et ses alliés⁴¹. C'est à partir de ce moment que va donc commencer la stabilisation du processus démocratique en Bulgarie, soit sept ans après le début de la transition.

En Bulgarie, les réformes politiques marquent beaucoup plus par la façon plutôt que par le fait qu'elles aient été réalisées; la façon dont elles ont été menées laissent beaucoup à désirer. En effet, elles ont été marquées par une certaine instabilité du processus démocratique. Dans l'ensemble: «Les principales institutions centrales de l'État connaissent un fonctionnement régulier, malgré une certaine instabilité ministérielle qui s'est manifestée par la mise en place de 7

⁴¹ Ibid, p.3.

gouvernements successifs depuis 1990 »⁴². Cette instabilité dénote, à bien des égards, un manque d'organisation et surtout une immaturité politique qui témoigne d'un manque d'expérience. Mais malgré cette instabilité, les élections de 1994 et 1997 se sont quand même déroulées dans de bonnes conditions, portant au pouvoir les socialistes en 1994 et les démocrates en 1997.

Parallèlement à cette période d'instabilité du processus démocratique, d'autres changements ont été apportés au sein des structures et institutions politiques. Dans ce sens, on peut dire que l'adoption d'une nouvelle constitution en juillet 1991 marque la transition à la démocratie parlementaire. La Bulgarie jouit alors d'un système monocaméral dont l'unique chambre est l'Assemblée Nationale. Cette dernière compte 240 membres élus pour une période de 4 ans, suivant le principe de la représentation proportionnelle. Compte tenu du caractère monocaméral du système parlementaire bulgare, le pouvoir législatif est inhérent à l'Assemblée Nationale qui partage son droit d'initiative avec le gouvernement. De ce point de vue, on peut dire que «Le Parlement fonctionne dans des conditions satisfaisantes: ses compétences sont respectées et l'opposition participe pleinement à ses activités»⁴³.

L'État bulgare est dirigé par un Président élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois, ceci permettrait désormais d'éviter le règne interminable des Présidents comme sous le règne communiste. Le Président a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée Nationale dans certaines circonstances, cependant ce pouvoir est non-recevable au cours des trois derniers mois de son mandat. Le Premier Ministre, quant à lui, est nommé par le Parlement sur proposition

⁴² Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.9.

⁴³ Ibid, p.8.

du Président de la République. Les ministres sont également nommés et démis par le Parlement, mais sur proposition du Premier Ministre. Le gouvernement est responsable devant le Parlement. En Bulgarie, contrairement à d'autres PECO, l'armée, les services secrets et la police sont restés sous contrôle du gouvernement. De plus, le Conseil National de Sécurité de l'État, mis sur pied en 1994, est sous l'autorité du Président de la République. A ce propos, il est à noter que:

La Bulgarie est confrontée à un sérieux problème de corruption. [...] L'existence d'un important pouvoir discrétionnaire et d'un manque de clarté dans la répartition des compétences ont facilité le développement de la corruption. La Bulgarie doit ainsi mettre en place des procédures de gestion publique transparentes, notamment en matière de marchés publics, et établir une fonction publique impartiale et professionnelle. Le contrôle exercé sur les services secrets apparaît insuffisant et il n'y a pas de contrôle parlementaire de leurs activités⁴⁴.

En ce qui concerne le judiciaire, les douze juges de la Cour Constitutionnelle sont nommés pour 9 ans, non-renouvelable, par l'Assemblée Nationale, la Cour Suprême et le Président de la République, à raison de quatre juges chacun. La Bulgarie ne possède pas d'Ombudsman. Comme au niveau du pouvoir exécutif, l'administration de la justice est encore marquée par de sérieuses faiblesses qui nécessitent des améliorations: «Le fonctionnement de la justice est encore largement insuffisant en Bulgarie. [...] Il conviendrait ici que la Bulgarie complète son organisation judiciaire pour éviter la prolongation d'une situation peu satisfaisante»⁴⁵.

Au niveau des droits de l'Homme et la protection des minorités, on note qu'en septembre 1992, la Bulgarie a ratifié la Convention européenne sur les droits de l'Homme et ses principaux protocoles additionnels. Elle a également ratifié la Convention européenne sur la prévention de la torture et signé d'autres conventions conclues dans le cadre de l'ONU. En outre, elle a ratifié la

⁴⁴ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.9.

⁴⁵ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.10.

Convention de Genève relative aux demandeurs d'asile, mais en appliquant des procédures nationales qui ne correspondent pas aux standards internationaux dans ce domaine. L'élaboration d'une nouvelle loi tend à remédier à cette situation.

Contrairement à d'autres PECO, en Bulgarie la peine de mort est toujours en vigueur, cependant depuis 1990 elle fait l'objet d'un moratoire décrété par le Président de la République. Des mesures contre les arrestations arbitraires sont prescrites par la constitution qui garantit, par ailleurs, la liberté de presse, la liberté d'association et de manifestation, maintenant exercées sans difficultés majeures. A ce propos, soulignons par exemple l'existence d'un parti politique nommé *Mouvement des Droits et Libertés* (MDL) dont la participation à la vie politique peut se révéler problématique dans la mesure où il s'agit d'un mouvement qui représente largement les intérêts de la minorité turque alors que la Constitution bulgare interdit la formation de partis sur des bases ethnique, raciale ou religieuse. En décembre 1996, soit quelques mois avant les élections d'Avril 1996, la Cour Constitutionnelle a déclaré le MDL conforme à la Constitution⁴⁶.

En 1996, l'Assemblée Nationale a permis l'élargissement des pouvoirs des radiodiffuseurs par l'adoption d'une nouvelle loi, mais cela n'empêche pas de noter un manque d'impartialité de la part des radios et télévisions publiques concernant le temps accordé en ondes au gouvernement et à l'opposition lors des campagnes électorales: «...l'impartialité de la télévision et de la radio publiques a été fréquemment mise en cause, l'opposition ayant bénéficié de temps d'antenne bien inférieurs à ceux accordés à la majorité gouvernementale aussi bien lors des élections présidentielles de novembre 1996 qu'à l'occasion du scrutin législatif d'avril 1997»⁴⁷.

⁴⁶ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.8.

⁴⁷ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.11.

D'autres droits et libertés sont désormais reconnus en Bulgarie: le droit à la propriété privée est assuré et le respect de la vie privée est garanti par la loi, le droit au revenu minimum est inscrit dans la Constitution et la liberté syndicale est garantie et respectée. La Bulgarie s'est dotée d'un code du travail adopté en 1992 et qui reconnaît le droit de grève, un droit qui s'applique et s'exerce aussi au niveau politique. Le libre accès à l'éducation et la liberté de religion sont également garantis. A ce propos, depuis 1989, la situation de la minorité turque s'est améliorée dans l'ensemble, après avoir longtemps souffert de discrimination sous le régime communiste. Cette amélioration peut par exemple se mesurer par l'élection des membres du MDL (représentant essentiellement les intérêts de la minorité turque) au Parlement et dans les municipalités, mais aussi par l'accès à l'éducation dans sa langue.

En matière de droits de l'Homme et protection des minorités, la Bulgarie a réalisé des efforts appréciables pour améliorer la situation générale de la minorité turque. Cependant, il n'en est pas de même pour les Tsiganes qui souffrent toujours et considérablement de discriminations et de bavures policières. En dépit des progrès accomplis jusque là, des efforts considérables restent encore à faire au niveau de la protection des libertés individuelles et, ce faisant, au niveau de l'administration de la justice de façon à enrayer les fréquents abus de pouvoir de la police et des services secrets.

En somme, relativement aux critères politiques et considérant les faiblesses du fonctionnement politique de la Bulgarie à certains niveaux, la Commission européenne estime que:

La Bulgarie s'est dotée d'institutions démocratiques dont la stabilité semble maintenant assurée. Ces institutions doivent être renforcées par une pratique plus respectueuse de la primauté du droit à tous les échelons de l'appareil d'État. [...]

L'amélioration actuelle à la suite de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement laisse présager que la Bulgarie est en voie de satisfaire les conditions politiques posées par le Conseil Européen de Copenhague⁴⁸.

A.2 - En Hongrie

Au cours des années 80, la Hongrie est secouée par une crise économique à laquelle s'ajoutent des pressions politiques en faveur de réformes ouvrant progressivement la voie aux changements qui se manifestent particulièrement par la démission du Secrétaire général du Parti Communiste János Kádár en mai 1989, par l'adoption du multipartisme et l'adoption d'une Constitution démocratique qui marquent le début des réformes politiques en Hongrie⁴⁹.

Ce faisant, depuis 1990 on assiste à la tenue d'élections libres et justes en Hongrie: en 1990 l'organisation des premières élections parlementaires libres se soldent par la victoire du *Forum Démocratique Hongrois* (FDH), alors que par la suite les socialistes remportent les élections législatives de 1994, mettant ainsi en exergue l'alternance du pouvoir dans la sérénité. L'existence de l'opposition est désormais reconnue en Hongrie, d'ailleurs l'opposition y joue pleinement son rôle et participe aux activités des institutions. On note que de nombreux partis politiques ont pris part aux élections de 1994 dans une alternance politique qui amène la Commission européenne à constater que: «Elections have taken place in free and fair conditions.

⁴⁸ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.14.

⁴⁹ European Commission, Commission opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.10.

A centre-left coalition won in 1994 [...] Hungary presents the characteristics of a democracy the smooth working of which allows the peaceful alternation of political power»⁵⁰.

La Hongrie jouit d'un système monocaméral dont l'unique chambre est l'Assemblée nationale dont les membres sont élus pour une période de quatre ans. Le Parlement exerce le pouvoir législatif et partage le droit d'initier des activités ou des procédures avec le Président de la République et le gouvernement. Dans tous les cas, «Parliament functions satisfactorily: Its powers are respected and the opposition plays a full part in its activities»⁵¹. Contrairement à la situation qui prévalait durant le règne communiste en Europe de l'Est où l'on notait une concentration de pouvoirs au sein de l'exécutif, notamment au niveau du Président ou du Secrétaire général du PC, aujourd'hui, dans le cas de la Hongrie en l'occurrence, on constate que le Parlement a recouvré ses pouvoirs comme en témoigne, par exemple, le passage de la police, l'armée et les services secrets sous contrôle civil, notamment sous contrôle d'une commission parlementaire en ce qui concerne les services secrets.

La Hongrie est dirigée par un Président de la République, mais il semblerait que ce dernier n'ait qu'une fonction représentative. Il est élu par le Parlement pour une période de 4 ans renouvelable une fois. C'est également le Parlement qui désigne le Premier Ministre, sur proposition du Président de République et ce dernier, à son tour, nomme les ministres sur proposition du Premier Ministre. Concernant le fonctionnement du pouvoir exécutif, des efforts

⁵⁰ European Commission, Commission opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p. 16.

⁵¹ Ibid, p.16.

sont à fournir en vue de l'amélioration de l'administration publique, cependant «The central institutions of the State function smoothly»⁵².

Au niveau judiciaire, les juges sont nommés par le Président de la République sur proposition du Ministre de justice et sont responsables devant le Président et le Conseil des juges de la Cour d'appel. Le Président de la Cour Suprême est élu par le Parlement sur proposition du Président de la République qui nomme les juges de la Cour Suprême sur proposition conjointe du Président de la Cour Suprême et du Ministre de la justice. Le Procureur général, quant à lui, est élu par l'Assemblée Nationale sur proposition du Président de la République. La Hongrie dispose de plusieurs Ombudsmen nommés par le Parlement pour examiner les plaintes des citoyens contre l'administration dans différents secteurs. Si l'exécutif et le législatif fonctionnent relativement bien, il n'en est pas de même pour le judiciaire qui se trouve encore confronté aux problèmes d'ordre pratique et technique. En effet: « Justice does not yet operate in a satisfactory way at all levels in Hungary. [...] The complexity of the rules of the procedures and the fact that the judges still lack the necessary professional qualifications and that courts have been accorded much greater power in recent years generally explain this situation »⁵³.

Dans le cadre des réformes relatives aux droits et libertés fondamentales, la Hongrie a élaboré un certain nombre de mesures et standards nationaux pour assurer le respect des droits de l'Homme et des minorités. C'est dans cet esprit que la Hongrie a ratifié la Convention européenne sur les droits de l'Homme et ses protocoles additionnels; elle a aussi ratifié la Convention sur la

⁵² European Commission, Commission opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p. 16.

⁵³ Ibid, p.17.

prévention de la torture, la Convention-cadre sur les minorités et les principales conventions conclues par l'ONU⁵⁴. Par ailleurs, la Hongrie applique la Convention de Genève sur les réfugiés, mais seulement à l'égard des réfugiés en provenance d'autres pays européens, ce qui la rend discriminatoire. L'accessibilité aux services juridiques est désormais garantie en Hongrie et la peine de mort a été abolie en 1990. En outre, la liberté d'association et de manifestation est maintenant garantie; la liberté d'expression est assurée par la Constitution qui interdit la censure et garantit les droits des journalistes. Quant à la liberté syndicale, elle est reconnue et le droit de grève est garanti depuis 1989, sauf pour les exceptions prévues à cet effet.

Malgré certains progrès et améliorations en matière de droits civils et politiques, la Hongrie a encore beaucoup à faire en ce qui concerne le traitement des réfugiés, un traitement jugé jusque là horrible. En effet, «A number of organizations have reported cases of inhumane, degrading treatment by the police with no steps having been systematically taken to punish the perpetrators»⁵⁵. Relativement à la situation des minorités, en principe le libre accès à l'éducation et la liberté de religion sont garantis. D'ailleurs, la loi de 1993 reconnaît aux minorités l'exercice de leurs droits collectifs; ce faisant, elle a permis la mise sur pieds d'administrations locales pour les minorités dans les municipalités avec droit de veto sur des questions relatives à l'éducation, la culture, les médias locaux, le maintien des traditions et l'usage des langues des minorités. Malgré la loi de 1993 qui reconnaît l'exercice des droits collectifs des minorités et des amendements de la Constitution à ce chapitre, «...minorities still do not benefit from a special method of representation in Parliament »⁵⁶.

⁵⁴ European Commission, Commission opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p. 17.

⁵⁵ Ibid, p.18.

⁵⁶ European Commission, Commission opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.19.

Relativement aux critères politiques et malgré les manques à combler, dans l'ensemble les institutions hongroises fonctionnent bien. Les élections de 1990 et 1994 se sont tenues dans de bonnes conditions, marquées par une alternance du pouvoir sans heurts. Et bien que des progrès restent à accomplir dans certains domaines, il n'y a pas d'entraves majeures au respect des droits fondamentaux. Ce faisant, la Commission européenne juge que: «Hungary presents the characteristics of a democracy with stable institutions which guarantee the rule of law, human rights and respect for, and the protection of, minorities »⁵⁷.

A.3 - En Pologne

Les signes précurseurs des réformes politiques en Pologne remontent au début des années 80 par un processus de revendications sociales, d'opposition au régime, de pressions politiques et économiques appelant au changement; un processus qui aboutit effectivement à la fin des années 80 par la reconnaissance et l'affirmation politique et sociale du syndicat *Solidarité* en tant que force politique: une reconnaissance obtenue à coup de négociations entre le pouvoir et l'opposition. En fait, ces négociations ont abouti au rétablissement du pluralisme syndical, à l'abolition du rôle dirigeant du parti et à la démocratisation progressive des institutions en 1989. L'opposition remporte un très large succès à l'issue des élections de juin 1989 et en 1990 Lech Walesa (Président de *Solidarité*) est élu Président de la République au suffrage universel⁵⁸. On assiste aux premières élections législatives entièrement libres à l'issue desquelles une trentaine de

⁵⁷ Ibid, p.20.

⁵⁸ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.10.

partis politiques sont représentés à la Diète (Parlement polonais). En 1993, c'est la dissolution de la Diète et l'organisation de nouvelles élections qui se soldent par la victoire des ex-communistes et du *Parti Paysan*; en 1995 c'est un social-démocrate qui est élu Président de la République alors que les législatives de 1997 consacrent le retour au pouvoir des partis issus de *Solidarité*. Le processus démocratique a été amorcé en Pologne de telle sorte que La Commission européenne n'a pas hésité à reconnaître que: «The general elections of 1991 and 1993 and the presidential election of 1995 took place in free and fair conditions. They resulted in a handover of power in parliament in 1993 (...) and a new President in 1995. On both occasions the handover was achieved smoothly»⁵⁹.

Pour entamer la transition à la démocratie parlementaire au niveau des institutions, la Pologne a adopté une nouvelle Constitution soumise au référendum en 1997. Ce faisant, la Pologne s'est dotée d'un système parlementaire bicaméral comprenant le *Sejm* (ou Assemblée Nationale) et le Sénat. Le *Sejm* compte 460 membres élus au suffrage universel aussi bien au niveau national qu'au niveau régional sur la base de la représentation proportionnelle; quant au Sénat, il compte 100 membres élus à la majorité simple au sein des Voïvodies. Dans l'ensemble, «Parliament functions satisfactorily. Its powers are respected and the opposition plays a full part in its activities»⁶⁰.

A la tête de l'État se trouve un Président de la République élu au suffrage universel direct sous le mode du scrutin majoritaire à deux tours et pour une période de 5 ans; il a la responsabilité de nommer le Premier Ministre qui, à son tour, forme le gouvernement. Auparavant, en formant le gouvernement, le Premier Ministre avait l'obligation d'obtenir l'approbation du Président de la

⁵⁹ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.14.

⁶⁰ Ibid, 1997, p.14.

République concernant la nomination des Ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale et de l'Intérieur⁶¹, ce qui lui donnait probablement la possibilité d'exercer un certain contrôle sur le processus décisionnel des principaux axes de la politique nationale. Mais heureusement, la nouvelle Constitution de 1997 a renversé cette obligation: désormais, le gouvernement et les ministres sont responsables devant le *Sejm*.

Néanmoins, le Président de la République joue encore un rôle important dans le fonctionnement des institutions et de la politique polonaises. Il dispose d'un droit de veto sur les lois votées par le Parlement. Cependant, le Parlement peut à son tour renverser sa décision ou aller à l'encontre de son veto par une majorité simple de 3/5 selon la nouvelle Constitution. Force est de constater à travers tout cela la mise en exergue du balancement des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. Au-delà de ce balancement des pouvoirs, on peut également noter des efforts de décentralisation du pouvoir, au niveau régional au sein des Voïvodies dirigées par des Gouverneurs. De plus l'armée, la police et les services secrets polonais sont passés sous contrôle civil.

On peut dire que la Pologne fait preuve d'esprit démocratique et de sérieux. Mais des efforts restent quand même à fournir comme le souligne la Commission européenne: «The central institutions of the State function smoothly. Local authority autonomy continues to meet with obstacles on numerous fronts and must be further developed»⁶².

Du côté du système judiciaire polonais, c'est le Président de la République qui a le pouvoir de nommer les juges sur recommandation du Conseil National de la magistrature. Dans le cadre du système judiciaire, la Pologne possède un Ombudsman nommé pour une période de 4 ans

⁶¹ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.14.

⁶² Ibid, 1997, p.14.

par le *Sejm* avec l'assentiment du Sénat. Quant au fonctionnement du pouvoir judiciaire, il apparaît relativement acceptable et la Commission européenne remarque à juste titre que: «The independence of the polish judiciary vis-à-vis other institutions appears secured. [...] The main problems affecting the polish justice system appear to be the time taken to process cases (...) and the difficulty enforcing decisions taken by the courts»⁶³.

Au chapitre des droits et libertés fondamentales, dans le cadre des réformes, la Pologne a pris des mesures visant à assurer le respect des droits de l'Homme et des minorités. Dans ce sens, elle a ratifié la Convention européenne sur la protection des droits de l'Homme; elle a également ratifié les principaux protocoles additionnels, la Convention sur la prévention de la torture, les principales conventions portant sur les droits de l'Homme et conclues par l'ONU, la Convention de Genève sur le droit d'asile; elle a, en outre, signé la Convention-cadre sur les minorités et la Charte sociale européenne⁶⁴.

En matière de droits civils et politiques, la peine de mort a été abolie en 1997 par le nouveau code pénal adopté par le *Sejm*. Certaines lois et procédures ont été revues et améliorées de façon à interdire les arrestations arbitraires. Par ailleurs, la liberté d'association et de manifestation est désormais garantie. Quant à la liberté d'expression on peut dire qu'elle est assurée en principe car la pratique laisse un peu à désirer. La liberté syndicale est reconnue et garantie en Pologne, d'autant plus que le droit de grève y est reconnu, sauf exceptions prévues à cet effet.

⁶³ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.15-16.

⁶⁴ Ibid, 1997, p.15.

Le droit à la propriété privée et à la libre entreprise est assuré, cependant certaines difficultés d'ordre pratique subsistent encore. D'autres droits et libertés tels que: le droit au minimum vital, le libre accès à l'éducation, la liberté de religion sont garantis. En ce qui concerne la situation des minorités à ce niveau, il faut noter que la Constitution leur garantit désormais le droit de préserver et développer leur culture à travers leur identité, leur langue, leur religion, l'éducation et d'autres institutions de sorte qu'en général «Minorities do not experience any specific difficulties in Poland»⁶⁵. Mais cela n'empêche pas le fait que les Tsiganes (certes en faible nombre) soient quand même victimes de violence et de discrimination.

La Pologne a réalisé de nombreux progrès en matière de droits fondamentaux, mais d'autres efforts restent à accomplir dans certains domaines. Relativement aux conditions d'ordre politique, dans l'ensemble, la Commission européenne trouve que: «Poland presents the characteristics of a democracy with stable institutions guaranteeing the rule of law, human rights and respect for and protection of minorities »⁶⁶.

A.4 - En Roumanie

La fin de l'année 1989 marque un tournant décisif dans l'histoire politique de la Roumanie, marquée par la révolte au sein même du Parti Communiste, suivie d'une insurrection générale qui débouche sur l'exécution du Président Nicolae Ceausescu au pouvoir depuis plus de vingt ans, et ouvrant ainsi la voie aux réformes politiques.

⁶⁵ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.17.

⁶⁶Ibid, p. 18.

Après la chute de Ceaucescu, soit en mai 1990, on assiste à la tenue des premières élections libres dont la dynamique qui s'en dégage amène la Roumanie à se doter d'une nouvelle Constitution adoptée par référendum en décembre 1991. Après l'adoption de la nouvelle Constitution, les élections parlementaires et présidentielles organisées en 1992 consacrent le retour au pouvoir des communistes déchus auparavant. Ce n'est que 4 ans plus tard qu'on assiste à la première alternance du pouvoir en Roumanie, lors des élections de 1996. La Roumanie s'est ouverte au multipartisme et de nombreux partis ont pris part aux élections législatives de novembre 1996 en présentant des candidats: «Notwithstanding a few organizational problems, the November 1996 elections were free and fair, permitting the first real democratic handover since 1947»⁶⁷.

La Roumanie dispose désormais d'un système parlementaire bicaméral dont la Chambre basse compte 343 membres et le Sénat 143 membres. Les membres sont élus sur la base de la représentation proportionnelle pour une période de 4 ans. Le Sénat et la Chambre basse exercent leurs pouvoirs législatifs quasiment sur un pied d'égalité, dans la mesure où ils ont tous deux la capacité de bloquer le processus décisionnel législatif. Dans l'ensemble le Parlement roumain fonctionne relativement bien et l'opposition y joue son rôle sans embâcles.

L'État roumain est dirigé par un Président élu au suffrage universel par un système à deux tours et pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois. Dans certaines circonstances, le Président de la République a le pouvoir de dissoudre le Parlement, mais ce pouvoir est non-recevable au

⁶⁷ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.14.

cours des 6 derniers mois de son mandat et en cas d'urgence ou d'état de siège. Le gouvernement répond de ses actes devant le Parlement qui a le pouvoir de le remanier par une majorité simple des deux chambres réunis. D'une part, l'absence d'un cadre officiel régissant les employés du gouvernement et, d'autre part, les ressources financières limitées des autorités locales nuisent à l'exercice de l'autonomie locale; de même, l'absence d'un statut officiel de la fonction publique qui met en exergue et circonscrit les droits et obligations des officiels est un frein au bon fonctionnement de l'administration roumaine⁶⁸. L'armée, les services secrets et la police sont désormais sous contrôle civil. Malgré le passage de la police et des services secrets sous contrôle civil, on note toujours des cas de bavures et corruption de la part de la police et des abus de pouvoirs flagrants dans le fonctionnement des services secrets: «Acts of brutality by the Romanian police force have not always been prosecuted (...). The secret services continue to wield extensive powers... This state of affairs is largely attributable to the ambiguity of the legislation governing their activities»⁶⁹. Mais le gouvernement tente de remédier à cette situation.

Au niveau du système judiciaire, les juges, nommés en grande partie par le Président de la République, sont responsables devant le Conseil Suprême de la magistrature qui est présidé par le Ministre de la justice. Ainsi l'exécutif exerce une certaine surveillance sur les activités des juges à travers un "Collège d'inspecteurs" étant sous l'autorité du Ministre de la justice. La Roumanie ne s'est pas dotée d'un Ombudsman, cependant la Constitution y a introduit ce qu'elle appelle "Avocat du peuple" qui remplit en fait les fonctions d'un Ombudsman. Le système judiciaire

⁶⁸ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.14.

⁶⁹ Ibid, p.14-15.

roumain est encore loin d'un fonctionnement satisfaisant⁷⁰. Des problèmes tels que le manque de ressources, la complexité et la lourdeur des procédures, la multitude de nouvelles lois à appliquer, la surcharge des cours de justice et la longueur des échéanciers sont autant de facteurs qui nuisent au bon fonctionnement du système judiciaire.

En matière de droits de l'Homme et de protection des minorités, la Roumanie a ratifié certaines conventions et introduit des dispositions internes visant à assurer le respect des droits de l'Homme et des minorités. Elle a ratifié la Convention européenne sur la protection des droits de l'Homme et ses principaux protocoles additionnels, la Convention sur la prévention de la torture, la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et les principales conventions élaborées dans le cadre de l'ONU. Elle a également signé la Charte sociale européenne⁷¹.

Concernant les droits civils et politiques, la peine capitale a été abolie depuis 1989. La liberté d'association et de manifestation est garantie par la Constitution et librement exercée. La liberté d'expression est aussi garantie par la Constitution qui d'ailleurs interdit la censure. Cependant, «The severe penalties laid down in the criminal code for false reporting and defamation can be powerful constraints on journalists' freedom of expression. [...] The government has been known to interfere in the management of State-owned radio and television stations»⁷². En outre, le droit à la propriété privée est garanti mais le respect de la vie privée est souvent menacé par l'ingérence des services secrets.

⁷⁰ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.15.

⁷¹ Ibid, p.15.

⁷² European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.16.

Des améliorations ont été apportées aux droits des enfants pour enrayer le problème des enfants abandonnés découlant de la politique nataliste introduite en 1970 en vue d'assurer la croissance continue de la population. Cette politique a été abolie et des mesures ont été prises pour faciliter l'adoption et augmenter les allocations familiales. Par ailleurs, le droit au minimum vital et à la sécurité sociale est désormais inscrit dans la Constitution.

La liberté syndicale est reconnue mais sa pratique laisse à désirer car étant mal agencée. Le droit de grève est aussi reconnu mais limité dans la pratique par des obstacles: «...the right to strike is often undermined by the obligation to notify a conciliation body before withdrawing labour. Many strikes are, moreover, declared illegal by the courts»⁷³. Le libre accès à l'éducation et la liberté de religion sont aussi garantis. La protection des minorités est garantie et assurée. A ce propos, la signature du Traité bilatéral entre la Roumanie et la Hongrie en septembre 1996 a ouvert la voie à une normalisation appréciable des relations entre la Roumanie et sa minorité hongroise.

Des efforts restent encore à fournir en matière de respect des droits fondamentaux, la lutte contre la corruption et le fonctionnement du système judiciaire. En ce qui concerne les droits et protection des minorités, des progrès appréciables ont été réalisés à l'égard de la minorité hongroise, mais il en est pas de même pour la minorité tzigane qui est encore victime de discrimination et de violence policière.

Dans l'ensemble, relativement aux critères politiques et après examen de la situation roumaine la Commission européenne estime que: «Romania's new institutions are democratic and

⁷³ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.17.

their stability now seems guaranteed. They do, however, need to be anchored by greater respect for the primacy of law at all levels of the apparatus of State [...] The improvement now under way since the new government came to power suggest that Romania is on the way to meeting the political conditions laid down by the Copenhagen European Council »⁷⁴.

A.5 - En Tchécoslovaquie (avant la partition)

En 1989, comme ailleurs dans d'autres PECO, on assiste à des mouvements de protestations, aux soulèvements de populations à Prague et à Bratislava, conduisant à la démission de Gustave Husák (au pouvoir depuis près de vingt ans), à l'abolition du rôle dirigeant du Parti et à l'élection de Václav Havel à la Présidence de la République. En 1990, les premières élections libres sont organisées et remportées par le *Forum Démocratique*. Par la suite en 1992, face aux divergences stériles des politiciens tchèques et slovaques sur les structures politiques et économiques de la Fédération (des Républiques Tchéque et Slovaque) créée en 1990, les Parlements des deux Républiques approuvent la dissolution sans heurts de la Fédération, faisant place à la création de deux États indépendants le 1er janvier 1993⁷⁵.

- En Slovaquie

Les élections législatives organisées en septembre 1994 se soldent par la formation d'un gouvernement de coalition conduit par le *Mouvement pour une Slovaquie Démocratique* (MSD).

⁷⁴ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p. 17-18.

⁷⁵ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p. 3.

Malheureusement, suite aux contestations internes, le MSD perd sa majorité en mars. Les élections de 1994 se sont déroulées dans de bonnes conditions. Cependant,

La situation politique durant la première année d'indépendance a été instable: s'il existait un consensus sur la nécessité d'appliquer les réformes politiques et économiques, leur nature et le rythme de leur mise en oeuvre était source de désaccord. [...] Des élections tenues en septembre 1994 ont abouti à la constitution d'un gouvernement de coalition dont le mandat a été caractérisé par des turbulences avec les autres institutions de l'État⁷⁶.

La Slovaquie fonctionne sur la base d'un système parlementaire monocaméral dont l'unique chambre est le Conseil National composé de 150 membres élus pour une période de 4 ans suivant le principe de la représentation proportionnelle. En ce qui concerne le fonctionnement du pouvoir législatif, la Commission européenne remarque que: «Le Parlement slovaque ne remplit pas sa mission dans des conditions respectant les règles habituelles du fonctionnement d'une démocratie. Les droits de l'opposition ne sont pas pleinement respectés, notamment pour ce qui concerne sa participation aux commissions parlementaires»⁷⁷. En effet, les mandats des parlementaires ne sont pas respectés et les procédures de travail ne sont pas garanties. Le Parlement agit souvent en dépassant les compétences qui lui sont reconnues par la Constitution.

La Slovaquie est dirigée par un Président élu par le Parlement par une majorité de 3/5 et pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. Dans certaines circonstances, il peut être démis de ses fonctions par le Parlement par une majorité de 3/5. Le Président de la République a le pouvoir de dissoudre le Conseil National, il peut également tenir un référendum dans certaines circonstances. Le Premier Ministre est nommé par le Président de la République tout comme les

⁷⁶ I Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.3-4.

⁷⁷ Ibid, 1997, p.9.

ministres mais sur proposition du Premier Ministre. Le gouvernement est responsable devant le Parlement.

Comme dans les autres PECO, la Slovaquie s'est ouverte à la pratique du multipartisme. Les 23 et 24 mai 1997, la Slovaquie a tenu un référendum portant sur l'adhésion du pays à l'OTAN d'une part et sur le mode d'élection du Président de la République (au suffrage universel direct) d'autre part. Le référendum s'est déroulé dans des conditions inadéquates, concernant particulièrement la question sur le mode d'élection du Président⁷⁸. De plus, il apparaît que l'opposition éprouve des difficultés à faire respecter ses droits. On constate par exemple que jusqu'en 1997, il n'y avait pas de dispositions prévoyant le partage proportionnel des sièges au sein des comités parlementaires de surveillance des services secrets et de l'armée. Or en principe, la police, l'armée et les services secrets sont passés sous contrôle civil notamment sous contrôle parlementaire en ce qui concerne les services secrets, mais on constate que «L'action des services secrets en Slovaquie n'est pas soumise à un contrôle suffisant de la part des autorités civiles et notamment du Parlement. Ce contrôle des services secrets est uniquement assuré par le gouvernement qui n'a pas encore permis l'établissement d'un contrôle parlementaire pleinement soutenu par l'opposition»⁷⁹. D'ailleurs, il semblerait que ce soit le refus du gouvernement d'admettre des membres de l'opposition au sein de ces comités qui retarde leur mise sur pied. En fait,

La faiblesse majeure du fonctionnement du pouvoir exécutif en Slovaquie tient au fait que le gouvernement actuel ne respecte pas le rôle et les compétences des autres du pays et adopte fréquemment une attitude qui va au-delà des affrontements traditionnels admis dans une démocratie. La tension constante entre le gouvernement et le Président de la République est un exemple de cette situation. [...] en octobre 1995, les fonctionnaires ont été invités à signer une pétition

⁷⁸ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.11.

⁷⁹Ibid, 1997, p.11.

émanant du ministre de la culture réclamant la destitution du Président de la République. Les personnes qui ne souhaitent pas signer ce document ont été menacées de sanctions⁸⁰.

Au niveau judiciaire, les juges sont nommés par le Parlement sur proposition du gouvernement pour un “mandat probatoire” de 4 ans avant de devenir permanent. Le Ministre de la justice jouit du pouvoir discrétionnaire de révoquer ou muter les Présidents et Vice-Présidents des juridictions. Le Procureur général est nommé par le Président de la République sur proposition du Parlement. La Cour Constitutionnelle a été mise sur pied en 1993 et ses 10 membres sont nommés pour une période de 7 ans par le Président de la République sur proposition du Parlement. La Slovaquie ne dispose pas d’Ombudsman. Les services secrets sont encore largement contrôlés par le gouvernement. On remarque que les entraves au bon fonctionnement de la justice persistent: « Le fonctionnement de la justice slovaque est caractérisé par une trop grande lenteur des procédures juridictionnelles et les garanties d’indépendance de la magistrature méritent d’être accrues»⁸¹

Au chapitre des droits de l’Homme et protection des minorités, la Slovaquie s’est engagée à prendre partie aux conventions internationales concernées. Ce faisant, en 1992, sous l’égide de la Tchécoslovaquie, la Slovaquie a ratifié la Convention européenne des droits de l’Homme et ses principaux protocoles additionnels. Elle a aussi ratifié la Convention sur la prévention de la torture, la Convention-cadre sur les minorités et les principales conventions conclues par l’ONU au même chapitre. En outre, elle a ratifié la Convention de Genève concernant le droit d’asile tout en appliquant les standards internationaux à cet effet.

⁸⁰ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d’adhésion de la Slovaquie à l’Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.10.

⁸¹ Ibid, 1997, p.12.

Concernant les droits civils et politiques, on peut dire que le libre accès à la justice est maintenant garanti en Slovaquie. Depuis 1990, la peine de mort a été abolie et interdite par la Constitution et des mesures ont été prises pour contrer les arrestations arbitraires. La liberté d'association et de manifestation est également garantie. La Constitution garantit la liberté syndicale et reconnaît le droit de grève, sauf dans des cas exceptions prévues. La liberté d'expression et la liberté de presse sont en principe reconnues et assurées. D'ailleurs l'émergence du secteur privé dans le domaine de la communication audiovisuelle contribue grandement à l'exercice de la liberté d'expression. Malgré tout, dans le secteur public, le gouvernement exerce encore une certaine influence qui discrimine l'opposition.

La Constitution reconnaît le droit au minimum vital et à la sécurité sociale, elle garantit la liberté d'éducation et de religion. En mars 1995, la Slovaquie a signé un Traité d'amitié et de coopération avec la Hongrie dans la perspective d'une amélioration des rapports avec sa minorité hongroise, mais la réalité est tout autre car:

...la constitution slovaque prévoit expressément que les minorités ont le droit d'utiliser leur langue dans les "communications officielles" et qu'une loi doit définir les modalités d'exercice de ce droit. Or, malgré cela, la Slovaquie n'a toujours pas procédé à la mise en place d'une législation d'ensemble sur cette question et est revenue sur les engagements qu'elle avait pris auparavant⁸².

Relativement aux droits et protection des minorités, des mesures ont été prises pour ménager la situation de la minorité hongroise mais sans véritable succès. Cependant, la minorité tzigane est toujours victime de discrimination et de violence.

Comme dans les autres PECO candidats, la Slovaquie s'est efforcée de mettre en place un cadre institutionnel, tant bien que mal, pour mieux asseoir l'ensemble des réformes politiques.

⁸² Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.14.

Elle a également procédé à la tenue d'élections libres et sincères. Toutefois, après examen de sa situation, la Commission européenne en est arrivée à la conclusion suivante:

A la lumière des éléments qui précèdent, s'il convient de noter que le cadre institutionnel défini par la Constitution slovaque correspond à celui d'une démocratie parlementaire..., en revanche le bilan n'est pas satisfaisant tant sous l'angle de la stabilité des institutions que de leur ancrage dans la vie politique. En dépit des recommandations adressées par l'Union européenne à l'occasion de plusieurs démarches et déclarations, aucune amélioration sensible n'a été constatée⁸³.

- En République Tchèque

Les élections organisées en 1992 se sont soldées par la formation d'un gouvernement de coalition centre-droite dont les partis s'étaient engagés à réaliser des réformes économiques rapides, ce qui n'a pas vraiment été le cas à en juger par le verdict de l'électorat qui ne lui a pas renouveler sa confiance en 1996. Le premier gouvernement de la République Tchèque est celui élu en juillet 1992 suivi du second de juillet 1996.

En République Tchèque comme dans d'autres PECO, c'est l'adoption de la nouvelle Constitution qui marque le passage à la démocratie parlementaire. La nouvelle Constitution a été adoptée en décembre 1992, non par le Parlement mais par le Conseil National de la République. La République Tchèque s'est dotée d'un système parlementaire bicaméral comprenant la Chambre des députés composée de 200 membres élus au suffrage universel direct sur la base de la représentation proportionnelle pour une période de 4 ans et le Sénat créé en novembre 1996 comptant 81 membres élus au scrutin majoritaire à deux tours pour une période de 6 ans. Dans

⁸³ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p. 15.

l'ensemble, «Le Parlement fonctionne dans des conditions satisfaisantes: ses compétences sont respectées et l'opposition participe normalement à ses activités»⁸⁴.

L'État est dirigé par un Président qui assume les fonctions classiques d'un Chef d'État, il est élu par le Parlement pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. Il a le pouvoir de dissoudre la Chambre des députés dans certaines circonstances; mais il s'agit là d'un pouvoir non-recevable au cours des 3 mois précédant l'élection en Chambre. Le Premier Ministre est nommé par le Président de la République, de même que les ministres mais sur proposition du Premier Ministre. Le Gouvernement répond de ses actes devant la Chambre des députés. La République Tchèque s'est ouverte au multipartisme et fonctionne désormais sur cette base; environ 54 partis politiques y sont enregistrés⁸⁵.

L'organisation territoriale de l'administration s'articule autour des districts dirigés par des Représentants nommés par le gouvernement et répondant de leur actes devant le Ministre de l'intérieur. La République Tchèque a décidé de se doter de deux niveaux d'autorité locale, à savoir: les communes et les régions dont l'existence est d'ailleurs prévue dans la Constitution. Mais des efforts sont à fournir pour améliorer l'autonomie des autorités locales car «Les collectivités locales rencontrent encore des difficultés pour affirmer leur autonomie, notamment au plan financier où elles dépendent de l'État pour environ 2/3 de leurs ressources budgétaires»⁸⁶. Comme dans certains PECO, en République Tchèque l'armée, les services secrets et la police sont maintenant sous le contrôle des autorités civiles: «Les services secrets fonctionnent dans des

⁸⁴ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur le demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.9.

⁸⁵ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur le demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.9.

⁸⁶ Ibid, 1997, p.10.

conditions qui paraissent respecter les règles essentielles de la démocratie. Une Commission d'enquête parlementaire chargée en 1996 d'examiner l'existence d'éventuelles actions illégales de surveillance des dirigeants et de partis politiques et d'ambassades étrangères a conclu début 1997 à l'absence de telles pratiques»⁸⁷

En ce qui concerne le système judiciaire, sur proposition du Ministre de la justice, les magistrats sont nommés par le Président de la République et le Procureur général par le gouvernement. Les juges de la Cour Constitutionnelle sont nommés par le Président de la République, pour une période de 10 ans, avec l'assentiment du Sénat. La République Tchèque ne possède pas d'Ombudsman. Comme dans d'autres PECO, la surcharge des cours, la longueur des échéanciers, le manque d'expérience et les nouvelles règles appliquées nuisent au bon fonctionnement du pouvoir judiciaire: «La situation des tribunaux en République tchèque constitue un défi important pour l'intégration de ce pays dans l'Union Européenne»⁸⁸.

La République Tchèque a procédé à l'élaboration de règles et mesures internes pour assurer le respect des droits de l'Homme et des minorités. Depuis 1992 sous l'égide de la Tchécoslovaquie, la République Tchèque a ratifié la Convention européenne sur la protection des droits de l'Homme et ses principaux protocoles additionnels. Elle a également ratifié la Convention sur la prévention de la torture, les principales conventions conclues par l'ONU et signé la Convention-cadre sur les minorités nationales et la Charte sociale européenne⁸⁹. Elle a par

⁸⁷ Ibid, 1997, p.10-11.

⁸⁸ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.11.

⁸⁹ Ibid, 1997, p.12.

ailleurs ratifié la Convention de Genève sur le droit d'asile. Ce faisant, elle a pris des dispositions internes conformes aux standards internationaux.

Quant aux droits civils et politiques, la peine de mort, interdite par la Constitution, a été abolie en 1990. La liberté d'association est à présent garantie, de même que la liberté de manifester l'est dans certaines conditions. La liberté d'expression est aussi garantie mais cependant limitée d'une certaine façon par le code pénal qui prévoit une sentence de 2 ans d'emprisonnement pour diffamation sur la République et le Président, toutefois «Ce régime n'a jusqu'à présent pas eu de conséquences trop néfastes dans la mesure où le Président de la République a en général gracié les personnes qui tombaient sur le coup de ces dispositions. De même, la Cour Constitutionnelle a estimé en 1994 que ce régime ne s'appliquait pas à la diffamation du Parlement, du Gouvernement et de la Cour elle-même»⁹⁰.

Le droit à la propriété privée est garanti et le respect de la vie privée est assuré. Le droit au minimum vital et la sécurité sociale est inscrit dans la Charte des droits fondamentaux. Les libertés syndicales, d'éducation et de religion sont garanties. La Charte tchèque des droits fondamentaux reconnaît aux minorités le droit de conserver leur identité et de fonctionner dans leurs langues. La minorité slovaque ne rencontre pas de difficultés à s'épanouir et s'affirmer, par contre les tziganes sont toujours victimes de discrimination et de haine raciale. Les autorités ont récemment entrepris des démarches en vue de remédier à la situation des tziganes.

En somme, relativement aux critères politiques et en dépit des manques à combler, les différents niveaux de pouvoir (exécutif, législatif et judiciaire) sont bien agencés et ont pris

⁹⁰ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.13.

conscience des limites de leur compétences et la nécessité de coopérer entre eux. C'est donc par rapport à cela que la Commission européenne affirme que: «La République tchèque présente ainsi les caractéristiques d'une démocratie, disposant d'institutions stables garantissant la primauté du droit, les droits de l'homme et le respect des minorités et leur protection »⁹¹.

Après avoir examiné les réformes politiques mises en oeuvre par les PECO et les progrès réalisés au-delà même de cette mise en oeuvre, on constate que chaque PECO candidat a fait l'objet d'une appréciation par l'UE, ce qui est fort intéressant dans la mesure où l'objectif des PECO est l'adhésion à l'UE et qu'il appartiendra donc à cette dernière d'en décider après évaluation de la capacité de chacun à remplir les conditions d'adhésion. Partant de cette première évaluation, nous allons maintenant dégager une autre évaluation d'ensemble mais dans une perspective comparative pour mieux saisir le niveau d'avancement politique des uns et des autres.

B - EVALUATION ET COMPARAISON DES PECO PAR RAPPORT AUX CONDITIONS POLITIQUES D'ADHÉSION

Par rapport au premier maillon de vérification de l'hypothèse, la première partie (ci-haut) du chapitre III, consacrée à la présentation des réformes politiques et leur évaluation permet d'ores et déjà de constater que tous les PECO se sont investis, tant bien que mal, dans la réalisation des réformes en vue d'instaurer la démocratie, l'État de droit, les droits de l'Homme et la protection des minorités. La présentation et évaluation de la première partie de ce Chapitre nous a permis de dresser le Tableau IV. Elle a permis non seulement d'apprécier les progrès accomplis

⁹¹ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.15.

par chacun, mais aussi de mettre en relief les faiblesses, le manque à combler au niveau du fonctionnement des institutions et politiques garantissant la démocratie dans son ensemble. Même si tous les PECO ont encore des choses à améliorer au niveau politique, certains, par leurs caractéristiques, émergent du groupe en faisant figure de démocratie stable, c'est le cas de la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque (voir Tableau IV). Par contre la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie ont encore plus d'efforts à fournir pour satisfaire aux conditions politiques d'adhésion: alors que la Bulgarie et la Roumanie sont considérées comme étant sur le chemin de la satisfaction des conditions politiques, la Slovaquie est à la traine avec des résultats jugés insatisfaisants (voir Tableau IV).

L'évaluation des progrès accomplis en vue de l'adhésion a mis en exergue les disparités entre les PECO candidats pour finalement les scinder en deux groupes suivant le niveau d'avancement en matière de réformes politiques. Le groupe des pays considérés comme plus avancés comprend la Hongrie, la Pologne et la République tchèque alors la Slovaquie, la Bulgarie et la Roumanie font partie du groupe des pays moins avancés à en juger par le niveau de réformes.

A la lumière de l'évaluation des réformes politiques, nous pouvons affirmer que les pays plus avancés ont amorcé un processus de démocratisation appréciable. D'ailleurs fort à ce propos, il apparaît: « qu'en se démocratisant pour de bon, un régime communiste ne pourrait éviter de se plonger dans les problèmes complexes d'une société pluraliste et cesserait bientôt d'être communiste. C'est ce que les évolutions polonaises et hongroises de l'année dernière (1989 ou 1990) ont parfaitement mis en évidence »⁹².

⁹² Molnar Miklos et al., Vers une mutation de société: la marche de l'Europe de l'Est vers la démocratie, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 34.

En Hongrie par exemple dès 1987, on note déjà des programmes d'action politique du parti et aussi du gouvernement favorables aux réformes et orientées vers le marché. Par la suite, le changement politique s'accélère surtout sous le gouvernement de Miklos Nemeth, c'est-à-dire de novembre 1988 à mai 1990. Dans cette optique, on note par exemple que:

les victimes de la répression antérieure sont réhabilitées, de nouvelles lois sont adoptées sur l'émigration et l'immigration ainsi que sur les droits de l'homme, des relations diplomatiques sont rétablies [...] Plusieurs changements institutionnels introduisent le multipartisme, qui s'organise en 1989 (avec notamment la suppression des activités du parti ex-dirigeant sur les lieux de travail, approuvée par le premier référendum qu'aït connu la Hongrie, en novembre 1989)⁹³.

⁹³ Bernard Chavance, Les réformes économiques à l'Est: de 1950 aux années 1990, Paris, Éditions Nathan, 1992, p. 185-87.

TABLEAU IV
Évaluation par rapport aux conditions politiques

	Bulgarie	Hongrie	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Rép. Tchèque
Démocratie:	1990: Abolition du rôle dirigeant du PC	1989: Adoption du multipartisme	1989: Gouvernement non-communiste	1989: Fin du règne de Ceaucescu	1989: Révolution de velours	
- Début						
- Alternance (victoire opposition)	oui (trouble)	oui	oui	oui (tardive)	oui	
- Stabilité du processus	Faible	Bien	Bien	Passable	Faible	Bien
État de droit						
- Exécutif	Faible	Bien	Bien	Faible	Faible	Bien
- Législatif	Passable	Bien	Bien	Passable	Faible	Bien
- Judiciaire	Faible	Passable	Passable	Faible	Faible	Passable
Droits de l'Homme						
- Droits civils et politiques	Passable	Bien	Passable	Passable	Faible	Passable
- Économiques et socio-culturels	Passable	Bien	Bien	Passable	Passable	Bien
Droits et protection des minorités	Passable	Passable	Passable	Passable	Passable	Passable
Situation générale selon l'UE	En voie de démocratisation	Démocratique	Démocratique	En voie de démocratisation	Insatisfaisant	Démocratique

NB: l'échelle d'évaluation est établie, en fonction du degré de performance par rapport aux réformes politiques, comme suit:
 Bien = satisfait aux conditions; Passable = presque satisfait aux conditions; Faible = ne satisfait pas aux conditions

En République Tchèque (sous l'égide de la Fédération), il y a eu également des pressions en faveur des réformes au sein même du Parti communiste vers la fin des années soixante, notamment avec le "Printemps de Prague" marqué par l'introduction d'éléments démocratiques dans la vie socio-politique. En Pologne, dès le début des années 80 on assiste déjà à des revendications sociales et l'émergence de mouvements d'opposition dont le syndicat *Solidarité* s'affirme en tant que force politique et sociale pour aboutir à la démocratisation progressive des institutions.

En ce qui concerne les réformes politiques, les pays moins avancés se sont aussi laissé emporter par le vent de la démocratie qui souffle à l'Est depuis 1989 et à cet effet, ils ont donc tenté d'appliquer, autant que faire se peut, des mesures politiques démocratiques en permettant par exemple l'existence d'autres partis et la tenue d'élections. Du point de vue des comportements politiques proprement dits, il est à noter que dans ces pays il y a eu un changement d'élite qui a souvent tardé à venir comme l'illustre par exemple le cas de la Roumanie où ce n'est que quatre ans après le début de la transition qu'on assiste à la première alternance du pouvoir. En effet, alors que l'émergence d'un gouvernement réellement démocratique tarde à venir, la politique roumaine est caractérisée par une grande instabilité marquée par la démission forcée du gouvernement de Petre Roman à la fin de 1991. A la suite de cette période d'incertitude politique qui témoigne du retard de la Roumanie dans le contexte de l'effondrement du communisme, les gouvernements qui se succèdent ont de la difficulté à susciter l'attention de la communauté internationale pour bénéficier de son soutien économique comme c'est le cas dans d'autres pays. Le spectre de l'ancien régime persiste encore de sorte que la transition post-socialiste a été plus lentement et moins vigoureusement entamée. Ce faisant, il y a lieu de dire que les comportements politiques

sont encore loin du libéralisme politique. Il faut ajouter à cela le fait que: «la nature de la Révolution roumaine a elle-même posé des limites au processus de réforme. Contrairement à ce qui était le cas en Pologne, par exemple, aucun mouvement préexistant, avec un programme d'action et une légitimité fondée sur son opposition à l'ancien régime, n'était susceptible de prendre le pouvoir»⁹⁴. Pour ce qui est de la Bulgarie, depuis 1989, c'est-à-dire depuis la tenue des premières élections libres, la vie politique est marquée par des changements de gouvernements à répétition qui dénotent une certaine instabilité démocratique et un manque de maturité politique, de sorte que l'alternance politique paraît assez trouble. Quant à la Slovaquie, elle est celle qui affiche les résultats les plus médiocres parmi les moins avancés, ce qui paraît assez étonnant considérant son appartenance passée à la Tchécoslovaquie qui lui aurait au moins conféré une meilleure posture parmi les moins avancés.

Ainsi, à la lumière de ces exemples, on comprend pourquoi malgré l'avènement de la démocratie à l'Est à partir de 1989 et son application, certains PECO accusent du retard par rapport à d'autres. En fait, les pays considérés comme plus avancés (Pologne, Hongrie, République Tchèque) ont amorcé le processus démocratique avant les pays considérés comme moins avancés (Slovaquie, Bulgarie, Roumanie) notamment la Pologne et la Hongrie comme Marie Lavigne n'hésite pas à le reconnaître en affirmant que: «The transformation of the former centrally planned economies began in the two first "PHARE" countries, Poland and Hungary. These two countries were the first in the transition to democracy»⁹⁵. Dans les pays dits plus avancés on note une certaine amélioration des pratiques politiques avec des expériences

⁹⁴ OCDE, *La Roumanie: évaluation de la situation économique*, Paris, OCDE, 1992, p. 14.

⁹⁵ Marie Lavigne, *The economics of transition: from socialist economy to market economy*, New York, St. Martin's Press, 1995, p. 113.

démocratiques assez concluantes, contrairement aux pays dits moins avancés. Maintenant que nous avons une idée du niveau d'avancement quant aux conditions politiques, nous allons à présent appliquer le même procédé pour en savoir autant sur les conditions économiques.

C- RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Depuis l'effondrement du bloc communiste et la dislocation de l'URSS, les PECO entreprennent des réformes économiques leur permettant de passer progressivement de l'économie planifiée à l'économie de marché en jetant les bases d'une stabilité macro-économique nécessaire au bon fonctionnement d'une économie de marché viable. Telle est donc la condition économique sine qua non posée par l'UE pour atteindre l'objectif visé par les PECO qui n'est autre que l'adhésion. Il s'agit ici de mettre en exergue les réformes économiques engagées par les PECO dans la perspective d'adhésion. Pour ce faire, nous regarderons, entre autres, la libéralisation des prix et du commerce, le processus de privatisation, les changements structurels et la stabilisation économique.

C.1 - En Bulgarie

Jusqu'en 1991, la Bulgarie n'avait pas encore entamé le lancement des réformes économiques. C'est dire qu'elle a commencé sa transition à l'économie de marché un peu plus tard que les autres PECO, notamment à cause des conditions très précaires dans lesquelles elle se trouvait au début de la transition.

Au début de la transition post-socialiste, soit au début des années 90, la Bulgarie a été frappée par une profonde crise économique exacerbée par la dissolution du CAEM, la Guerre du golfe et la désintégration de la Yougoslavie. Ce n'est donc qu'en février 1991 que la Bulgarie commence la mise en oeuvre des réformes économiques qui consistent en la libéralisation des prix de la plupart des marchandises, la réduction des subventions, l'abolition du monopole d'État sur le commerce extérieur, la création d'un système bancaire à deux niveaux et l'instauration d'un taux de change flottant. La planification centrale a été abolie en Bulgarie comme ailleurs⁹⁶.

La Bulgarie a procédé à une large libéralisation des prix en 1991 et a introduit des mesures de contrôle étendues ensuite à une trentaine d'autres produits de 1993 à 1994: «En ce qui concerne la libération des prix, les premières réformes ont été annulées en partie en 1995. Ce n'est que très récemment que les prix ont de nouveau été libérés»⁹⁷. De plus, en septembre 1995, le Parlement bulgare a adopté une loi sur les prix, une loi beaucoup plus considérée comme une régression dans le cadre de la fixation des prix par le marché, parce qu'elle redonne à l'État le pouvoir de les réglementer. Au début de l'année 1997, la Bulgarie a procédé de nouveau à la libéralisation de la plupart des produits et services et instauré un système de taux de change fixe en remplacement du système de taux de change flottant mis sur pied en 1991.

Un plan de privatisation de masse a été lancé en octobre 1996 et qui aurait potentiellement la capacité de dynamiser les réformes du marché. Mais «L'une des faiblesses potentielles de ce plan est le fait qu'il laisse à l'État la possibilité de conserver une minorité de blocage dans la

⁹⁶ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.15-16.

⁹⁷ Ibid, 1997, p.27.

plupart des entreprises à privatiser»⁹⁸. Le processus de privatisation et restructuration dans le secteur des entreprises est largement marqué par une mise en oeuvre d'une lenteur imputable à la lourdeur administrative (partage excessif des responsabilités et parcellisation du processus décisionnel) qui nuit à l'efficacité de la réforme dans ce domaine. A ce niveau, force est de constater que: «Par rapport à la plupart des économies en transition la croissance ultérieure du secteur privé a été relativement lente [...] peu de progrès a été fait en matière de restructuration et de privatisation. Une relance de la production survenue en 1994 s'est essoufflée à la fin de 1995»⁹⁹. Ajouter à cela le fait qu'en 1996-97 la Bulgarie a été frappée par une autre crise économique qui a à son tour freiné l'élan des réformes tentées jusque là.

La principale faiblesse des réformes en Bulgarie réside dans le manque de capacité à opérer des changements structurels. On note par exemple l'absence de politiques concrètes assurant l'abolition du monopole d'État et la restructuration des entreprises d'État. De plus la mise en oeuvre des réformes est marquée par une lenteur caractéristique d'un manque de détermination et de dynamisme qui sape le processus de privatisation indispensable à la transition à l'économie de marché: «Les privatisations ont progressé très lentement. Dans le secteur des entreprises et des services financiers, la discipline de marché est pratiquement nulle»¹⁰⁰. Jusqu'en 1996, la transition en Bulgarie a été marquée par des tentatives répétées de réformes économiques, par une lenteur légendaire et une application inadéquate et incomplète. La crise de 1996-97 s'est ajoutée à cette situation précaire en freinant l'élan des réformes qui ont déjà

⁹⁸ Commission des Communauté européenne, Avis de la Commission Concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.23.

⁹⁹ Commission des Communauté européenne, Avis de la Commission Concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.16-17.

¹⁰⁰ Ibid, 1997, p.16.

beaucoup de peine à tenir. Tout ceci met la Bulgarie dans une situation vulnérable qui amène à constater que: «Six ans après le début de sa transition vers l'économie de marché, la Bulgarie n'en est toujours qu'au début de sa réforme structurelle »¹⁰¹.

L'émergence d'institutions de base permettant le fonctionnement de l'économie de marché a bien du mal à se produire en Bulgarie. A ce propos, on note par exemple que les réformes allant dans le sens de la restructuration et de la privatisation de l'industrie s'avèrent inefficaces car l'industrie demeure toujours dominée par des entreprises d'État. Depuis l'abolition du monopole d'État sur le commerce extérieur, la Bulgarie parvient à maintenir un système d'échange commercial avec pratiquement pas de restrictions quantitatives tandis que le secteur bancaire est encore largement dominé par l'État. Dans la partie concernant les réformes politiques, on a souligné le caractère instable des institutions et du processus démocratique en Bulgarie, or «Lorsqu'à l'instabilité institutionnelle s'ajoute une instabilité économique aiguë, comme c'était le cas en Bulgarie pendant une bonne partie de 1996 et au début de 1997, une grande partie de l'activité essentielle pour le fonctionnement et développement d'une économie de marché s'arrête»¹⁰².

La Bulgarie accuse beaucoup de retard dans sa transition à l'économie de marché. Le fonctionnement du pays est caractérisé par le manque d'investissement aussi bien étrangers que publics, des infrastructures obsolètes, une administration publique lente et inefficace, des réformes inadéquates et incomplètes. Après examen de la situation, la Commission européenne constate que:

¹⁰¹ Commission des Communauté européenne, Avis de la Commission Concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p. 16.

¹⁰² Commission des Communauté européenne, Avis de la Commission Concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.28.

Bien que la planification centrale ait été abolie, les institutions de base d'une économie de marché viable, n'ont pas été créées [...] N'ayant pas su exploiter les premiers résultats prometteurs de la réforme du marché, la Bulgarie a fait peu de progrès [...] Les retards que la Bulgarie a accusés dans sa transition vers une économie de marché ont laissé ce pays dans une mauvaise position pour faire face aux pressions concurrentielles. [...] A moyen terme, la Bulgarie ne devrait pas être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union¹⁰³.

Malgré sa situation économique précaire dans l'ensemble, la Bulgarie a déployé des efforts considérables pour la mise en oeuvre de l'Accord européen en appliquant ses obligations et conformément au calendrier. Le taux de transposition des règlements et directives du Livre Blanc par la Bulgarie est très faible. Le rapprochement des législations nécessitent des efforts considérables, concernant surtout la création des structures de base. De nombreux efforts sont encore à fournir dans bien des domaines.

C.2 - En Hongrie

Contrairement à d'autres PECO, la Hongrie a décidé de procéder à une introduction graduelle des réformes économiques. Le gradualisme (ou approche graduelle) en Hongrie prend toute son importance comme approche à partir de la transition; cependant les réformes initiées ou envisagées dans ce cadre s'inscrivent dans la continuité et surtout le renforcement de ce qui a été préalablement entrepris.

Les réformes économiques se sont d'abord appliquées à la privatisation du secteur bancaire et de l'énergie, avant de s'étendre à d'autres secteurs. Le processus de privatisation a été mis en oeuvre de façon efficace comme en témoigne le nombre croissant d'entreprises privées et

¹⁰³ Commission des Communauté européenne, Avis de la Commission Concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, p. 16-33.

surtout par la contribution du secteur privé au PIB qui était d'environ 60 à 70%¹⁰⁴ à la fin de l'année 1990, ce qui explique alors pourquoi «Privatization and restructuring have gone further in Hungary than in most other transition economies; [...] the scale of private involvement is greater than in many EU Member States»¹⁰⁵.

Le processus de libéralisation s'est fait au niveau des prix et du commerce extérieur. Au niveau des prix, la libéralisation a consisté à laisser désormais le marché fixer les prix et cela s'est fait par l'élimination progressive des subventions. Il faut dire qu'en 1992, la libéralisation des prix était partiellement achevée. Au niveau du commerce extérieur, la libéralisation a été entamée dès 1987, c'est-à-dire bien avant le début de la transition est la vague de réformes lancées dans ce contexte. C'est une situation qui confère à la Hongrie un certain avantage car: «The early abandonment of central planning means that economic agents have relatively long experience of operating within the basic institutional framework of a market economy»¹⁰⁶.

Dans l'ensemble, les processus de libéralisation et de privatisation ont été mis en oeuvre de façon satisfaisante avec des résultats probants. Les entreprises hongroises ont développé progressivement des aptitudes leur permettant de faire éventuellement face à la compétition au sein du marché unique. La restructuration de l'industrie et des banques est en bonne voie.

Des mesures d'assainissement ont été apportées aux finances publiques en 1995, suivies d'un renforcement des ajustements fiscaux en 1996. Malgré tout, le système financier hongrois

¹⁰⁴ European Commission, Commission Opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.21

¹⁰⁵ European Commission, Commission Opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.24-25.

¹⁰⁶ Ibid, 1997, p.27.

comporte encore certaines faiblesses, «However, these problems point to the importance of strengthening the institutional framework rather than to the absence of a key part of the market economy infrastructure...»¹⁰⁷.

Grâce aux flux considérables d'investissements étrangers et à l'accélération de la privatisation vers la fin de l'année 1995, la Hongrie a pu réduire sa dette extérieure qui est passée de 24,6 milliards d'ECU en 1995 à 20,7 milliards d'ECU en 1996¹⁰⁸. En fait, par le canal de la privatisation, la Hongrie a su attirer de nombreux investissements directs étrangers indispensables au fonctionnement de son économie. Elle s'est également dotée d'une bourse: la bourse de Budapest mise sur pied en 1990. Elle a aussi mis en oeuvre des mesures pour assurer la stabilité macro-économique du pays.

Relativement à la capacité à faire face aux forces du marché, on peut dire que les mécanismes de marché sont introduits de façon satisfaisante au sein de l'économie hongroise: «The authorities are making great efforts to improve competitive conditions in the Hungarian economy. The current Hungarian Government has devoted considerable resources to developing a comprehensive medium-term macro- and microeconomic framework within which the necessary measures for EU membership can be identified more easily and executed more smoothly»¹⁰⁹. Les réformes mises en oeuvre jusque là, appuyées par de nombreux investissements étrangers, contribuent à renforcer la capacité de la Hongrie à assumer les obligations découlant de l'adhésion et à faire face à la compétition sur le marché européen.

¹⁰⁷ European Commission, Commission Opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.27.

¹⁰⁸ Ibid, 1997, p.23.

¹⁰⁹ European Commission, Commission Opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.28.

Malgré les progrès accomplis dans l'ensemble, la stabilité macro-économique du pays demeure tout de même vulnérable, mais une vulnérabilité qui pourrait se dissiper avec la poursuite des efforts entrepris, notamment le maintien et le renforcement des tendances économiques positives de 1995 et 1996 qui ont développé une certaine confiance auprès des investisseurs étrangers.

La mise en oeuvre de l'Accord européen s'est fait convenablement et conformément au temps alloué. La Hongrie a également réalisé un bon nombre de recommandations et de conditions contenues dans le Livre Blanc. Au niveau du rapprochement des législations, il serait souhaitable que les progrès soient appuyés par des réalisations concrètes. Des progrès restent toutefois à accomplir même si certains sont en cours de réalisation et pourraient être achevés à moyen terme. En somme, relativement aux critères économiques, la Commission européenne estime que: «Hungary can be regarded as a functioning market economy. Hungary should be well able to cope with competitive pressure and market forces within the Union in the medium term»¹¹⁰. En matière de rapprochement des législations, les progrès réalisés par la Hongrie sont à un niveau avancé. La mise en application de l'Accord européen par la Hongrie est jugée satisfaisante d'autant plus que dans ce contexte les relations sont bonnes.

C.3 - En Pologne

Les réformes économiques commencent par la libéralisation des prix et du commerce. C'est à partir de janvier 1990 qu'elle a entamé la fixation des prix par le marché, à l'exception de certains domaines qui demeurent ordinairement sous contrôle administratif. La libéralisation des

¹¹⁰ European Commission, Commission Opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.30.

prix et du commerce s'est faite dans une large mesure. Dans le cadre de cette libéralisation, en 1991 la devise polonaise, le Zloty, a été rendu convertible pour les transactions commerciales; une convertibilité parachevée en 1995¹¹¹.

Quant à la privatisation, dès 1989 le gouvernement post-communiste fait de la transformation de la propriété d'État en propriété privée un objectif central. C'est donc le plan de réforme connu sous le nom de *Plan Balcerowicz* qui entame le processus de privatisation en procédant à la petite privatisation (commerce au détail et restauration) et à la grande privatisation (concernant les entreprises d'État). Le processus de privatisation s'est déroulé de façon dynamique et soutenue: la privatisation à petite échelle et celle du secteur tertiaire était pratiquement achevée en 1992, alors que la privatisation à grande échelle se poursuivait avec succès. «One of the advantage of the Polish economy was that, even under communism, some part of the economy was in private hands [...] This is one explanation as to why private sector activity expanded so rapidly after the fall of communism»¹¹². Relativement au processus de privatisation engagé, il est à noter que le secteur industriel est encore marqué par un nombre assez important d'entreprises d'État généralement non-compétitives alors que le secteur privé, relativement récent dans ce domaine, est assez compétitif pour affronter le marché européen.

La réforme du système bancaire est passée par le démantèlement du système de monobanque en 1989 et l'introduction progressive des banques privées. De nombreuses banques commerciales, y compris des banques étrangères et celles d'État, sont sous la supervision de la

¹¹¹ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.20-21.

¹¹² Ibid, 1997, p.18.

Banque nationale de la Pologne. Dans le sillage de la réforme bancaire et monétaire, on assiste à la création de la bourse de Varsovie en 1991. Cependant, les services financiers ne sont pas suffisamment développés et la réforme du système bancaire est à améliorer.

Les politiques structurelles visant à assurer la stabilité macro-économique sont suffisamment bien implantées et la politique monétaire est convenablement appliquée comme le souligne la Commission européenne en ces mots: «The policy framework for maintaining macroeconomic stability in Poland is largely in place»¹¹³. La stabilisation de l'économie s'est faite de façon satisfaisante et se maintient. Le système d'impôt supplémentaire sur le revenu et une taxe forfaitaire appliquée en 1992 ont été abolis et remplacés par un nouveau système plus flexible, adopté en juillet 1994. La réforme du système d'impôt a permis l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur le revenu en 1993. Des changements au système de sécurité sociale ont également été entamés.

La réforme du secteur agricole est à envisager, notamment par l'application d'une politique de modernisation efficace. L'agriculture polonaise est une agriculture pratiquée à petite échelle avec des moyens quasiment rudimentaires. C'est en fait le manque de technologie qui est le principal problème et qui joue sur la qualité des produits¹¹⁴. Paradoxalement, c'est le secteur agricole qui emploie beaucoup plus de travailleurs en Pologne alors que sa contribution au PIB est bien faible. Tout porte à croire que l'agriculture polonaise fonctionne comme une agriculture de

¹¹³ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.26.

¹¹⁴ Ibid, 1997, p.19.

subsistance, destinée à la consommation locale. Cela nécessite donc des ajustements importants pour la préparer à affronter le marché européen.

On peut néanmoins constater que la Pologne a passé avec succès “l’examen” de mise en application de l’Accord européen dans la mesure où les principaux éléments ont largement été mis en oeuvre et dans le respect des échéances. Par ailleurs, la Pologne est suffisamment avancée dans le processus de transposition des règles et directives recommandées dans le Livre Blanc, et pour y arriver «Successive Polish governments have made serious attempts to improve competitiveness by framing policy in a comprehensive medium-term context, integrating macroeconomic and structural policies as well as preparations for EU accession»¹¹⁵. Même si certains progrès sont encore à réaliser, la Pologne a parachevé son intégration au niveau commercial avec l’UE. La rapidité et plus encore la détermination et l’habileté avec lesquelles elle y est parvenue amène la Commission européenne à reconnaître que: « Poland can be regarded as a functioning market economy. [...] Poland should be well able to cope with competitive pressure and market forces within the Union in the medium term»¹¹⁶.

C.4 - En Roumanie

Après la chute du régime Ceaucescu en décembre 1989, la Roumanie a sombré dans une profonde crise économique et sociale, exacerbée par la débâcle de l’ordre public qui donne lieu à une anarchie économique et sociale caractéristique d’un chaos. Ce faisant, des difficultés d’ordre

¹¹⁵ European Commission, Commission opinion on Poland’s application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.27.

¹¹⁶ Ibid, 1997, p. 28-29.

pratique ont empêché la mise en oeuvre effective des réformes de 1991 et 1992. Ce n'est donc qu'à partir de fin 1993 qu'on assiste à la mise en oeuvre d'une politique monétaire plus rigide, de mesures fiscales plus effectives; on assiste aussi à l'accélération des réformes au sein des entreprises, à la réduction de l'inflation¹¹⁷.

Il faut dire que malgré les difficultés mentionnées, le programme de réforme lancé par la Roumanie à la fin de 1993 a permis la réalisation de certains progrès tout de même significatifs dans la mesure où cela a contribué à la reprise de la croissance. Cependant, face à certaines difficultés, ces réformes ont connu un ralentissement entre fin 1995 et début 1996. On constate que chaque tentative de réformes (celles de 1991, de 1992 puis 1993) s'est soldée par un échec (abandon ou ralentissement). En fait, à chaque tentative, quelques mois après le lancement du programme, les autorités cédaient à la montée de problèmes politiques: cela s'explique largement par le caractère chaotique de la crise qui a sévi après la chute du régime Ceausescu.

Pour remédier à cette situation, un programme de stabilisation macro-économique et de réformes structurelles a été élaboré et mis en application par le gouvernement issu des élections législative et présidentielle de novembre 1996, mais «In fact, macroeconomic policy has not always followed a coherent course: periods of restrictive policies (...) have been followed by periods in which policies were relaxed to a degree in response to pressures from interest groups»¹¹⁸. Toutefois, l'application du programme a donné lieu à une situation assez particulière

¹¹⁷ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European communities, 1997, p.18.

¹¹⁸ Ibid, 1997, p.21.

où on a un secteur privé générant 52% du PIB en 1996¹¹⁹ au sein d'une économie encore dominée par les entreprises d'État. Cela traduit probablement la volonté de la population de contribuer aux réformes et la lenteur des autorités de les appliquer concrètement.

La Roumanie a apporté des changements au système de taxation afin de l'ajuster à la nouvelle économie décentralisée. A cet effet, elle a introduit la TVA en juillet 1993 et l'impôt sur le revenu en fin 93. En matière de protection sociale, un fonds pour le chômage a été mis sur pied en 1990 et les pensions ont été indexées partiellement. Mais on constate quand même que: «The relative success which Romania achieved in macroeconomic stabilization during 1995 and 1996 rested on very fragile foundations. In fact, given the very slow progress in structural reforms, the high growth rates of this period were not sustainable, and not compatible with the aim of integrating Romania in the European and world economy»¹²⁰.

A la fin de l'année 1990, la Roumanie a mis en oeuvre un programme sommaire de libéralisation des prix et a procédé à l'élimination progressive des subventions en 1993. Quant à la libéralisation du commerce extérieur, elle a débuté en 1990 par l'abolition du monopole d'État sur le commerce extérieur permettant aux entreprises, dès 1992, de détenir et utiliser des devises étrangères lors des transactions commerciales. Par ailleurs, les licences à l'exportation et à l'importation ont largement été éliminées en 1992. Mais il n'en demeure pas moins que «Romania remains a country characterized by a significant degree of government interference with the working of the economy»¹²¹. La Roumanie a également procédé à la libéralisation sommaire du

¹¹⁹ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European communities, 1997, p.23.

¹²⁰ Ibid, 1997, p.28.

¹²¹ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European communities, 1997, p.26.

régime des changes par l'abolition, en 1991, de l'ancien système aux multiples taux de change. Dans le même élan, un marché d'échanges inter-banques a été établi en août 1994 et freiné dans sa dynamique par l'introduction du contrôle des changes en mars 1996. Cette mesure gouvernementale a aussitôt entraîné la suspension de l'assistance financière accordée à la Roumanie par les bailleurs de fonds. Suite à cette réaction, le gouvernement procéda de nouveau à la libéralisation du marché des changes en 1997. Il faut dire que dans l'ensemble, «...progress towards macroeconomic stability has not been steady: recent years have been characterized by widely fluctuating performances in term of growth, inflation and unemployment»¹²².

La libéralisation du commerce extérieur s'est faite plutôt rapidement: alors qu'elle a débuté en 1990, elle était pratiquement achevée en 1992. Mais malgré cela «...there are severe limits to free entry and exit in specific activities»¹²³. Le développement du secteur privé en Roumanie a été certes lent mais assez remarquable à en juger par le nombre considérable d'entreprises privées mais surtout par la contribution de ce secteur au PIB, contribution qui s'élevait à 52% en 1996¹²⁴. La libéralisation des prix s'est faite dans une large mesure et les principaux obstacles au commerce ont été levés. Mais le fonctionnement de l'économie roumaine est marqué par une forte intervention de l'État qui frise l'intrusion et s'apparente à un retour aux anciennes méthodes de gestion économique. Malgré la réforme du système bancaire et les efforts de privatisation dans ce domaine, le secteur bancaire est toujours dominé par des banques d'État.

¹²² European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European communities, 1997, p.26.

¹²³ Ibid, 1997, p.26.

¹²⁴ Ibid, 1997, p.23.

La privatisation dans le secteur agricole est principalement confrontée à une très faible mécanisation et aux difficultés d'accès aux crédits. Cependant on constate que la privatisation au niveau des petites entreprises et de l'agriculture s'est déroulée de façon relativement satisfaisante, ce qui n'est pas le cas pour le secteur industriel, surtout concernant les grandes firmes. Dans tous les cas, l'agriculture et l'industrie roumaines ont grand besoin de modernisation à en juger par la déféctuosité des infrastructures. Le secteur industriel est toujours dominé par de grandes entreprises d'État, mises sur pied par l'ancien régime communiste, bénéficiant d'un accès privilégié aux fonds de l'État. De plus, l'inefficacité de ces entreprises participe largement au déploiement d'une instabilité macro-économique. Les progrès réalisés en vue d'atteindre la stabilité macro-économique se sont avérés inefficaces et de nombreux efforts restent à accomplir au niveau de la consolidation des mécanismes de marché pour le bon fonctionnement de l'économie de marché.

Dans l'ensemble, la mise en application de l'Accord européen s'est faite sans difficultés. Cependant, la lenteur de la libéralisation économique et la faiblesse des réformes administratives nuisent à la pleine application de l'Accord de sorte que: «In order to complete its transformation process successfully and prepare for EU membership, the country still needs to implement many, detailed and complex measures»¹²⁵. Quant à la capacité de la Roumanie à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché, il est à noter que la Roumanie prévoyait des réformes au-delà de 1997 susceptibles de changer positivement sa situation et, par ricochet, l'avis de la Commission. Mais considérant les progrès réalisés dans l'ensemble et jusqu'à présent, la

¹²⁵ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European communities, 1997, p.26.

Commission européenne estime que: «Romania has made enormous progress since the beginning of the transition although it cannot be considered, as yet, to be a functioning market economy»¹²⁶.

C.5 - En Tchécoslovaquie (avant la partition)

Les réformes économiques commencent après la chute du régime communiste causée par la “révolution de velours” en novembre 1989. Au début de la transition, la situation était relativement bonne en Tchécoslovaquie, devenue par la suite République fédérative Tchèque et Slovaque (RFTS), et les réformes ont été mises en oeuvre aussitôt en commençant par la libéralisation des prix et du commerce, la création d’institutions économiques, l’instauration d’une nouvelle législation. Sous la bannière de la Fédération, un programme de privatisation rapide a été amorcé en 1991. Dans ce cadre, la privatisation à petite échelle et une première vague de privatisation à grande échelle avait été amorcée et pratiquement achevée avant la fin de l’année 1992.

- En Slovaquie

En 1995, un système de ventes directes a été mis en place en remplacement de la deuxième vague de privatisation par bons lancée après la scission avec la République Tchèque. Au niveau du secteur agricole, la privatisation des fermes d’État a été lancée, les fermes collectives ont été converties en coopératives privées. Malgré les réformes entamées au niveau du secteur agricole, sa structure demeure largement rudimentaire de sorte qu’elle est beaucoup plus

¹²⁶ European Commission, Commission opinion on Romania’s application for membership of the European Union, European communities 1997, p. 25.

vouée à la consommation locale. Quant au secteur industriel, il a également fait l'objet d'une privatisation importante.

La Slovaquie a également procédé à une large libéralisation des prix et la privatisation a été quasiment achevée. Du point de vue économique, le système juridique fonctionne relativement bien. Cependant, les procédés utilisés pour la fixation des prix et l'allocation des ressources laissent beaucoup à désirer et mettent en exergue les tares du fonctionnement de l'économie de marché en Slovaquie. Des efforts de consolidation sont alors recommandés ici. La Slovaquie s'est efforcée d'atteindre un niveau macro-économique relativement acceptable. En effet:

La Slovaquie a mis en oeuvre la plupart de réformes nécessaires à l'instauration d'une économie de marché. [...] L'économie a, en outre, atteint un niveau de stabilité macro-économique suffisamment durable, [...] Néanmoins, les autorités slovaques se sont, à plusieurs reprises, appuyées sur des mécanismes non fondés sur le marché pour former les prix ou allouer les ressources. [...] le fonctionnement de l'économie de marché doit encore être consolidé¹²⁷.

Pour faire face à la situation précaire relative à la balance des paiements, la Slovaquie a instauré en 1993 une surtaxe de 10% à l'importation qui a été abolie en 1997 sous la pression de l'UE et de l'OMC¹²⁸. Le 1er octobre 1995, la Slovaquie a instauré la convertibilité de sa couronne pour les opérations courantes. Elle introduit la TVA en 1993, procède à la réduction des subventions accordées aux entreprises et met fin au financement, par l'État, du système de sécurité sociale pour lui préférer un financement par les cotisations sociales. Elle a également instauré le système d'impôt sur le revenu et sur le bénéfice des sociétés tout en remplaçant la taxe sur le chiffre d'affaire par la TVA. En tant que point d'ancrage autour duquel s'articule

¹²⁷ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.27.

¹²⁸ Ibid, 1997, p.19.

l'économie de marché, le secteur financier se doit d'être solide, or «Celui de Slovaquie doit encore résoudre de gros problèmes de restructuration (...) Il n'est donc pas encore en mesure de jouer pleinement son rôle d'intermédiaire»¹²⁹.

De 1989 à 1993 la Slovaquie connaît une profonde récession causée par l'effondrement du CAEM et exacerbée par la dissolution de la RFTS. Par ailleurs, le divorce avec la République Tchèque a amplifié les problèmes économiques en Slovaquie; l'instabilité politique et la difficulté à parvenir à un consensus sur la façon d'engager les réformes économiques a étouffé le processus de transformation:

Jusqu'à présent, les politiques économiques de la République slovaque n'ont pas été orientées par un programme bien structuré à moyen terme. [...] Durant ses premières années d'indépendance, la Slovaquie a accompli des progrès remarquables en matière de stabilisation macro-économique. [...] Pour assurer le maintien de la stabilité de l'économie, les politiques macro-économiques devront être suffisamment restrictives et bien coordonnées¹³⁰.

L'État exerce encore un contrôle sur certains secteurs comme celui des services. Certaines mesures prises en vue de redresser la situation économique se sont révélées beaucoup plus comme des initiatives à effet regressif. La mise en oeuvre de la deuxième vague de privatisation s'est faite de façon impromptue de sorte que: «Les progrès dans le domaine de la restructuration des entreprises n'ont pas donné entière satisfaction en Slovaquie. [...] Les carences en matière de restructuration des entreprises s'expliquent principalement par le maintien d'une participation de l'État, la faiblesse du secteur bancaire, l'inefficacité des procédures de faillite et l'insuffisance de l'investissement direct étranger»¹³¹. Le processus de restructuration des entreprises n'a donc pas

¹²⁹ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.27.

¹³⁰ Ibid, 1997, p.30.

¹³¹ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.23.

donné les résultats escomptés, aussi des efforts supplémentaires sont à fournir dans ce sens. Il faudrait réduire la participation de l'État et son influence. Des efforts sont également à fournir au niveau de la restructuration du secteur financier.

Par rapport aux critères économiques, à la lumière des progrès accomplis jusque là par la Slovaquie et considérant le manque à gagner, la Commission européenne juge que: «La Slovaquie a introduit la plupart des réformes nécessaires pour établir une économie de marché. [...] La Slovaquie devrait être capable, à moyenne échéance, d'affronter la concurrence accrue et les forces du marché à l'intérieur de l'Union, mais des politiques plus transparentes et plus proches des réalités du marché seraient nécessaires à cet effet»¹³². En fait dans l'ensemble, la majeure partie des réformes permettant d'asseoir une économie de marché a été introduite en Slovaquie qui pourrait être en mesure de faire face aux impératifs du marché à moyen terme. Dans une proportion relativement acceptable, elle s'est acquitée de ses obligations relatives à l'Accord européen. Le rapprochement des législations est relativement satisfaisant. Par contre, elle doit consentir des efforts supplémentaires pour satisfaire aux autres parties de l'Acquis.

- En République Tchèque

Dans l'ensemble les réformes consistent en la libéralisation des prix et du commerce, la réduction des subventions accordées aux entreprises, la convertibilité de la Couronne tchèque, l'élaboration d'une politique monétaire et budgétaire restrictive, l'élaboration d'un programme de privatisation générale et des changements institutionnels. Depuis le début de la transition, la

¹³² Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997, p.31.

République Tchèque a adopté un régime commercial libéral lui permettant de mieux asseoir ses politiques d'ajustement structurel afin de bien intégrer les éléments du marché au sein de son économie. Dans cette perspective, elle a procédé à la levée de nombreux obstacles au commerce alors que d'autres ont tout simplement été convertis en droits de douane avec des taux uniformes¹³³.

La République Tchèque a entamé son programme de privatisation de masse en 1992 et en 1995, celui-ci était quasiment achevé. Le processus de privatisation s'est fait de façon satisfaisante: la privatisation des entreprises d'État s'est faite assez rapidement et achevée au début de la transition; il faut dire que le fait que «Le rôle de l'État a dû être radicalement modifié lorsque le système de la planification centrale a été abandonné»¹³⁴ a beaucoup contribué à cette privatisation. Le processus de privatisation en République tchèque a été un des plus dynamiques. La dynamique de la privatisation a conféré au secteur privé un rôle déterminant.

La structure économique de la République tchèque a les caractéristiques de celle d'une nation industrialisée. La République tchèque a parachevé son programme de stabilisation macro-économique, elle «...a réussi à mener à terme sa stabilisation macro-économique et dispose ainsi d'une assise solide pour une croissance forte et constante. [...] A la fin de 1995, la situation économique était solide [...] L'activité économique s'accroissait constamment...»¹³⁵. A en juger par sa capacité à exporter et à pénétrer de nouveaux marchés, on peut dire que les produits tchèques sont d'une qualité appréciable. La privatisation des petites entreprises d'État s'est faite

¹³³ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.18.

¹³⁴ Ibid, 1997, p.24.

¹³⁵ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.20.

de 1991 à 1992, alors que celle des grandes entreprises, entrant dans le cadre du programme de la privatisation de masse, s'est faite en deux vagues successives: de 1992 à 1993 et 1994 à 1995. La privatisation en République tchèque a été un processus général appliqué de façon soutenue et continue. Le processus de privatisation du secteur agricole est quasiment achevé. Au niveau du secteur industriel, la République Tchèque a procédé à la diversification de sa production en 1990, ce qui en fait un secteur dynamique. La libéralisation de la majorité des prix à la consommation s'est faite en 1991 alors que la réduction sensible des subventions a été entamée dès 1989.

Depuis octobre 1995, la Couronne tchèque est devenue convertible pour toute opération courante. Cela a aussitôt entraîné la libéralisation des mouvements de capitaux, dans une large mesure en ce qui concerne l'entrée de capitaux. Après des phases de réalignement, d'inflation et de dévaluation, la République Tchèque est parvenue à stabiliser sa monnaie en 1994-95. D'ailleurs à la fin 1995 la République Tchèque affiche une santé économique satisfaisante. Mais «En 1996 cependant, la croissance, tout en restant solide, s'est ralentie [...] Cette détérioration est à imputer à l'absence de restructuration, à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée ainsi qu'à une gestion pas toujours optimale des sociétés»¹³⁶. Cette situation a conduit le gouvernement à annoncer en avril 1997 une série de mesures visant à relancer la croissance économique.

En 1993, on assiste à l'instauration et la rationalisation de la TVA, de l'impôt sur le revenu des personnes et des sociétés. En 1990 la République Tchèque a réduit les transferts courants aux entreprises et aux ménages. Un système de cotisations de sécurité sociale a été instauré en 1993 en remplacement de l'ancien système de prélèvement sur les salaires établi sous le régime

¹³⁶ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.20-21.

d'économie planifiée. En 1995, une politique explicite des revenus comportant un impôt sur les excédents salariaux a été mise en application avec l'approbation des syndicats.

La réforme du secteur bancaire est quasiment parachevée. Cependant, des progrès doivent être accomplis en matière de restructuration pour aboutir à un système bancaire plus opérationnel et donc plus efficace, comme le souligne la Commission européenne: «La réforme formelle du système bancaire est achevée pour l'essentiel, mais des mesures de restructuration restent nécessaires et attendues [...] Les banques ne remplissent leur rôle d'intermédiation financière que dans une certaine mesure et le secteur doit faire face actuellement à des problèmes»¹³⁷.

En République tchèque, les mécanismes de marché sont relativement bien assimilés et les bases institutionnelles et juridiques, permettant d'asseoir un système de marché, sont bien implantées, raison pour laquelle les processus de privatisation et de libéralisation se sont déroulés de façon satisfaisante. Et même si des progrès doivent encore être accomplis dans certains domaines et que certains de ceux qui ont été réalisés doivent être renforcés, consolidés pour assurer la pérennité du système, la Commission européenne admet que: «La République tchèque peut être considérée comme disposant d'une économie de marché viable [...] La République tchèque devrait être en mesure de faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union à moyen terme...»¹³⁸. La République tchèque dispose d'un degré appréciable d'intégration commerciale avec l'UE, mais aussi d'ajustement et de restructuration. La proportion de règlements et directives étalés dans le Livre Blanc et transposés par la République tchèque est satisfaisante.

¹³⁷ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.26.

¹³⁸ Ibid, 1997, p.34.

Ici, comme dans le cas des réformes politiques, après avoir examiné la mise en oeuvre des réformes économiques de chaque PECO et les progrès accomplis dans ce sens, nous allons maintenant procéder à une évaluation d'ensemble sur le plan économique et dans une perspective comparative pour mieux appréhender le niveau d'avancement de chacun. L'évaluation comparative faite au niveau des réformes politiques a permis de distinguer les niveaux d'avancement pour finalement classer les PECO candidats sous deux groupes: celui des plus avancés et celui des moins avancés. Nous allons maintenant voir si cette tendance se maintient en procédant à l'évaluation comparative au niveau économique et ainsi progresser dans la vérification de notre hypothèse.

D - EVALUATION ET COMPARAISON DES PECO PAR RAPPORT AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES D'ADHÉSION

La présentation et évaluation des réformes économiques faite ci-dessus a permis de mettre en exergue le niveau d'avancement de chaque PECO candidat. Cette prestation, notamment appuyée par l'appréciation de l'UE nous a permis de dresser le Tableau V pour plus de visibilité. Ce Tableau permet de constater que les PECO considérés comme plus avancés en matière de réformes politiques conservent leur avance au niveau des réformes économiques, il s'agit donc de la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque. Étant donné que le Tableau V fait abstraction des différences subtiles et minimales entre ces trois pays, on peut dire qu'ils ont pratiquement le même niveau, ce qui en fait un groupe quasiment stable, voire homogène.

TABLEAU V
Evaluation par rapport aux conditions économiques

	Bulgarie	Hongrie	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Rép. Tchèque
Lancement des réformes	1991	1989-90	1990	1991	1 990	1990
Concept de réforme	“Thérapie de choc”	Gradualisme	Thérapie de choc	Gradualisme	Thérapie de choc	Thérapie de choc
Libéralisation des prix	Faible	Bien	Bien	Passable	Passable	Bien
Libéralisation du commerce	Faible	Bien	Bien	Passable	Passable	Bien
Privatisation	Faible(& lente)	Bien	Bien	Faible (& lente)	Passable	Bien
Changement structurel	Faible	Passable	Passable	Faible	Faible	Passable
Stabilisation économique	Faible	Bien	Bien	Faible	Passable	Bien
Evaluation générale selon l'UE	Retard	Prête	Prête	Pas encore	Presque	Prête

NB: l'échelle d'évaluation est établie, en fonction du degré de performance par rapport aux réformes économiques, comme suit:

Bien = satisfait aux conditions

Passable = presque satisfait aux conditions

Faible = ne satisfait pas aux conditions

Par contre du côté des moins avancés la situation est bien différente. Déjà en matière de réformes politiques, alors que la Bulgarie et la Roumanie semblaient avoir sensiblement le même niveau, la Slovaquie par contre se démarquait d'eux au sein même du groupe, en affichant des résultats encore moins satisfaisants que ceux de la Bulgarie et de la Roumanie. Et maintenant en matière de réformes économiques, c'est plutôt la Slovaquie qui affiche le meilleur rendement du groupe des moins avancés tandis que la Bulgarie accuse beaucoup plus de retard que la Roumanie. Mais malgré cette différence entre les réformes politiques et les réformes économiques au sein du groupe des moins avancés, ces pays demeurent toujours au sein dudit groupe.

La différence entre les deux groupes de pays (plus avancés et moins avancés), au niveau de la permanence des progrès, de la stabilité et l'homogénéité soulignées ci-dessus, s'expliquerait certainement par leurs antécédents qui se posent alors en avantages comparatifs pour les uns et en désavantages pour les autres.

On constate par exemple que les pays considérés comme les plus avancés ont à leur actif une longue expérience des réformes allant dans le sens de la libéralisation et de la privatisation. Cette expérience acquise avant même l'effondrement du bloc communiste leur a permis de se familiariser progressivement avec les rouages de l'économie de marché, contrairement aux pays considérés comme moins avancés.

Tout en étant au sein du bloc communiste, la Hongrie a toujours été animée par un esprit de réformes (allant à l'encontre des valeurs communistes) qui a permis l'introduction de nouveaux mécanismes économiques à partir de 1968 et dans le sens d'une amélioration du système économique. Une amélioration qui se veut plus systématique à partir de 1985 avec l'application d'autres réformes relatives au système bancaire en 1987 et à la libéralisation sommaire d'aspects

économiques en 1988. Ainsi donc, «Les années 1987 à 1989 peuvent être considérées comme celles d'un tournant historique en Hongrie, avant même le changement de régime à la suite des élections du printemps 1990»¹³⁹.

Quant à la Pologne, elle jouit aussi d'un certain avantage sur ces voisins car sous le régime communiste, elle a jeté les bases d'une privatisation faisant qu'une partie de son économie a évolué entre les mains du secteur privé. Ceci expliquerait alors le succès du processus de privatisation en Pologne; un processus qui n'a pas eu trop de mal à s'implanter après la chute du communisme. La transition économique a été bien amorcée par déstructuration du système traditionnel marquée, c'est-à-dire la déstructuration du système d'économie planifiée: soit une transition concluante vers l'économie de marché. En effet:

Si l'on doit parler sans ambiguïté de la déstructuration systémique, c'est sans doute parce que le modèle explicite de gouvernement - et d'une majorité de la société polonaise - n'est autre désormais que le capitalisme à l'occidental, mais surtout parce que l'un des deux piliers du socle institutionnel, le parti unique, a été détruit¹⁴⁰.

En ce qui concerne la République Tchèque, sous l'égide de la Tchécoslovaquie, la planification centrale avait partiellement été atténuée dans les années soixante, avec la mise en oeuvre d'une politique d'ajustement systémique et d'une vague d'industrialisation. Tout porte à croire que les antécédents de la Tchécoslovaquie militent largement en faveur de la République Tchèque car:

... la République Tchèque a connu un grand prestige par le passé: la Commission rappelle à juste titre qu'avant la seconde guerre mondiale, la République Tchèque était un des pays les plus riches d'Europe.

¹³⁹ Bernard Chavance, Les réformes économiques à l'Est: de 1950 aux années 1990, Paris, Éditions Nathan, 1992, p. 183.

¹⁴⁰ Ibid, 1992, p. 173.

Il s'agit là d'un élément important dans la mesure où il a facilité, sur le plan psychologique également, le retour à une économie de marché et, par conséquent, la libéralisation des prix, la privatisation des entreprises, la convertibilité de la monnaie et une politique monétaire et fiscale rigoureuse¹⁴¹.

Quant aux pays moins avancés, depuis 1991 en Bulgarie, on note la mise en oeuvre d'une politique de réformes économiques, mais cette réforme est quasiment insignifiante car «A la différence de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, qui avaient appliqué plus tôt des programmes similaires, la Bulgarie n'a pas pu, à défaut de réserves de change suffisamment abondantes et d'un fonds de stabilisation, recourir aux taux de changes comme point d'ancrage nominal pour son programme»¹⁴². Des mesures de réduction du déficit budgétaire et le contrôle de la masse monétaire ont aussi été appliquées. Cependant, «Malgré les transformations opérées, l'économie n'a pas encore repris le chemin de la croissance»¹⁴³.

C'est en s'inspirant du programme de réforme de la Pologne et de la Tchécoslovaquie que la Bulgarie lance son programme de réforme en février 1991, mais cela n'a guère amélioré la situation car:

les initiatives de réformes allant au-delà de la stabilisation macro-économique se sont avérées difficiles à mettre en oeuvre, ont manqué de crédibilité et, partant, n'ont guère modifié les comportements. De plus, cette situation politique incertaine a nui à la qualité de la signature de la Bulgarie et lui a fait perdre des financements étrangers. Les efforts de réformes internes ont été plus difficiles faute d'une expérience de la réforme économique dans les années 80, période au cours de laquelle la Hongrie et la Pologne, par exemple, avaient déjà pris certaines mesures pour soumettre leur économie aux lois du marché¹⁴⁴.

¹⁴¹ Comité économique et sociale, Avis sur la République Tchèque dans le cadre de l'élargissement et du renforcement de la stratégie de préadhésion, Bruxelles, 1998, p.4

¹⁴² OCDE, La Bulgarie: évaluation de la situation économique, Paris, OCDE, 1992, p. 54.

¹⁴³ Commission économique pour l'Europe, Évaluation de la situation au Bélarus, en Bulgarie, en Hongrie, en Ukraine, Nations Unies, New York et Genève, 1994, p. 25.

¹⁴⁴ OCDE, La Bulgarie: évaluation de la situation économique, Paris, OCDE, 1993, p. 12.

En ce qui concerne la Roumanie, la situation n'est guère différente de celle de la Bulgarie. Malgré la mise en oeuvre d'un plan de stabilisation économique parallèlement à un programme de réformes structurelles élaboré en 1990, les améliorations se sont avérées faibles et malgré les transformations, aussi partielles ou faibles soient-elles, l'État continue à peser de son poids sur les activités économiques du pays. En 1991 et 1992, la Roumanie a entrepris une politique de stabilisation macro-économique visant d'une part à stabiliser l'inflation et maintenir à un niveau faible le taux de croissance de la monnaie et du crédit. Mais hélas, quand on fait le bilan on constate que:

Deux années de réformes destinées à conduire la Roumanie vers l'économie de marché n'ont pas suffi à éliminer toutes les caractéristiques économiques de l'ère de la planification centralisée. De même, étant donné l'absence de toute tentative antérieure de libéralisation politique ou économique, les chefs d'entreprises et les technocrates au pouvoir n'avaient guère d'expérience de la réforme économique¹⁴⁵.

Les autorités roumaines ont adopté une approche multiple de la privatisation visant à créer de nouvelles entreprises privées et à faciliter l'investissement étranger. Mais malgré cette belle initiative qui marque théoriquement la volonté de privatiser progressivement l'activité économique, en 1990 de nombreuses pratiques et règles bureaucratiques se posent encore en obstacle à la privatisation en affaiblissant la portée des lois.

Quant à la Slovaquie, avant la deuxième guerre mondiale, alors que la Tchécoslovaquie était l'un des pays les plus riches d'Europe, la partie slovaque du pays faisait piètre figure en représentant beaucoup plus la face rurale et pauvre de cette Tchécoslovaquie. Ce qui explique donc le fait qu'aujourd'hui, après des tentatives de redressement et de réformes économiques avant la transition et même après la partition, la Slovaquie sort vulnérable de cette partition

¹⁴⁵ OCDE, La Roumanie: évaluation de la situation économique, Paris, OCDE, 1992, p. 13 et 37.

comme ci elle n'avait hérité que des carences de cette union. En effet, si la République Tchèque bénéficie des antécédents de la Tchécoslovaquie comme d'un avantage comparatif, la Slovaquie ne peut vraiment en faire autant.

Les réformes économiques s'articulent autour de deux grands concepts à savoir la "thérapie de choc" et le "gradualisme". La Pologne, la République Tchèque et la Bulgarie se sont prononcées pour la "thérapie de choc" alors que la Hongrie et la Roumanie ont opter pour le "gradualisme". Quant à la Slovaquie, jusqu'à la veille de la partition, elle a épousé la "thérapie de choc" avec un certain relâchement par la suite.

La "thérapie de choc" mise en oeuvre par la Pologne parle d'elle-même, le choix de cette stratégie par les autorités polonaises est conséquent à la situation qui a prévalu durant les années 80 où l'économie polonaise était sur le point de s'écrouler: «... in comparison to what happened in other transition economies, Poland suffered a rather limited drop in output and was the first to experience recovery. The Polish economy started to grow in 1992, returned to its pre-transition output level in 1995 and is still growing strongly»¹⁴⁶.

Dans le cas de la Pologne, contrairement à la Bulgarie, la "thérapie de choc" a indubitablement porté fruit. A en juger par l'état des réformes dont la mise en oeuvre est marquée par une lenteur légendaire, on en déduit que la "thérapie de choc" bulgare est plutôt vide de sens dans la mesure où la Bulgarie adopte la "thérapie de choc" en principe mais ne parvient pas à l'appliquer en pratique et aboutir à des résultats assez concluants comme en Pologne et en République Tchèque. La Slovaquie et la République Tchèque se sont laissé séduire par la "thérapie de choc" dès le début de la transition, sous la bannière de la Fédération, pour jeter les

¹⁴⁶ European commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p. 18.

bases d'une économie de marché . Mais après leur partition, la République Tchèque va demeurer fidèle à cette stratégie telle que lancée dès le départ alors que la Slovaquie va céder au relâchement pour finalement perdre de la vitesse au niveau de la dynamique.

Quant au "gradualisme", la Hongrie est le pays qui s'identifie le mieux à cette approche. Le choix de cette approche par la Hongrie n'est pas du tout étonnant car en remontant l'histoire, on constate que la Hongrie a toujours procédé de façon graduelle, progressive pour introduire de nouveaux éléments ou mécanismes économiques. Les réformes entreprises par la Hongrie sous le label "gradualisme" peuvent donc être considérées comme la continuation et l'accentuation des réformes commencées au milieu des années 80. C'est une approche qui a permis à la Hongrie de mettre en oeuvre des réformes de façon progressive et sûre avec des résultats probants.

La Roumanie se réclame du "gradualisme" mais au regard de l'état des réformes entreprises par la Roumanie, on qualifierait sa stratégie de "gradualisme" plutôt lent et inefficace. Considérant la situation chaotique dans laquelle elle a été plongée après la chute du régime Ceausescu, le choix du "gradualisme" comme stratégie paraît relativement biaisé pour remédier à la situation. Aurait-elle dû choisir une stratégie plus rigide et rigoureuse comme la "thérapie de choc" polonaise? Quand bien même elle l'aurait fait, elle n'aurait probablement pas supporté le rythme et encore moins maîtriser les revers par manque d'expérience pertinente.

Relativement au concept de réforme, il faut noter qu'au-delà du nom du concept qui renferme en lui même l'idée de rapidité et rigueur pour le concept de "thérapie de choc" et l'idée d'un processus progressif qui confère une certaine assurance pour le concept de "gradualisme", chaque PECO applique le concept auquel il s'identifie avec le degré de difficulté découlant de sa

situation politique et économique. Ce faisant, un même concept de réforme appliqué à différents pays ne va pas nécessairement donner des résultats similaires: ce qui revient à dire que c'est en fait le niveau politique et économique qui est déterminant de sorte que les pays ayant sensiblement le même niveau politique et économique vont aboutir à des résultats sensiblement similaires quelque soit le concept de réforme appliqué.

Le chapitre III que nous achevons ainsi est, comme nous l'avons dit plus haut, le premier maillon de vérification de notre hypothèse qui affirme que les PECO plus avancés au niveau des réformes politiques et économiques vont adopter des stratégies d'intégration ouvertes alors que ceux moins avancés vont se contenter de stratégies plutôt fermées. Le chapitre III avait donc pour objectif de nous permettre, au moyen d'une analyse comparative, de distinguer les plus avancés des moins avancés comme le montre le Tableau récapitulatif ci-dessous.

TABLEAU VI
Réformes et niveau de développement

	Réformes politiques	Réformes économiques	Situation générale
Hongrie	+	+	+
Pologne	+	+	+
Rép. Tchèque	+	+	+
Slovaquie	-	+/-	+/-
Roumanie	--@	--@	--@
Bulgarie	--@	-	-

légende: + = avancé; +/- = moyen; --@ = faible (mais en voie de...); -- = faible

Maintenant que savons avec certitude que la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque forment le groupe des plus avancés, alors que la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie appartient au groupe des moins avancés, nous pouvons poursuivre notre vérification pour voir si les plus avancés vont adopter des stratégies ouvertes et les moins avancés des stratégies dites fermées.

IV - ANALYSE DES STRATÉGIES D'INTÉGRATION

Selon notre hypothèse, les pays plus avancés vont adopter des stratégies d'intégration différentes de celles des pays moins avancés relatif au niveau de développement. Nous savons d'ores et déjà que la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque forment le groupe de pays avancés alors que la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie composent le groupe de pays moins avancés. Rappelons aussi que la stratégie ouverte se manifeste par l'intensification des liens commerciaux et une ouverture grandissante du commerce extérieur vers l'UE tandis que la stratégie fermée se manifeste par le maintien et/ou renforcement des liens économiques et concentration de l'activité commerciale au sein de l'espace-CAEM. Nous allons donc procéder à l'analyse des stratégies à trois niveaux: 1) en examinant la nature et la dynamique des groupes régionaux, 2) en regardant l'orientation et l'intensification des échanges commerciaux, 3) en regardant la participation à la coopération multilatérale européenne. Les stratégies constituent en fait la manière par laquelle se concrétisent les réactions des PECO face au nouveau défi.

A - AU NIVEAU DES GROUPES RÉGIONAUX

En réaction au nouveau défi lancé par les PI à travers l'édification de blocs économiques, les PECO tentent de réduire les effets de discrimination commerciale inhérente à une union douanière ou à une zone de libre-échange comme l'UE, d'une part en s'associant pour conclure un accord d'intégration régionale entre eux qui permet la création d'un espace de libre échange connu sous le nom d'ALECE, d'autre part en essayant de promouvoir des mesures multilatérales entre eux à travers des initiatives de coopération régionales telles que: CEI et BSEC.

A.1 - De Visegrad à l'ALECE: une intégration régionale déterminante?

La coopération trilatérale du groupe Visegrád est née du traité de Visegrád conclu en février 1990 entre la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ce traité portait sur la coopération visant à accélérer les transformations alors en cours dans ces pays. Par la suite, un accord de libre échange fut signé entre ces trois pays en décembre 1992, par lequel le groupe Visegrád se transforme en Accord de libre-échange Centre-européen (ALECE): c'est le passage de la coopération trilatérale à une intégration régionale à travers la création d'une zone de libre-échange.

C'est surtout l'éclatement du Pacte de Varsovie qui a été l'élément décisif de la coopération trilatérale. En effet, l'éclatement du Pacte de Varsovie a laissé planer une atmosphère d'insécurité dans la région et a donné à ces trois pays l'occasion de découvrir des intérêts communs de sécurité et de souveraineté. Il y a donc à la base de cette coopération trilatérale une motivation ou un besoin de sécurité. Ces pays décident alors de renforcer la coopération en matière de¹⁴⁷:

- politique de sécurité et relations avec les institutions européennes
- infrastructures, transport et télécommunications
- projet sub-régional et micro-régional
- coopération entre entreprises
- coopération dans le secteur privé (tourisme et commerce au détail)
- culture, éducation et échange jeunesse
- promotion culturelle, historique et coopération scientifique

Ainsi donc, l'objectif de coopération autour duquel s'articule le traité de Visegrád permet de constater qu'au départ les intentions sont beaucoup plus tournées vers l'intérieur, tournées vers

¹⁴⁷ Gabor Bakos, «After COMECON: A Free Trade Area in Central Europe?», *Europe-Asia studies*, Vol. 45, No. 6, 1993.

une coopération entre les membres au sein de la région spécifique. Mais ces intentions ne tarderont pas à changer pour connaître une orientation plutôt extravertie avec le passage de Visegrad (1990) à l'ALECE en 1992. En dehors de l'objectif de coopération du traité de Visegrad, l'ALECE s'est fixé d'autres objectifs¹⁴⁸ à atteindre à savoir: promouvoir les relations et le développement économique à travers l'intensification et l'accroissement des échanges commerciaux, l'instauration de conditions équitables de concurrence commerciale, l'élimination des barrières commerciales et la participation au développement du commerce internationale. En comparant les objectifs établis par Visegrad à ceux de l'ALECE, on note un changement d'orientation: les objectifs passent d'un contenu intra-régional à un contenu d'une teneur extra-régionale en direction de l'Ouest (UE). A cet égard, le passage de Visegrad à l'ALECE s'identifie à une stratégie ouverte dans la mesure où l'orientation de l'intégration, découlant des objectifs de l'ALECE, envisage une ouverture grandissante du commerce extérieur.

En ce qui concerne l'intensification et l'accroissement des échanges commerciaux, force est de constater que cela se fait beaucoup plus avec l'UE qu'entre les membres même de l'ALECE. Le commerce intra-ALECE s'affaiblit alors que celui fait avec l'UE s'accroît de plus en plus (voir Tableau VII). Et même si l'on enregistre souvent une croissance plus ou moins faible des échanges intra-ALECE par rapport à leur chute depuis le début de la transition, on constate néanmoins que les échanges entre l'ALECE et l'UE dépassent largement les échanges intra-ALECE.

¹⁴⁸ Marta Margolis, «L'Accord de libre-échange centre-européen: un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 1994.

En principe, considérant sa nature, on croirait que l'ALECE s'identifie à une stratégie d'intégration fermée car étant un groupe strictement limité à sa région spécifique, à en juger par les membres qui le composent, et dont l'objectif officiel de départ est une coopération plus étroite visant à accélérer les changements politiques et économiques des pays concernés. Cependant, dans les faits et dans le fond, on constate que l'ALECE est beaucoup plus tournée vers l'extérieur par la médiation du commerce extérieur qui permet de favoriser le commerce inter-régional, notamment avec l'UE, au détriment du commerce intra-régional, c'est-à-dire au sein de l'ALECE (voir Tableau VI). On peut dire qu'en ce qui concerne les échanges proprement dits, les politiques mises en oeuvre par l'ALECE ne se limitent nullement aux membres ou voisins immédiats.

Par rapport à ses objectifs, l'ALECE a établi un calendrier de libéralisation des échanges. Ce calendrier est sujet à certaines variations conformément aux négociations entre les parties concernées. De plus l'ALECE renferme de nombreuses mesures protectrices visant à protéger les marchés nationaux, les industries naissantes, les secteurs en voie de restructuration. Toutefois «L'ALECE prévoit la création d'un espace régional de libre-échange au 1er janvier 2001»¹⁴⁹ à travers une libéralisation progressive qui devrait déboucher sur une ouverture totale.

¹⁴⁹ Marta Margolis, «L'Accord de libre-échange centre-européen: un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol.25, No.1, mars 1994, p. 35.

TABLEAU VII

Commerce entre l'ALECE et l'UE et au sein de l'ALECE

Exportations	1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995	
	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE
Pologne	32.1	7.1	42.1	5.1	55.6	5.3	58.0	5.1	63.2	4.8	62.6	4.8	68.9	5.3
Tchécoslovaquie	26.3	11.4	31.4	9.7	43.3	10.4	52.9	7.9	42.3	26.4	45.7	22.9	55.1	23.7
Slovaquie									22.5	49.5	28.9	38.7		
Hongrie	24.8	8.2	32.3	5.8	45.7	4.3	49.8	4.1	46.5	5.2	51.0	5.3	63.5	5.9
Importations	1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995	
	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE	UE	ALECE
Pologne	33.8	7.3	45.6	4.5	49.9	4.2	53.2	4.1	57.2	3.7	57.5	4.3	66.2	5.6
Tchécoslovaquie	26.4	11.0	31.9	10.6	39.8	6.7	47.8	4.6	42.7	21.4	45.1	18.2	56.4	17.5
Slovaquie									25.2	45.9	34.5	40.7		
Hongrie	29.0	8.4	31.0	7.4	41.1	5.8	42.7	5.9	40.1	5.2	45.4	6.2	61.4	6.5

Source: Salvatore Zecchini, *Lessons from the economic transition: Central and Eastern Europe in the 1990s*, 1997

NB: les importations et exportations des PECO sont exprimées en pourcentage du commerce extérieur total.

Concernant l'ouverture totale prévue, comme Marta Margolis¹⁵⁰ l'explique si bien, il est à noter que pour que l'intégration régionale produise les avantages économiques que sont les effets de croissance et d'affectation, il faut nécessairement qu'il y ait accroissement des échanges commerciaux et suppression des barrières commerciales entre les économies de marché. Or, non seulement les pays de l'ALECE ne sont pas encore complètement des économies de marché mais des économies en transition et le niveau de commerce intra-régional au sein de l'ALECE demeure encore faible, imputable à l'attrait des devises occidentales, à la demande des produits occidentaux plutôt qu'à l'existence de barrières tarifaires. Dans ce cas, «...il est inutile de s'attendre à ce qu'une réduction des barrières commerciales ait un effet décisif sur les échanges commerciaux »¹⁵¹. Et même le cas échéant, la création de commerce est fort peu probable au sein de l'ALECE compte tenu de sa faible étendue pour une union douanière, il faut ajouter à cela le marchandage politique hérité du CAEM qui mine la création des échanges. Face à cette situation, on comprend alors pourquoi les pays de l'ALECE vont résolument se tourner vers l'UE et en privilégier l'adhésion.

L'équivoque levée par Marta Margolis au sujet de la réduction des barrières tarifaires montre que, dans ce cas précis, il serait aléatoire de regarder le degré d'ouverture d'une stratégie à partir de cet indicateur. On peut alors considérer d'autres éléments permettant de juger du type de stratégie en oeuvre au sein de l'ALECE. A ce propos, on peut regarder la dynamique des accords signés par le groupe: de Visegrad à l'ALECE. La coopération trilatérale du groupe Visegrad est établie en 1990, dès 1991 le groupe signe des accords d'association avec l'UE. Ces accords

¹⁵⁰ Marta Margolis, «L'Accord de libre-échange centre-européen: un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol.25, No.1, mars 1994, p. 33-57.

¹⁵¹ Ibid, mars 1994, p.38.

connus sous le nom d'accords européens visent, entre autres, la consolidation des concessions commerciales antérieures, le développement des échanges et des relations économiques entre les parties et plus encore la mise en place progressive et asymétrique d'une zone de libre-échange sur dix ans¹⁵². Ces accords sont donc établis pour redynamiser les échanges commerciaux entre le groupe et l'UE de façon à permettre une harmonisation économique et commerciale entre les deux. D'ailleurs, ces démarches sont entreprises dans l'espoir que « Les accords européens créent une enceinte permettant de délibérer des progrès réalisés dans la préparation à l'adhésion »¹⁵³.

La négociation des accords d'association a révélé les faiblesses des membres de l'ALECE et la nécessité d'une préparation plus ardue. Alors pour faciliter les choses et améliorer la situation dans ce sens, l'ALECE a décidé de conclure des accords avec l'Association européenne de libre-échange (AELE)¹⁵⁴,

The three countries also wanted to join the European Free Trade Association (EFTA). Czechoslovakia signed an agreement for industrial products, effective from July 1992, Hungary signed in March 1993, with effect from July 1993, and Poland signed in 1992.

The agreements with the EFTA abolished both tariff and non-tariff trade barriers for 85-90% of exports from the four countries.

These countries were able to redirect their trade surprisingly rapidly from Eastern markets to the West. The share of EC countries has risen by now to over 50% of their total exports and another 15-20% go to EFTA countries¹⁵⁵.

Ces accords, tout comme les accords d'association visent en fait à développer les échanges et les relations économiques avec l'Ouest dans le sens d'une plus grande ouverture. L'ALECE est donc une zone de libre-échange sensée favoriser et encourager le développement économique au

¹⁵² Commission européenne, l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est - Développement récents, 1997.

¹⁵³ Ibid, p. 15.

¹⁵⁴ AELE comprend: l'Islande, l'Autriche, la Norvège, la Suisse, la Suède, la Finlande.

¹⁵⁵ Gabor Bakos, «After COMECON: A Free Trade Area in Central Europe?», Europe-Asia studies, Vol. 45, No. 6, 1993, p. 1029.

sein du groupe, mais plutôt préoccupée à développer les échanges commerciaux et relations économiques à l'extérieur, notamment avec l'UE.

En fait, «L'intégration ne suscite qu'un enthousiasme mitigé. Les pays de l'ALECE ne cachent pas qu'il ne consentent que du bout des lèvres à l'intégration économique régionale, sur les conseils pressants des experts occidentaux et dans l'espoir que leur adhésion à la CEE en sera accélérée »¹⁵⁶. Dans les faits, l'ALECE est tournée vers l'extérieur pour favoriser, développer les échanges et les relations économiques avec l'UE à travers le déploiement d'une stratégie ouverte au regard de l'accroissement continu du commerce inter-régional au détriment du commerce intra-régional, des accords, de l'orientation de l'intégration et même de l'attitude des membres.

A.2 - CEI, BSECS: des initiatives de coopération régionale

-Initiative centre-européenne (CEI)

Contrairement à ce qui paraît, le groupe CEI semble être la première initiative de coopération en Europe de l'Est, dans le sillage de la chute du CAEM. Le groupe CEI prend naissance avec la signature d'un accord en 1989 par l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Yougoslavie. Le groupe est ensuite rejoint par la Tchécoslovaquie en 1990, ce qui lui vaut le nom de *Pentagone* qu'elle portait alors. Avec l'entrée de la Pologne en 1991, elle prend ensuite le nom d'Initiative centre-européenne. En dehors des membres à part entière cités ci-dessus, il est à noter que la Bulgarie et la Roumanie y participent en tant qu'observateurs et que l'Allemagne manifeste un certain intérêt. Le groupe CEI est en fait une initiative qui préconise la coopération entre les PECO et les pays membres de l'UE, mais entend beaucoup plus promouvoir la coopération entre

¹⁵⁶ Marta Margolis, «L'Accord de libre-échange centre-européen: un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 1994, p. 46.

les provinces frontalières qui bordent les pays membres. Ce faisant, l'objectif du groupe CEI est de promouvoir la coopération entre ses membres en matière de¹⁵⁷:

- transport et télécommunication
- environnement
- petites et moyennes entreprises
- recherche scientifique et technique
- culture et tourisme
- information
- énergie
- migration

Quand on regarde la composition du groupe CEI, on constate aussitôt qu'elle renferme non seulement les membres de l'ALECE, mais aussi des membres de l'UE. A ce propos, considérant l'analyse de l'ALECE qui montre qu'il s'agit d'une stratégie ouverte, sa présence et celles des membres de l'UE au sein de la CEI, on serait tenté de penser que le groupe CEI est, par ricochet, animé par une stratégie ouverte. Or si l'on tient compte de la nature de l'accord qui sous-tend la coopération au sein du groupe CEI, à savoir un accord de coopération entre les provinces frontalières, on s'aperçoit immédiatement que la stratégie qui anime cette initiative est loin d'être identifiée à une stratégie ouverte au sens où on l'entend dans cette étude c'est-à-dire: une stratégie qui se manifeste par l'intensification des liens commerciaux et une ouverture grandissante du commerce extérieur avec des politiques qui vont bien au-delà de la région spécifique, orientées notamment vers l'UE.

Dans le cas du groupe CEI, les points particuliers sur lesquels porte la coopération ne semblent pas vraiment militer en faveur d'une ouverture grandissante du commerce extérieur, orientée

¹⁵⁷ Gabor Bakos, «After COMECON: A Free Trade Area in Central Europe?», *Europe-Asia studies*, Vol. 45, No. 6 1993, p.1033-1034.

notamment vers l'UE, ce malgré la présence des membres de l'UE au sein du groupe CEI. En fait, considérant la nature de l'accord, la présence de ces membres s'explique beaucoup plus par le fait de leur proximité géographique par rapport aux PECO que par leur appartenance à l'UE, ce qui explique alors pourquoi les politiques, les projets mis en oeuvre sont largement concentrés dans la région spécifique de sorte que «CEI seems to be rather a system of many micro-regional cooperation arrangements. This will probably also suit cooperation between countries with such different statuses, ranging from EC members to former CMEA members»¹⁵⁸. L'importance de la présence des membres de l'UE au sein de la CEI se traduit en fait par le soutien financier qu'ils apportent à la réalisation des projets et l'influence bénéfique (pour eux) qui en découle et qu'ils exercent dans cette région. En effet, « Italy acted as founder, with the intention of compensating to some extent for the German influence in Central and Eastern Europe. Unfortunately, the common economic interests defined in the documents could not materialize because of the modest economic power of the group »¹⁵⁹.

En fin de compte, à cause de la présence de membres de l'UE en son sein, le groupe CEI paraît fonctionner à travers une stratégie pseudo-ouverte, mais il n'en est rien car la motivation de ses membres, la nature de l'accord et l'orientation qui en découle mettent en relief le déploiement d'une stratégie quasiment limitée à la région spécifique.

¹⁵⁸ Gabor Bakos, «After COMECON: A Free Trade Area in Central Europe?», Europe-Asia studies, Vol. 45, No. 6 1993, p.1033.

¹⁵⁹ András Inotai and Magdolna Sass, «Economic Integration of the Visegrád Countries», Eastern european economics, Vol. 32, No. 6, November 1994, p. 14.

- *Black Sea Economic Cooperation (BSEC)*

Parmi les nouvelles formes de coopération qui émergent en Europe de l'Est après la chute du CAEM, on retrouve le groupe BSECS formé en juin 1992 par l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Moldavie, l'Ukraine, la Russie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Turquie et la Grèce. Le groupe BSEC vise à promouvoir la coopération économique entre les pays d'Europe du Sud et de l'Est dans les domaines suivants¹⁶⁰:

- environnement
- transport
- communications
- énergie
- information
- science et technologie
- agriculture
- tourisme
- santé

Parallèlement à cet objectif de coopération dans des domaines précis, le groupe BSECS prévoyait la création d'une zone de libre-échange permettant la libre circulation des personnes, des biens, et des capitaux. avec pour corrolaire la création d'une banque de commerce et investissements. On peut d'emblée dire qu'il s'agit là d'ambitions démesurées, considérant le faible pouvoir économique du groupe BSEC. Ce dernier ressemble beaucoup au groupe CEI par la nature de l'accord, la composition et l'orientation.

En ce qui concerne la nature de l'accord qui sous-tend la création du groupe BSEC et au regard des domaines sur lesquels elle porte, on remarque qu'il s'agit d'une coopération plutôt technique plutôt limitée à sa région, à ses anciens partenaires du CAEM, à l'exception notable de

¹⁶⁰ Gabor Bakos, « After COMECON: A Free Trade Area in Central Europe? », Europe-Asia studies, Vol. 45, No. 6, 1993, p.1034.

la Grèce qui est membre de l'UE. Mais on ne saurait tenir compte de la seule présence de la Grèce dans le groupe BSEC pour parler d'ouverture du point de vue économique au niveau de sa stratégie car non seulement la présence de la Grèce s'explique par l'intention du groupe BSECS de rapprocher le Sud et l'Est de l'Europe au moyen d'une coopération plus étroite, mais en plus, la structure du groupe BSEC ne fait que favoriser le maintien et le renforcement des liens économiques avec les anciens partenaires du CAEM pour finalement s'avérer limité à cette région spécifique. Le seul et unique partenaire extra-régional du groupe et membre de l'UE est la Grèce qui est considérée actuellement comme pays le plus pauvre de l'UE, ce qui peut contribuer à minimiser sa présence et son apport au groupe quant à l'insertion dans l'économie-monde.

L'analyse des stratégies régionales nous permet d'accéder au coeur même de la vérification de l'hypothèse qui soutient que les PECO plus avancés (relativement aux réformes politiques et économiques) vont adopter des stratégies d'intégration ouverte contrairement aux moins avancés qui vont adopter des stratégies plutôt fermées. L'analyse au niveau régional permet donc de constater que, parmi les trois groupes régionaux en oeuvre en Europe de l'Est, seul l'ALECE peut se réclamer d'une stratégie ouverte dans la mesure où les politiques mises en oeuvre, les accords commerciaux et même l'attitude des membres traduisent une volonté ferme de développer les échanges et les relations commerciales avec d'autres régions que la leur, ce qui se manifeste concrètement par l'intensification des liens commerciaux et une ouverture grandissante du commerce extérieur, orienté notamment vers l'UE. Cependant, les deux autres groupes analysés, à savoir CEI et BSEC, sont beaucoup plus ramenés à une coopération technique largement concentrée dans la région spécifique. La nature des accords qui sous-tendent la création de ces deux groupes et plus encore leur composition, surtout dans le cas de BSEC qui met

en exergue une stratégie plutôt fermée parce qu'étant limitées à la région spécifique des pays concernés, cependant CEI semble manifester une faible ouverture relativement à sa composition qui va de paire avec sa nature.

Nous savons d'ores et déjà que la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque appartiennent au groupe des PECO plus avancés. Or ces mêmes pays composent le groupe ALECE qui est animé par une stratégie ouverte: on en déduit donc que ces trois PECO plus avancés ont effectivement adopté une stratégie d'intégration ouverte au niveau régional. Par contre la Bulgarie et la Roumanie qui font partie du groupe des PECO moins avancés se retrouvent au sein de BSEC dont la politique favorise largement le maintien et le renforcement des liens économiques avec les anciens partenaires du CAEM pour s'identifier à une stratégie plutôt fermée: par déduction, ces deux PECO moins avancés ont adopté une stratégie plutôt fermée au niveau régional. Quant à la Slovaquie, elle se présente comme un cas particulier dans la mesure où, l'analyse des réformes et des progrès accomplis l'a révélée comme un PECO moins avancé alors que, suivant l'analyse des stratégies régionales, elle aurait adopté une stratégie ouverte du fait de son appartenance à l'ALECE. Cette ambiguïté s'explique en fait par la partition de la Tchécoslovaquie qui a rélévé les faiblesses de la Slovaquie en la releguant au rang des moins avancés malgré les situations de bonne augure dont elle a bénéficiées sous l'égide de la Tchécoslovaquie, telle sa présence dans l'ALECE.

L'analyse au niveau régional n'est qu'une partie de l'analyse des stratégies d'intégration. Maintenant que nous savons ce qui en résulte, nous pouvons à présent passer à l'analyse au niveau des échanges commerciaux comme indicateur de stratégie de chaque PECO.

B - L'ORIENTATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Nous allons maintenant regarder l'orientation des échanges commerciaux de chaque PECO. Ceci permettrait de distinguer la stratégie de chaque PECO de la stratégie du groupe et les moins avancés des stratégies plutôt fermées. Nous avons défini la stratégie ouverte par l'intensification des liens commerciaux et une ouverture grandissante du commerce extérieur vers l'Ouest d'une part, et la stratégie fermée par le maintien/renforcement des liens économiques et concentration du commerce extérieur au sein de l'espace-CAEM d'autre part.

- En Bulgarie

L'orientation du commerce extérieur de la Bulgarie jusqu'en 1995 était typique d'une stratégie fermée parce qu'étant largement concentrée, limitée au sein de sa région spécifique, en l'occurrence l'espace-CAEM. En effet: «Au début de la transition, le commerce extérieur de la Bulgarie concernait essentiellement les pays du CAEM. Selon certaines estimations, ces échanges représentaient plus de quatre cinquièmes du commerce extérieur du pays, dont pas moins de 60% avec l'Union soviétique»¹⁶¹. Il faut dire qu'au début de la transition, avec son faible niveau de développement alourdi par la crise qui sévissait, la Bulgarie ne se sentait pas la capacité de procéder immédiatement à un détournement des échanges commerciaux en faveur d'une plus grande ouverture à l'Ouest. Et même si la volonté de le faire était présente, les conditions économiques la rendant possible n'y était pas vraiment réunies. Étant donné que la situation politique et économique n'attire que très peu de financements extérieurs pour aider à traverser la

¹⁶¹ Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion de l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.21.

période difficile de transition qu'elle vit, il a été difficile de faire face à la forte baisse de livraisons des pays du CAEM en important davantage des pays occidentaux. Dans ce cas, il était quasiment évident que la Bulgarie n'avait guère le choix de maintenir des échanges commerciaux avec les pays du CAEM, ce qui donne lieu à une activité commerciale beaucoup plus limitée à la région: soit une stratégie dite fermée. Aussi bien en matières d'importations qu'en matières d'exportations, la Russie demeure (souvent largement) le premier partenaire de la Bulgarie.

En somme, compte tenu de sa situation économique délicate dans la région et de son faible niveau d'avancement en matière de réforme politique et économique comme nous l'avons vu, la Bulgarie n'a pu qu'adopter une stratégie d'intégration fermée dans le sens où elle se limite d'abord à sa région spécifique. Par cette stratégie, la Bulgarie a donc tenu à conserver et intensifier les anciens liens économiques et si possible en créer d'autres avec ses partenaires du CAEM afin de redresser et stabiliser d'abord sa situation économique et songer éventuellement à s'ouvrir davantage vers l'Ouest.

C'est ce qui explique alors le faible pourcentage d'activité commerciale avec l'UE jusqu'en 1996 où l'on observe une réorientation du commerce extérieur bulgare en direction de l'UE: «Un changement remarquable est intervenu au niveau des partenaires commerciaux de la Bulgarie. En 1990, le commerce avec l'Union européenne ne représentait que 5% des exportations et moins de 10% des importations. En 1996, la part des échanges commerciaux de la Bulgarie avec l'UE a atteint quelque 35%»¹⁶². Il a donc fallu attendre environ six ans pour la voir passer d'une stratégie fermée à une réorientation du commerce extérieur en faveur de l'UE: soit une

¹⁶² Commission des Communautés européenne, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion de l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997, p.21.

faible ouverture mais qui témoigne probablement d'une amélioration relative comparativement à sa situation précaire et plus vulnérable au début de la transition.

- En Hongrie

Le commerce intra-régional de la Hongrie baisse progressivement et largement au profit d'une forte réorientation du commerce extérieur avec l'UE: soit une intensification des échanges commerciaux avec l'Ouest et donc une ouverture grandissante dans le cadre d'une stratégie ouverte destinée à préparer son entrée à l'UE. L'orientation du commerce extérieur de la Hongrie est telle que: «The growth in Hungary's trade with the EU has been one of the more remarkable developments of recent years. The dollar value of trade with the EU has approximately tripled since 1989. Combined with a decline in trade with former CMEA countries, this resulted in over 60% of Hungary's foreign trade taking place with the EU in 1996»¹⁶³

Cette réorientation du commerce extérieur hongrois ne se manifeste pas seulement de façon quantitative, c'est-à-dire par l'augmentation du taux de commerce avec l'UE, mais aussi de façon qualitative, c'est-à-dire par la diversification des produits entrant dans le cadre des échanges avec l'UE: «Exports of machinery, spare parts and semi-finished products have increased their share, while agricultural produce now is less important in Hungary's exports to the EU. Hungary's imports of machinery and capital goods from the EU have shown above-average growth»¹⁶⁴. En somme l'orientation des échanges commerciaux nous renseigne davantage sur le degré

¹⁶³ European Commission, Commission opinion on Hungary's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.24.

¹⁶⁴ Ibid, 1997, p.24.

d'intégration de la Hongrie dans l'espace économique européen, une intégration suffisamment articulée, à la mesure de son ouverture à l'UE.

- En Pologne

Le commerce extérieur de la Pologne vers l'UE augmente de plus en plus alors que son commerce intra-régional diminue de plus en plus, ceci permet de constater que la Pologne dans sa stratégie d'intégration intensifie davantage ses échanges avec l'Ouest: «Since the transition began, there has been a significant reorientation of trade towards Western markets, and in particular to the Union. The shift in trade took place mainly between 1989 and 1993. In 1994 and 1995, the growth in Central and East European markets led to an increase of their shares in Polish trade»¹⁶⁵. Il est donc clair que l'orientation du commerce extérieur polonais est typique d'une stratégie ouverte dans la mesure où elle s'actualise par l'intensification des liens commerciaux avec l'Ouest en général et l'UE en particulier avec qui le commerce extérieur ne cesse d'augmenter, faisant que: «Poland is a large and increasingly open economy: exports account for roughly one quarter of GDP, which makes the openness of the Polish economy comparable to that of EU Member States of a similar size in terms of population [...] The EU remains by far the largest trade partner of Poland»¹⁶⁶.

L'orientation du commerce extérieur de la Pologne en direction de l'UE, est aussi un indicateur de son degré d'intégration au sein du marché européen. L'économie polonaise est donc une économie suffisamment ouverte à l'UE; mais cette ouverture n'est pas seulement quantitative, elle est aussi qualitative à en juger par la nature des marchandises composant les échanges avec

¹⁶⁵ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.22.

¹⁶⁶ Ibid, 1997, p.22.

l'UE: Two third of Polish exports are going to the EU, and the corresponding percentage on the import side is similar. The largest part of both imports and exports [...] concerns manufactured goods»¹⁶⁷

- En Roumanie

Durant les premières années de transition, la production de la Roumanie a fortement chuté, particulièrement au niveau des exportations vers l'Ouest. Durant cette période, son commerce extérieur était encore assez orienté vers les anciens partenaires du CAEM. Mais par la suite, «External trade has been substantially re-oriented away from the former Comecon partners and towards western Europe. Trade with EU member countries represented about half of Romanian's foreign trade in 1996. [...] However, Russia, and to a lesser extent some developing countries in the Middle East and Asia are still significant trade partners for Romania»¹⁶⁸.

Comme dans le cas de la Bulgarie, on assiste à une réorientation du commerce extérieur de la Roumanie en faveur de l'UE. En effet: «The reduction of exports of manufactures, instead, is largely related to the collapse of intra-Comecon trade, with declining demand from traditional partners of the former socialist bloc. In recent years there has been a substantial increase in exports by the textile and leather industries, as well as products»¹⁶⁹. Cela traduit une légère ouverture de l'activité commerciale en direction de l'Ouest, mais malgré cela il semble que l'activité commerciale de la Roumanie avec les anciens partenaires du CAEM demeure tout de même significative, notamment avec la Russie au niveau de l'énergie et des matières premières.

¹⁶⁷ European Commission, Commission opinion on Poland's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.27.

¹⁶⁸ Ibid, 1997, p.22.

¹⁶⁹ European Commission, Commission opinion on Romania's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p.22.

Toutefois, la Roumanie a entamé une ouverture vers l'UE par la réorientation récente et encore faible de ses échanges commerciaux.

- En Slovaquie

En ce qui concerne le commerce extérieur de la Slovaquie, à partir du moment où elle se sépare de la République Tchèque, on constate que: «les exportations de la Slovaquie vers la République tchèque ont diminué d'un tiers en 1993»¹⁷⁰. Considérant la situation sensiblement moyenne que la Slovaquie affiche relativement aux réformes économiques et à la transition en économie de marché, elle a procédé à une certaine réorientation de ses échanges commerciaux en faveur de l'UE:

Le commerce extérieur a été sensiblement réorienté vers les marchés occidentaux, et en particulier vers l'Union. Cette dernière est à présent le principal partenaire commercial de la Slovaquie et [...] représente l'origine de 36% des importations et la destination de 41% des exportations slovaques. Malgré la diminution de sa part, la République tchèque demeure le premier pays réalisant des échanges avec la Slovaquie (...) L'ex-URSS est encore la source de 20% des importations de la Slovaquie¹⁷¹.

On peut donc dire qu'une partie non négligeable du commerce extérieur de la Slovaquie est encore suffisamment tournée vers ses anciens partenaires. Considérant la réorientation sensible du commerce extérieur de la Slovaquie en faveur de l'UE, on peut parler d'une faible ouverture de ses échanges commerciaux avec l'UE..

¹⁷⁰ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Bruxelles, 1997, p.21.

¹⁷¹ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Bruxelles, 1997, p.22.

- En République Tchèque

Le commerce intra-régional de la République Tchèque est de plus en plus faible alors que celui avec l'Ouest, notamment l'UE, s'accroît de plus en plus: ce qui traduit une ouverture grandissante du commerce extérieur face à l'UE. Depuis la partition de la Fédération, en République Tchèque «il y a eu une réorientation des flux commerciaux au détriment de l'Europe de l'Est et en faveur de l'Union Européenne [...] la valeur de ses échanges avec l'Union Européenne s'est sensiblement accrue et l'Union Européenne est désormais son principal partenaire commercial: en 1996, elle a absorbé 59% des exportations tchèques et 63% des importations»¹⁷².

La République Tchèque a l'une des économies les plus dynamiques de la région et jouit d'un avantage concurrentiel découlant de ses bas salaires et sa main-d'oeuvre qualifiée qui contribuent grandement à l'amélioration qualitative de sa marchandise en la rendant apte à pénétrer les marchés. D'ailleurs la Commission européenne n'hésite pas à reconnaître que: «La République tchèque est une économie ouverte dont les exportations de marchandises contribuent à hauteur de 37% à la formation du PIB. Le commerce est resté très dynamique pendant plusieurs années»¹⁷³.

En définitive, en ce qui concerne l'orientation des échanges commerciaux à titre d'indicateur de stratégie, on constate que, comme au niveau des groupes économiques régionaux, les pays plus avancés (Hongrie, Pologne, République Tchèque) poursuivent obstinément leurs efforts qui se traduisent ici aussi par une stratégie ouverte. Cependant, les pays moins avancés

¹⁷² Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Communautés européennes, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997, p.22.

¹⁷³ Ibid, 1997, p.21.

(Slovaquie, Roumanie, Bulgarie) manifestent la volonté d'une ouverture de leurs échanges commerciaux avec l'UE, ils ont également entamé une certaine réorientation en faveur de l'UE, mais cette ouverture demeure encore faible.

C - LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Il y a à la base de cette perspective une conception du système de relations économiques européennes avec pour garant des politiques communes de sécurité formant un tout organique dont les différentes organisations (l'OTAN¹⁷⁴, l'OCDE¹⁷⁵, l'OSCE¹⁷⁶) relevant aussi bien de la sphère économique que de la sphère géostratégique participent au fonctionnement du système politique et économique européen. Il faut ajouter à cela l'OMC¹⁷⁷ car «L'Accord européen contient des dispositions dans plusieurs domaines qui imposent aux parties d'agir conformément aux principes de l'OMC/GATT ou d'autres obligations internationales pertinentes»¹⁷⁸. Ceci revient à dire qu'en cas d'adhésion, les PECO devront se conformer aux accords multilatéraux de l'OMC auxquels l'UE a souscrit.

Le fait d'être accepté comme membre d'une de ces organisations peut alors se traduire comme un signe de reconnaissance internationale, comme un signe d'appréciation des progrès accomplis et qui renforce indubitablement la candidature d'adhésion à l'UE. Il va donc sans dire que plus un pays parvient à accéder au statut de membre de ces organisations, plus il augmente

¹⁷⁴ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

¹⁷⁵ Organisation de Coopération et Développement Économique

¹⁷⁶ Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

¹⁷⁷ Organisation Mondiale du Commerce

¹⁷⁸ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1997, p.95

l'estime de l'UE à son égard et donc ses chances d'y adhérer. Alors la plupart des PECO candidats vont se lancer à la conquête du statut de membre de ces organisations: «L'intégration dans l'Union européenne constitue, pour tous les pays de l'Europe centrale et orientale, un des piliers (le second étant leur entrée dans l'OTAN) de leur politique étrangère»¹⁷⁹

Au-delà de la conception plutôt systémique soulignée ci-dessus qui met en exergue l'idée de participation (en guise d'ouverture) aux organisations multilatérales européennes, reliées à l'UE et formant même avec elle un système, on constate que l'importance des PECO à participer à cette coopération multilatérale s'explique aussi par le fait que:

nombre d'entre eux redoutent avec raison de faire les frais d'une fragmentation du système commercial mondial s'ils ne font pas partie d'un des grands blocs. Beaucoup, malheureusement, et c'est là le paradoxe, courent ce risque au moment où ils réorientent leurs politiques commerciales – rejoignant souvent le GATT par la même occasion – précisément dans le sens préconisé depuis longtemps par l'OCDE et les gouvernements de ses pays membres¹⁸⁰.

Chaque PECO va certainement chercher à s'investir dans une stratégie d'ouverture face à ces organismes pour maximiser ses chances d'adhésion à l'UE. C'est dans cette perspective qu'en 1996, la Bulgarie devient membre de l'OMC et manifeste désormais la volonté de devenir membre de l'ALECE. C'est assez surprenant de voir que la Bulgarie sollicite l'adhésion à l'ALECE; mais c'est un fait qui vient corroborer le fait que l'ALECE soit animé par une stratégie d'intégration ouverte, orientée vers l'UE.

La Bulgarie, aux prises avec un groupe régional dont la dynamique se déploie par une stratégie plutôt fermée, se rend bien compte que cela ne peut assouvir son désir d'insertion dans

¹⁷⁹ Franck Petiteville, «Les processus d'intégration régionale, vecteurs de structuration du système international?», *Revue Études internationales*, Vol. XXVIII, No. 3, septembre 1997, p. 275.

¹⁸⁰ Charles Oman, *Globalisation et régionalisation: Quels enjeux pour les pays en développement?*, Paris, OCDE, 1994.

l'économie-monde, ni même faciliter son adhésion à l'UE. Raison pour laquelle elle se tourne vers l'ALECE qui, au niveau régional, répondrait mieux à ses attentes. Ce sont les mêmes motivations qui ont conduit la Roumanie (membre fondateur de l'OMC) à manifester sa volonté d'adhérer à l'ALECE. Par ailleurs, la Bulgarie et la Roumanie, déjà membres de l'OSCE, ont clairement manifesté la volonté de devenir membre à part entière de l'OTAN. C'est dans cette optique que «Les forces armées de la Bulgarie, qui passent maintenant sous contrôle démocratique, sont réorganisées pour pouvoir satisfaire aux exigences de l'OTAN. L'industrie de défense a connu un grave déclin au cours des dernières années et elle est aussi en cours de restructuration pour satisfaire aux exigences de l'OTAN»¹⁸¹.

Quant à la Slovaquie qui présente un cas particulier, elle est membre-fondateur de l'OMC et de l'ALECE, elle est aussi membre de l'OSCE. En outre, elle a également présenté une demande d'adhésion à l'OCDE, laquelle est présentement en cours d'examen. Elle a, en outre, manifesté son intention de devenir membre de l'OTAN.

Les PECO plus avancés sur le plan politique et économique, à savoir la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque sont tous membres-fondateurs de l'ALECE et de l'OMC. Leurs progrès économiques et leur situation dans l'ensemble leur ont permis d'acquérir le statut de membre de l'OCDE en 1996. Par la suite, soit en mars 1999, ces trois PECO plus avancés accèdent au statut de membre de l'OTAN: « One indicator of how successful the Czech Republic was at adapting and managing its economic development during the first few years of transition, is that it was the first central european country to become a member of the Organization for

¹⁸¹ Commission des Communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, 1997, p.95.

Economic Co-operation and Development in 1996 »¹⁸². Il est à noter que ces trois pays sont également membres de l'OSCE. Les données concernant la participation des PECO à la coopération multilatérale sont récapitulées dans Tableau VIII ci-dessous.

TABLEAU VIII
PECO et statut de membre des organisations économiques et géostratégiques relatives à l'UE

	OTAN	OCDE	OSCE	OMC
Bulgarie			Oui	Oui
Hongrie	Oui	Oui	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui
Roumanie			Oui	Oui
Slovaquie			Oui	Oui
Rép. Tchèque	Oui	Oui	Oui	Oui

La participation à la coopération multilatérale (européenne), qui témoigne d'une certaine ouverture face à l'Europe de l'Ouest, permet de noter qu'au-delà des stratégies régionales -- ouverte pour les PECO plus avancés et fermée pour ceux moins avancés -- la stratégie ouverte semble gagner du terrain auprès des PECO moins avancés. Cette approche permet de constater que tous les PECO, aussi bien les plus avancés que les moins avancés se sont investis dans la participation à la coopération multilatérale, en quête d'adhésion aux organisations d'une certaine envergure susceptibles d'accroître leur probabilité d'adhésion à l'UE. A ce niveau, même si tous

¹⁸² European Commission, Commission opinion on the Czech Republic's application for membership of the European Union, European Communities, 1997, p. 29.

les PECO usent de cette stratégie, il n'en demeure pas moins que les PECO plus avancés (Hongrie, Pologne, République Tchèque) conservent toujours une avance sur les moins avancés

(Bulgarie, Roumanie, Slovaquie), notamment par leur adhésion à l'OCDE et l'OTAN qui sont de première importance. Même si tous les PECO candidats s'y sont investis, considérant les résultats obtenus, l'ouverture des PECO moins avancés s'avère faible comparativement à celle des plus avancés.

L'obtention du statut de membres des organisations citées ci-haut, fait désormais partie intégrante du déploiement des stratégies des PECO candidats. En effet, ces derniers nourrissent l'envie d'entrer dans ces organisations: les plus avancés y sont déjà parvenus certainement à cause de leur performance politique et économique, alors que les moins avancés cherchent encore la voie pour y parvenir ou sont en attente d'une décision finale. A l'instar de l'OCDE, la plus importante et la plus convoitée de toutes est certainement l'OTAN. Une convoitise que l'on retrouve au coeur même de la politique étrangère des PECO candidats de sorte que l'entrée à l'OTAN est considérée comme complément nécessaire ou comme tremplin renforçant l'adhésion à l'UE.

Après avoir analysé les stratégies d'intégration à travers la dynamique des groupes économiques régionaux, l'orientation des échanges commerciaux et la participation à la coopération multilatérale, nous pouvons dresser le Tableau VIII ci-dessous qui illustre bien les données résultant de cette analyse.

TABLEAU IX
Synthèse des stratégies d'intégration

	Groupes régionaux	Échanges commerciaux	Coopération multilatérale	Situation générale
Hongrie	+	+	+	+
Pologne	+	+	+	+
Rép. Tchèque	+	+	+	+
Slovaquie	+	+/-	+/-	+/-
Roumanie	-	+/-	+/-	+/-
Bulgarie	-	+/-	+/-	+/-

légende: + = stratégie ouverte; +/- = stratégie faiblement ouverte; -- = stratégie fermée

Ce tableau permet de constater que les PECO considérés comme plus avancés (Hongrie, Pologne, République Tchèque) ont adopté une stratégie d'intégration ouverte à tous les niveaux, c'est-à-dire aussi bien au niveau des groupes régionaux, des échanges commerciaux que de la coopération multilatérale. Dans l'ensemble et en ce qui concerne les stratégies (tout comme au niveau des réformes), les PECO plus avancés affichent une certaine homogénéité dans leur dynamique, ce qui leur confère une stratégie ouverte en générale. Quant aux PECO moins avancés (Slovaquie, Roumanie, Bulgarie), même si en général ils affichent tous une stratégie faiblement ouverte, il n'en demeure pas moins que la Slovaquie tend à se démarquer sensiblement des autres.

En effet, au niveau des groupes régionaux, la Slovaquie dispose d'un avantage par rapport aux deux autres: elle fait partie du groupe ALECE, seul groupe qui présente nettement une stratégie ouverte. Mais les deux autres (Roumanie et Bulgarie) devraient bientôt rejoindre la Slovaquie car elles ont manifesté la volonté de rejoindre l'ALECE, ce qui leur permettrait donc de bénéficier de sa stratégie ouverte. Hormis cette sensible différence entre les PECO moins avancés,

leur stratégie au niveau des échanges commerciaux et de la coopération multilatérale est faiblement ouverte.

CONCLUSION

Le phénomène de mondialisation qui se déploie à travers de grandes transformations du système économique international contraint les États à s'y adapter en développant des mécanismes pour participer à la nouvelle configuration mondiale. Cette situation suscite la mise en oeuvre de mesures protectionnistes par les pays industrialisés à l'encontre des PED. Ces mesures sapent les efforts de libéralisation des politiques commerciales des PED orientés vers l'exportation. Cette situation qui se solde par la création de grands blocs économiques met les PED devant la nécessité de réagir aux effets de la discrimination commerciale inhérente à la création d'une union douanière ou d'une zone de libre échange à l'échelle continentale.

Dans cette perspective, les PECO sortant déjà d'une certaine marginalisation par rapport à l'économie-monde et durant la période du règne communiste, ne peuvent aujourd'hui encore se permettre d'endosser une autre marginalisation en demeurant à l'écart de cette nouvelle dynamique économique. Ce faisant, pour sortir de sa marginalisation passée et en éviter une éventuelle, les PECO d'une part tentent de réduire les effets de la discrimination commerciale par le recours à l'adhésion à l'UE qui retient particulièrement leur attention. C'est donc dans cet esprit que les PECO vont se soumettre aux conditions d'adhésion établies par l'UE réalisant des réformes politiques et économiques dans le sens d'une assimilation des valeurs libérales. La réussite de ces réformes constitue la condition *sine qua non* de leur adhésion. Et notre hypothèse soutient que les PECO plus avancés (politiquement et économiquement) vont adopter une stratégie d'intégration ouverte alors que les moins avancés vont se contenter d'une stratégie fermée. L'analyse faite tout au long de cette étude en vue de la vérification de l'hypothèse nous permet de dresser le tableau synthétique ci-dessous relatif à notre hypothèse.

TABLEAU X
Présentation synoptique de la vérification de l'hypothèse

	Niveau de développement (Politique et économique)	Stratégie
Hongrie	+	+
Pologne	+	+
République Tchèque	+	+
Slovaquie	+/-	+/-
Roumanie	--@	+/-
Bulgarie	-	+/-

légende: + = avancé / ouvert; +/- = moyen / faiblement ouvert; --@ = faible (mais en voie de...); - = faible

Même si tous les PECO ont encore des choses à améliorer au niveau politique, certains, par leurs caractéristiques, émergent du groupe en faisant figure de démocratie stable, c'est le cas de la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque. Par contre la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie ont encore plus d'efforts à fournir pour satisfaire aux conditions politiques d'adhésion: alors que la Bulgarie et la Roumanie sont considérées comme étant sur le chemin de la satisfaction des conditions politiques(voir Tableau IV), la Slovaquie est à la traine avec des résultats jugés insatisfaisants. Par contre au niveau économique (voir Tableau V), c'est la Slovaquie qui affiche les meilleurs résultats du groupe des moins avancés: ce qui se traduit par un niveau de développement moyen dans l'ensemble (voir Tableau X), considérant les critères et l'avis de l'UE.

L'évaluation des progrès accomplis en vue de l'adhésion a mis en exergue les disparités entre les PECO candidats pour finalement les scinder en deux groupes suivant le niveau

d'avancement en matière de réformes politiques. Le groupe des pays considérés comme plus avancés comprend la Hongrie, la Pologne et la République tchèque alors la Slovaquie, la Bulgarie et la Roumanie font partie du groupe des pays moins avancés à en juger par le niveau de réformes. La présentation et évaluation des réformes économiques faite ci-dessus a permis de mettre en exergue le niveau d'avancement de chaque PECO candidat. Cette prestation, notamment appuyée par l'appréciation de l'UE nous a permis de dresser le Tableau V pour plus de visibilité. Ce Tableau permet de constater que les PECO considérés comme plus avancés en matière de réformes politiques conservent leur avance au niveau des réformes économiques, il s'agit donc de la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque. Étant donné que le Tableau V fait abstraction des différences subtiles et minimales entre ces trois pays, on peut dire qu'ils ont pratiquement le même niveau, ce qui en fait un groupe quasiment stable, voire homogène.

Par contre du côté des moins avancés la situation est bien différente. Déjà en matière de réformes politiques, alors que la Bulgarie et la Roumanie semblaient avoir sensiblement le même niveau, la Slovaquie par contre se démarquait d'eux au sein même du groupe, en affichant des résultats encore moins satisfaisants que ceux de la Bulgarie et de la Roumanie. Et maintenant en matière de réformes économiques, c'est plutôt la Slovaquie qui affiche le meilleur rendement du groupe des moins avancés tandis que la Bulgarie accuse beaucoup plus de retard que la Roumanie. Mais malgré cette différence entre les réformes politiques et les réformes économiques au sein du groupe des moins avancés, ces pays demeurent toujours au sein dudit groupe. La Slovaquie apparaît comme le plus apte des trois PECO à rejoindre éventuellement le groupe des plus avancés à la table des négociations en vue de l'adhésion à l'UE, à en juger par ses résultats en matières de réformes économiques.

Dans l'ensemble, l'analyse des stratégies nous a donc permis de regarder attentivement les stratégies d'intégration déployées par les PECO candidats à l'adhésion à l'UE. Cette analyse nous amène d'abord à découvrir la nature des accords qui sous-tendent la création des groupes régionaux étudiés, leur orientation dans le temps et dans l'espace et l'attitude de leurs membres pour ensuite saisir la véritable stratégie qui anime chaque groupe par delà l'apparence dont il se travestit. L'analyse des stratégies déployées par les groupes régionaux a permis de conclure qu'il n'y a que l'ALECE qui jouit véritablement d'une stratégie ouverte et comme les PECO plus avancés s'y trouvent, alors cette stratégie ouverte est celle qu'ils ont adoptée. Inversement, les groupes CEI et BSEC préconisent une coopération technique plus axée au sein de la zone jadis couverte par le CAEM. Le groupe BSECS comprenant les PECO moins avancés et particulièrement confiné à cette région s'identifie nettement à une stratégie dite fermée, alors que le groupe CEI est très faiblement ouvert.

Quant à l'analyse de l'orientation des échanges commerciaux, elle permet de constater que les pays plus avancés (Hongrie, Pologne, République Tchèque) continuent d'adopter des stratégies ouvertes comme au niveau régional. Par contre les pays moins avancés (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie) ont aussi entamé une faible réorientation des échanges en faveur de l'UE, mais avec une partie non négligeable encore au sein de l'espace-CAEM; l'ouverture de la Bulgarie est encore plus faible que celle des deux autres (Slovaquie et Roumanie).

Pour ce qui est de la participation à la coopération multilatérale (européenne), elle met en exergue l'ouverture de chaque PECO à l'égard des organisations susceptibles de renforcer leur candidature. Cette analyse a permis de constater qu'au-delà des stratégies des groupes régionaux, les PECO moins avancés tentent de développer une stratégie ouverte à l'égard de l'UE. Dans l'ensemble, l'analyse des stratégies montrent que les plus avancés adoptent effectivement une

stratégie ouverte alors que les moins avancés passent d'une stratégie fermée à une stratégie plus ou moins ouverte. Toutefois, la particularité de la Slovaquie est à souligner aussi bien au niveau de l'analyse des réformes que des stratégies.

La stratégie fermée ne signifie pas que ceux qui l'emploient ont systématiquement décidé de ne pas se tourner vers l'UE et de demeurer confinés à leur région spécifique en essayant de faire revivre le CAEM à travers de nouvelles formes de coopération intra-régionale. La stratégie fermée est en fait une stratégie qui s'impose d'elle-même à certains PECO, en dépit de leur volonté réelle de s'ouvrir largement à l'UE. Cette volonté a du mal à se manifester pleinement et concrètement (dans le cas des moins avancés) à cause des faiblesses politiques et économiques et des tares héritées d'un passé lourd de conséquences. Ce sont là des limites à l'action des PECO moins avancés, des limites qui se matérialisent à travers une stratégie dite fermée. Au-delà de ces limites, la volonté d'ouverture des PECO moins avancés, soulignée ci-dessus, se manifeste notamment par l'ouverture assez récente mais progressive de leur commerce extérieur à l'UE. Cependant cette ouverture est, dans l'ensemble, relativement faible si l'on considère la part du commerce intra-régional et notamment l'importance non négligeable de certains partenaires de l'ex-CAEM dans ce commerce. Par ailleurs, la volonté des PECO moins avancés se manifeste aussi par leur présence (relativement faible) au sein de la coopération multilatérale et par leur demande d'adhésion à des groupes régionaux comme l'ALECE qui affiche nettement une stratégie ouverte.

En définitive, alors que les PECO plus avancés (Hongrie, Pologne, République Tchèque) conservent leur avance dans une certaine homogénéité en adoptant une stratégie ouverte dans tous les cas, les PECO moins avancés ont, à quelques différences près, une stratégie plus ou moins ouverte mais en évolution progressive vers une stratégie typiquement ouverte. Les résultats de

cette recherche permettent aussi de juger de la pertinence de la théorie du régionalisme ouvert en Europe de l'Est où on constate que l'accès individuel au bloc dominant dans le cadre d'une insertion directe n'est pas seulement l'apanage des PED ayant un niveau de développement relativement élevé.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREFF** Wladimir, Réforme et échanges extérieurs dans les pays de l'Est, Paris, L'Harmattan, 1992.
- AXLINE** Andrew, Globalization, marginalization and integration: the new regionalism and developing countries, Ottawa, University of Ottawa, Faculty of Social Sciences, Working Paper, 1995.
- AXLINE** Andrew et Lynn Mytelka, «Sociétés multinationales et Intégration régionale dans le Pacte andin et dans la communauté des Caraïbes», Études internationales, 7 juin 1976, p. 103-192.
- AXLINE** Andrew, External opportunities, State strategies and Regional integration among Developing countries, University of Ottawa, 1996, p.1-15.
- BAKOS** Gabor, «After COMECON: a free trade area in central Europe?», Europe-Asia Studies, 1993, Vol. 45, No. 6, p. 1025-1044.
- BALASSA** Bela, Economic Development and Intégration, Mexico, Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos, 1965.
- BELLON** Bertrand et Jorge Niosi, «De l'hégémonie à la multipolarité», dans L'industrie américaine: fin de siècle, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1987, p.9-20.
- BISKUP** Jozef, « Central European free trade area in central Europe? » Eastern European Economics, Vol.32, No.5, September-October 1994, p.65-71.
- BRADA** Josef C. «Regional integration versus integration into the world economy: the choices for Central and Eastern Europe», The World Economy, Vol. 17, No. 4, juillet 1994, p. 603-617.
- BUELENS** Frans, «The creation of regional blocs in the world economy», Inter-economics, May-June 1992.

Centre d'Économie Internationale Des Pays Socialistes (sous la dir. de Marie Lavigne), Stratégies des pays socialistes dans l'échange international, Paris, Economica, 1980.

Centre Pour La Coopération Avec Les Économies en Transitions, Politiques et problèmes régionaux en République tchèque et en République slovaque, Paris, OCDE, 1996.

CHAVANCE Bernard, Les réformes économiques à l'Est: de 1950 aux années 1990, Paris, Éditions Nathan, 1992

Comité économique et social, Avis sur la République Tchèque dans le cadre de l'élargissement et du renforcement de la stratégie de préadhésion, Bruxelles, 1998.

Commission économique pour l'Europe, Évaluation de la situation au Bélarus, en Bulgarie, en Hongrie, en Ukraine, Nations Unies, New York et Genève, 1994.

Commission des Communautés Européennes, Livre Blanc: préparation des États associés de l'Europe Centrale et Orientale à leur intégration dans le marché intérieur de l'Union, Bruxelles, COM (95) 163 final, 1995.

Commission des communautés européennes, Avis de la Commission concernant la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bulgarie, Bruxelles, COM (97) 2008 final, 1997.

Commission des communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2009 final, 1997.

Commission des communautés européennes, Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, Bruxelles, COM (97) 2004 final, 1997.

Commission européenne, L'élargissement de l'Union européenne à l'Est -Développements récents, Vienne, Service de presse fédérale, 1997.

Commission européenne, Questions-réponses sur le traité d'Amsterdam, Bruxelles, Direction Direction générale X, 19, 1997.

CORDELLIER Serge (sous la dir.), Le nouvel état du monde: bilan de la décebbie 1980-1990, Éditions La Découverte, Paris, 1990.

COSEA Mircea, «Conclusions sur le déroulement de la Table Ronde “Privatisation et marché(s)” dans Marie Lavigne, Capitalisme à l’Est: un accouchement difficile, 1994.

DEBLOCK Christian et Dorval Brunelle, «Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain», Études internationales, XXIV, septembre 1993, p.595-629.

DE LAGE Olivier, «L’impact des évènements d’Europe de l’Est dans le Tiers-monde» et «Bouleversements à l’Est», La documentation française - Notes et études documentaires, No.4920-21, 1990, p.29-38.

DELPEUCH Jean-Luc, Post-communisme: l’Europe au défis, Paris, Éditions L’Harmattan, 1994.

European Commission, Commission opinion on Czech Republic’s application for membership of the European Union, European communities, 1997.

European Commission, Commission opinion on Bulgaria’s application for membership the European Union, European communities, 1997.

European Commission, Commission opinion on Hungary’s application for membership the European Union, European communities, 1997.

European Commission, Commission opinion on Poland’s application for membership of the European Union, European communities, 1997.

European Commission, Commission opinion on Romania’s application for membership of the European Union, European communities, 1997.

European Commission, Commission opinion on Slovakia’s application for membership of the European Union, European communities, 1997.

GAUTHIER André, La construction européenne: étapes et enjeux, Paris, Bréal, 1996.

- HAGGARD** Levy, Moravesik and Nicolaïdis, «Integrating the two halves of Europe», in After the Cold War, international institutions and state strategies in Europe: 1989-1991, ed. Robert Keohane, Joseph S. Nye and Stanley Hoffmann, Cambridge, Harvard University Press, 1993, p.176-195.
- HALLYDAY** Fred, «The third world and the end of cold war» dans Global change, regional response: the new international contexte of development, ed. Barbara Stallings, New York, Cambridge University Press, 1995, p.33-66.
- HANEL** Petr, «La libéralisation des relations économiques extérieures en Hongrie, Pologne et Tchécslavaquie», Revue d'étude comparative Est-Ouest, Vol. 25, No. 1, mars 1994, p. 77-103.
- HINE** Robert, «Regionalism and the integration of the world economy» Journal of Common Market Studies, 30, June 1992, p. 115-123.
- HOFFMANN** Stanley, «A new world and its troubles», Foreign Affairs, Vol. 69, No.4, Automne 1990, p.115-122.
- HURRELL** Andrew, «Explaining the resurgence of regionalism in world politics», Review of international Affairs, 21, 1995, p.331-358.
- INOTAI** Andras and Magdolna Sass, Economic Integration of the Visegrád Countries, Eastern European Economics, November-December 1994.
- KANHERT** F. et Al., Intégration économique entre pays en voie de développement, Paris, OCDE, 1969, p. 9-55.
- KARNOUOH** Claude (sous la dir.), Nouvel ordre international, Paris, Arcantere, 1991.
- KENNEDY** Paul, «Le déclin (relatif) de l'Amérique», Politique étrangère, 4, 1987, p.865-881.
- KEOHANE** Robert, Joseph Nye and Stanley Hoffmann, «Introduction: The end of Cold War in Europe» in After the Cold War, International Institutions and state strategies in Europe: 1989-1991, Cambridge, Harvard University Press, 1993, p.1-19.

KRAMER Heinz, «The European Community's response to the "new Eastern Europe"», Journal of Common Market Studies, Vol. 31, June 1993, p.213-243.

LACOMBE Sonia et Ivaylo Ditchchev, Albanie utopie: huis clos dans les Balkans, Paris, Éditions Autrement - Collection Monde HS no. 90, 1996.

LANGHAMMER Rolf J., Regional integration among developing countries: opportunities, Obstacles, and options, Tübingen, Mohr, 1990.

LAVIGNE Marie, Capitalisme à l'Est: un accouchement difficile, Paris, Economica, 1994.

LAVIGNE Marie, The economics of transition: from socialist economy to market economy, New York, St. Martin's Press, 1995.

LAUX Jeanne Kirk, World economy and democratisation in central and eastern Europe, Working Papers, # 9401P, Department of Political Science, Faculty of Social Sciences, University of Ottawa, october 1994.

LEIPOLD Helmut, «The eastward enlargement of the european Union: opportunities and obstacles», Aussenpolitik, Vol. 45, No. 3, 1995, p.126-135.

MARGOLIS Martha, «L'accord de libre échange centre-européen: un projet d'intégration non viable quatre économies en transition», Revue d'étude comparative Est-Ouest, Vol. 25, No.1, mars 1994, p.33-57.

MCMILLAN Charles J., «Globalization: multilateral vs regional approaches to trade policy», Business and the contemporary world, VI, 1994, p.137-152.

MEIER Christian, «Cooperation initiatives in Eastern Central Europe», Aussenpolitik, Vol.45, No.3, 1994, p.263-272.

MOLNAR Miklos et al., Vers une mutation de société: la marche de l'Europe de l'Est vers la démocratie, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

- MORICI** Peter, «Regionalism: motivations and risks», in The growth of regional trading blocs in the global economy, ed. R. S. Belous and R. S. Hartley, Washington, National planning Association, 1990, p.132-136.
- NOETZOLD** Juergen, «The eastern part of Europe: peripheral or essential component of European integration?», Aussenpolitik, Vol. 44, No. 4, 1993, p.326-332.
- OCDE** La Bulgarie: évaluation de la situation économique, Paris, OCDE, 1993.
- OCDE** La Roumanie: évaluation de la situation économique, Paris, OCDE, 1992.
- OMAN** Charles, Globalisation et régionalisation: quels enjeux pour les pays en développement?, Paris, OCDE, 1994.
- PETTIVILLE** Franck, «Les processus d'intégration régionale, vecteurs de structuration du système international», Revue Études internationales, Vol.XXVIII, No.3, septembre 1997.
- PUSLECKI** Zdzislaw W, «La Pologne, d'autres pays d'Europe centrale et l'Union européenne: une période d'adaptation et de transition», Études internationales, Vol.26, No.3, septembre 1995, p.527-542.
- RICHTER** Xavier, Le modèle hongrois: marché et plan en économie socialiste, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1985.
- RICHTER** Sandor, «The Visegrad countries expectation vis-à-vis western Europe», Russian and East European finance and trade, Vol.32, No.1, January 1996, p.6-32.
- RICHTER** Sandor & Laszlo G. Toth, «After the agreement on free trade among the Visegrad group countries», Russian and East European finance and trade, Vol.30, No.4, July-August 1994.
- RICHTER** Sandor & Laszlo G. Toth, «After the agreement on free trade among the Visegrad group countries», Russian East European finance and trade, Vol. 30, No. 4, July-August 1994, 23-65.

ROBSON Peter, «The new regionalism and developing countries», Journal of Common Market Studies, Vol.31, No.3, September 1993, p.329-348.

ROSECRANCE Richard, «Regionalism and the post-Cold War era», International Journal, XLVI, Été 1991, p.373-393.

ROSENAU James. «Le nouvel ordre mondial: forces sous-jacentes et résultats», Études internationales, mars 1992.

RUDKA Andrej and Kalman Minszei, «The fall of trade in East-central Europe: is CEFTA the right solution?», Russian and East european finance and trade, Vol. 30, No. 1, July-August 1994, p.6-30.

SALAZAR-XIRINACHS Jose Manuel, Toward a High Quality International Insertion (HQI) Strategy for Central America and the Caribbean, Acapulco, Mexico: Paper presented at the annual meeting of the International Studies Association, 1993.

SALVATORE Dominick, «Privatization, economic restructuring, and foreign trade in Eastern Europe», Russian and East european finance and trade, Vol.28, No.1, Spring 1992, p.29-41.

SHISHKOV Yuri, «Differences between integration in Eastern and Western Europe: economic and political causes», Government and opposition, Vol. 24, No. 3, summer 1989, p.327-340.

SHUMAKER David, «The origins and development of Central european cooperation: 1989-1990», East european quarterly, Vol. 27, No. 3, September 1993, p.351-367.

STALLINGS Barbara, «Introduction: Global change, regional response» in Global change, regional response: the new international context of development, ed. Barbara Stallings, New York. Cambridge University Press, 1995, p.1-30.

VALASKAKIS Kimon, «Qui a gagné la guerre froide?» Du capitalisme des Cowboys au capitalisme d'équipe, dans La fin de la guerre froide (sous la dir. De Charles-Philippe David), Québec, Centre québécois de relations internationales, 1990.

- VAN BRABANT** Josef, «Trade integration and transformation in Eastern Europe», Journal of internationales affairs, 48, 1, Été 1994.
- WALLERSTEIN** Immanuel, «Tendance et perspective d'avenir de l'économie monde», Études internationales, XV: 4, dec. 1984.
- WELFENS** Paul J.J., «The EU and Eastern Central european countries: problems and options of integration», Aussenpolitik, Vol.46, No.3, 1995, p.232-244.
- WODZ** Jacek, «La coopération inter-régionale dans la transition politique en Europe centrale et orientale», dans Richard Balme (sous la dir. de), Les politiques du néo-régionalisme, Paris, Economica, 1996.
- ZECCHINI** Salvatore, Lessons from the economic transition - Central and Eastern Europe in the 1990s, Kluwer Academic Publishers, USA, 1997.